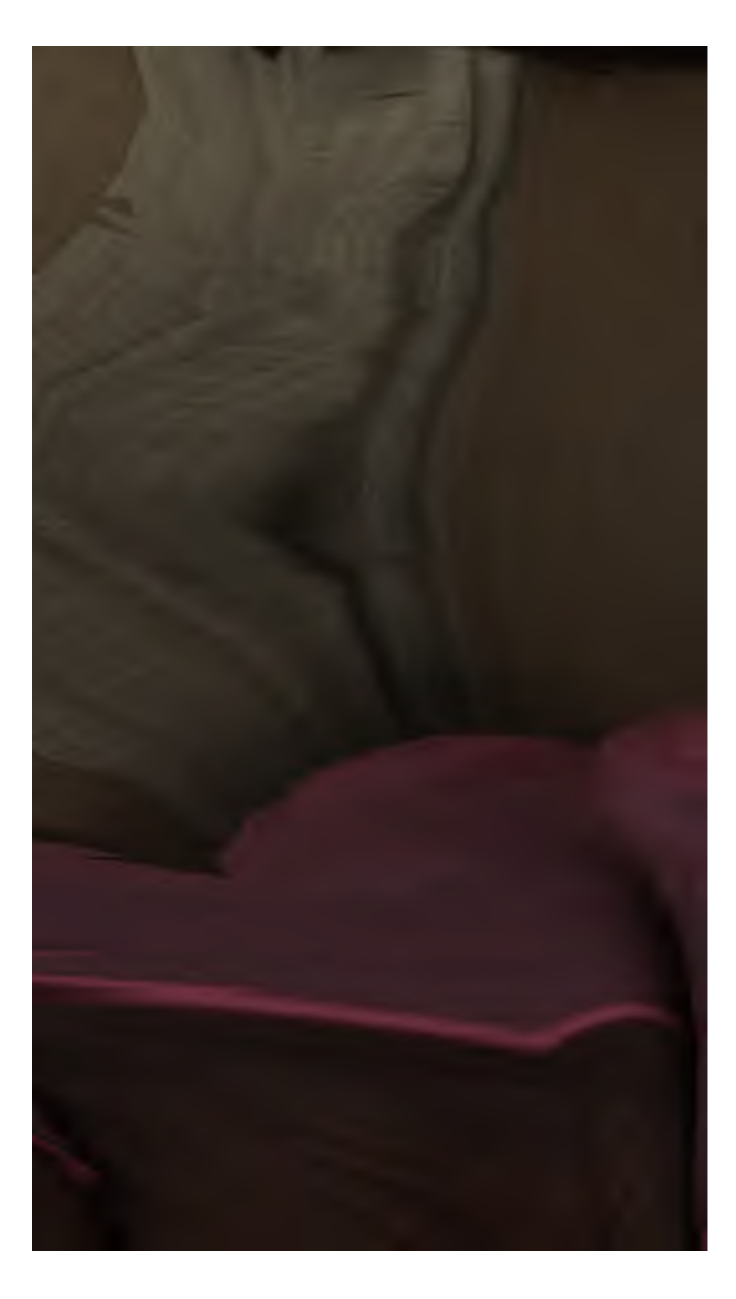
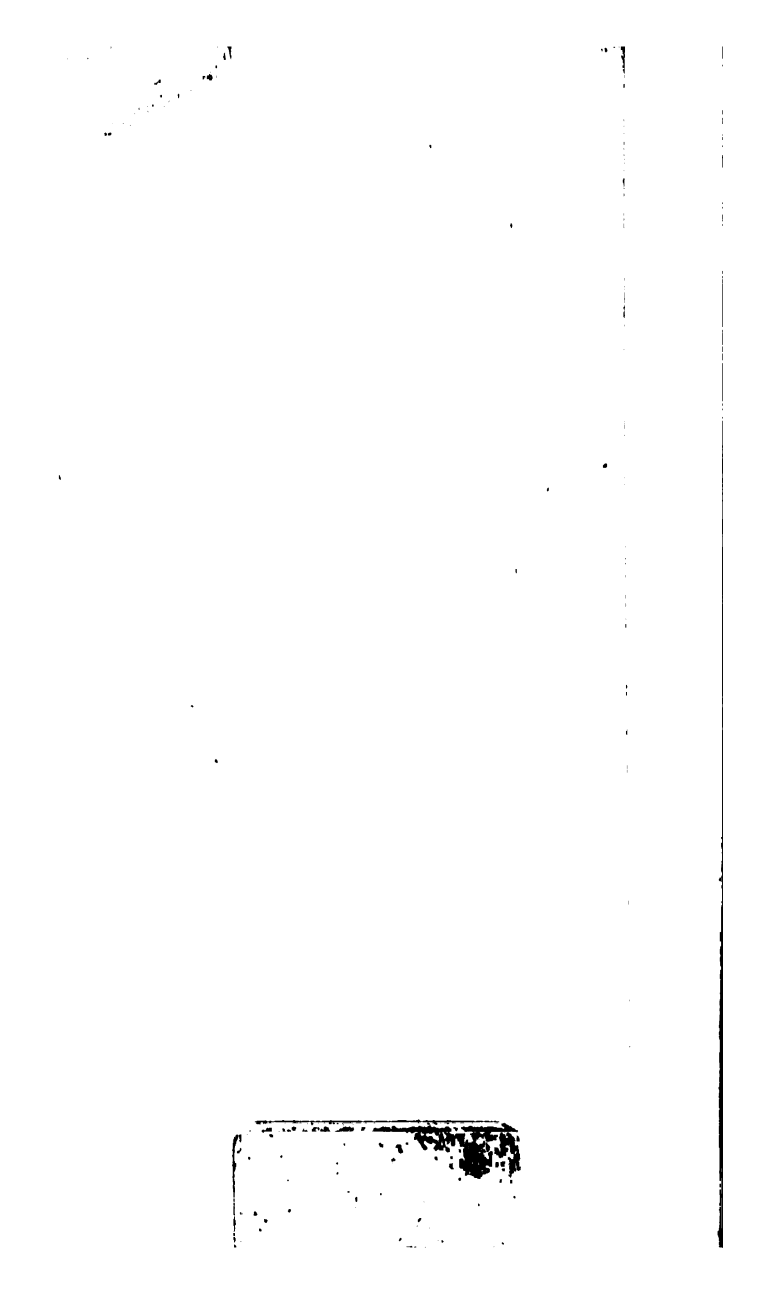












HISTOIRE
ET REGNE
DE
CHARLES VI.

Par Mademoiselle DE LUSSAN.

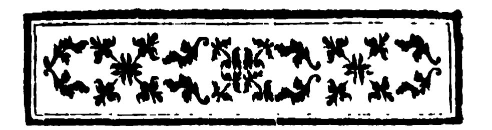
TOME CINQUIE'ME.



A PARIS,
Chez PISSOT, Libraire, Quai de Conti, à la descente du Pont-neuf.

M. DCC. LIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



SOMMAIRES

Du cinquiéme Tome.

LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

LIVRE TROISIÈME.

Fin des Sommaires du cinquiéme Tome.

HISTOIRE



HISTOIRE DE CHARLES VI.

LIVRE PREMIER.

LE contre-coup de cette victoire qui rendit le nom du Duc de Bourgogne si redoutable dans les Pays-bas, réfléchit sur toute la France. Elle ranima ses partisans, que la conduite de la Cour avoit humiliés. La Reine effrayée, déconcertée, avec peu de troupes, & trouvant

1408.

Etonnement & embarras de la Cour.

M. S. D. l. 28. c. 9. & 16.

1408. les Princes mêmes étonnés, s'imaginoit déja voir aux portes de Paris l'armée victorieuse de son ennemi. Elle pensa à faire de nouvelles levées : foible ressource contre des troupes aguerries & triomphantes. Le trésor Royal étoit vuide. On sonda les Magistrats de Paris pour faire un emprunt considérable sur cette grande ville, ils le refuserent sous un faux prétexte d'impuissance. Ils oserent plus, ils oserent se plaindre des désordres que causoit le corps de troupes que la Reine avoit amené, quoique logé aux environs de Paris, & lui dirent assez librement que cet emprunt étoit très inutile lorsque tout le Royaume étoit en paix. La Reine dissimula son dépit & chercha d'autres expédiens.

Les partisans du Duc tâcherent d'aigrir les esprits en répandant parmi le peuple le bruit que la Reine vouloit le désarmer. Ils tâche-

rent aussi d'effrayer le Prevôt des 1408.
Marchands en semant des billets qui le menaçoient d'une mort semblable à celle de son prédécesseur Marcel, égorgé sous le Roi Jean, en présence du Dauphin. Ces bruits exciterent une émeute. La Reine donna des ordres au Prevôt de Paris pour faire entrer dans la ville les milices de son ressort, qui marcherent en armes dans les rues pour contenir le peuple. L'effroi de la Cour augmentoit toujours, & les fréquens Conseils qu'on tenoit, ne trouvoient point de reméde à la crainte qu'inspiroit le retour du Duc de Bourgogne.

De tant d'avis qui furent proposés dans le Conseil, il ne s'en trouva aucun qui pût mettre la Cour à l'abri de l'orage, que celui qu'ouvrit le Grand-Maître Montaigu. Il conseilla à la Reine d'abandonner Paris & de se reti-

1408. rer avec toute la Cour au de-là de la Loire où elle auroit le tems d'assembler des forces de toutes les Provinces du Royaume, pendant que le Duc de Bourgogne demeureroit isolé dans Paris, & que le prétexte même lui manqueroit de porter les armes contre le Roi. Cet avis fut extrêmement goûté. On crut y voir le salut de l'Etat.

Montaigu pouvoit en donner un encore plus salutaire. C'étoit d'aider la Reine de ses trésors & de son crédit. On avoit vû peu d'exemples d'une pareille élévation dans un favori. Il étoit un prodige de la nature & de la fortune. Petit, laid, mal fait, begue & sans barbe, il avoit trouvé le secret de captiver le Roi & toute la Cour. Il avoit l'esprit souple; il sçavoit se prêter aux conjonctures, étudier les caractères, s'y conformer, penétrer toutes les intrigues de la Cour, jamais ne se commettant

avec aucun parti & démêlant tou- 1408.
jours celui qui devoit rester victorieux. Il avoit sçu s'insinuer dans le cœur du Roi, gagner les bonnes graces de la Reine, celles du feu Duc d'Orléans, & se faire de tous les Princes autant d'amis & de protecteurs.

La fortune sembloit être devenue son esclave & avoir épuisé pour lui toutes ses faveurs. Fils d'un pere qui avoit déja amassé de grandes richesses, il joignit à sa succession celle du Président de la Grange dont il avoit épousé la fille. Enveloppé dans la disgrace du Connétable de Clisson, il avoit éludé sagement son malheur en se retirant à la Cour d'Avignon, où ayant gagné l'estime du Pape Benoît, il avoit par son canal trouvé le secret de rentrer en grace auprès du Roi; il étoit devenu favori du Duc d'Orléans qui ne pouvoit assez se louer de son tra-

1408. vail exact & assidu, de sa complaisance portée jusqu'à la servitude. Ces talens n'avoient pas été infructueux. Le Duc l'avoit fait Ministre des Finances. L'or & les honneurs l'avoient comme inondé. Il avoit acheté le Vidamat de Laon, dont il prit le nom; le Château de Marcoussy où il fit bâtir & qu'il fit meubler avec un goût & une délicatesse qui faisoit honte aux maisons Royales. En 1396, il fut fait Sur-Intendant des maisons du Roi, de la Reine & du Duc d'Orléans; enfin en 1403, il recueillit l'opulente succession du Cardinal de la Grange, oncle de sa femme; il fut fait Grand-Maître de France, succédant au Duc de Baviere frere de la Reine.

Oubliant sa naissance, s'oubliant lui-même, il ne mit plus de bornes à son ambition. Il procura à deux de ses freres, tous

deux d'Eglise, l'Evêché de Beauvais & l'Archevêché de Sens. Il fit élire le dernier Chancelier, & il maria deux de ses filles Isabelle & Jacqueline, l'une à Jean VI. Comte de Rouci, & l'autre à Jean de Craon Comte de Braine, une des premieres maisons du Royaume. 1408.

Il croyoit que tant d'établissemens le mettoient à couvert d'une seconde chûte, & que par lui-même il se pouvoit soutenir. S'attachant à la Reine plus étroitement, il osa se déclarer contre le Duc de Bourgogne, en la suivant à Melun & en fournissant les moiens & les conseils dont elle avoit besoin pour triompher de ce Prince.

Deux grands obstacles se présentoient à l'exécution du projet du Grand-Maitre. Le premier, l'état où étoit le Roi, encore dans le fort de son accès & hors d'état d'être transporté. Le second,

La Reine enleve le Roi & le mene à Tours.

M. S. D. l. 28. c. 16. Dargent.

1408. les Parisiens toujours attachés tendrement à ce Prince, & qui se croiroient perdus s'ils se voioient privés de sa présence. On leva le premier obstacle, on fit faire une litiere en brancart où il pouvoit être couché. On se flatta de surmonter le second par un profond secret en y joignant la force, s'il étoit nécessaire.

La Reine qui avoit une parfaite confiance dans le Duc de Bretagne, le manda pour la troisiéme fois, se croyant en sûreté lorsqu'il dirigeroit l'entreprise. Pour tromper les Parisiens, on envoya des troupes garder tous les passages de la Seine, de la Marne & de la Somme, comme pour fermer toute entrée au Duc de Bourgogne. En même tems, elle manda le Prevôt des Marchands, lui dit & lui fit dire par le Chancelier, qu'elle comptoit tellement sur la fidélité des Parisiens, que bien loin de

les désarmer, elle consentoit qu'ils 1408.
se missent sous les armes pour leur sûreté & pour celle de l'Etat, y ajoutant mille témoignages de bonté & de confiance. Les Rois n'en sont pas avares, lorsque leur intérêt l'exige, & que tout se réduit à des paroles.

Le Duc de Bretagne arriva avec son escorte. On prit le 10 de Novembre pour le jour du départ. Sous différens prétextes, on introduisit dans Paris à l'entrée de la nuit une partie des troupes logées aux environs. On fit monter le Roi dans la litiere tout malade qu'il étoit, & on lui fit prendre le chemin de Lonjumeau : spectacle véritablement touchant, un Roi dans cette situation, enlevé de sa Capitale, dans une saison assez dure, à une pareille heure, & dérobé à un peuple qui l'adoroit, pour exposer aux périls & aux fatigues d'un voyage les restes pré-

1408. cieux d'une vie si agitée. La Reine suivoit avec les Enfans de France escortée des Rois de Sicile & de Navarre, des Ducs de Berri, de Bourbon, de Bretagne, de trois ou quatre mille hommes de troupes réglées & de la maison du Roi.

A cette nouvelle Paris tomba dans la consternation. On crut ne revoir jamais ce Roi que ses malheurs rendoient encore plus cher. On traita son départ d'attentat & d'enlevement. La Reine devint odieuse à tout ce peuple; mais cette Princesse insensible à leur haine, continua son voyage & arriva en cinq jours à Tours. Aussi-tôt on donna des ordres aux troupes des Provinces voisines & à celles de la Garonne de venir joindre. On fortifia les passages faciles à garder par la disposition favorables des peuples. Enfin la Cour se trouva à Tours dans une parfaite sûreté.

Comme les Conseils l'avoient suivie, on commença d'y travailler à l'ordinaire aux différentes affaires de l'Etat : le Duc de Bretagne ayant heureusement exécuté sa commission, retourna chez lui le 17 de Novembre. Le Grand-Maître ne pouvoit assez s'applaudir des suites heureuses de son conseil. Ce succès redoubla encore le crédit & la considération où il étoit. 1408.

Le Duc de Bourgogne fut étourdi de la translation de la Cour à Tours. Il vit s'évanouir toutes ses espérances & son ambition trompée. Paris étoit bien à sa disposition. Il lui étoit libre d'y retourner, mais quel avantage en tireroit-il ? Le Roi & le Conseil absens, elle devenoit pour lui comme une ville déserte ; le Gouvernement de l'Etat, unique objet de ses désirs, se trouvoit transféré ailleurs ; l'affection des Pari-

Traité de Tours avec le D. de Bourgogne.

M. S. D. l. 28. c. 16. 17.

1408. ſiens lui devenoit inutile, il n'ignoroit pas que le reſte du Roiaume étoit à ſon égard dans des diſpoſitions bien différentes. Pourſuivre ſon Roi à main armée, forcer la Cour à revenir à Paris, à ſe remettre ſous ſa puiſſance, c'étoit un projet auſſi odieux qu'impoſſible. Le Roi & le Sceau étoient à Tours; le Duc déja proſcrit, alloit encore être accablé de Déclarations & d'anathêmes.

Dans cet embarras dont les ſuites pouvoient être ſi terribles, le Duc jura de perdre Montaigu: ſermens auſquels il n'étoit que trop fidéle. Il tenoit toujours ſur pied ſon armée victorieuſe pour la faire agir ſelon les occurrences.

Ces menaces tranſpirerent bientôt juſqu'à Tours. Montaigu vain dans ſa proſpérité, qui ſe croyoit au faîte du bonheur par le ſervice qu'il venoit de rendre à la Reine, ne les eut pas plutôt entendues,

qu'il tomba dans l'abattement & 1408.
se crut sans ressource. Il se dit que celui qui avoit bien osé faire assassiner le frere de son Roi, sacrifieroit aisément à sa vengeance la vie de son Ministre. La peur qui grossit tous les objets, lui faisoit craindre par tout des assassins. Elle fit une telle impression sur son esprit, que ne se croyant nulle part en sureté, il résolut de quitter la Cour, tous ses grands établissemens & d'aller se renfermer dans quelque Forteresse éloignée du Duc de Bourgogne, & où il pût finir ses jours dans une sûre obscurité. Il jetta les yeux sur le Château de Monet situé dans les montagnes d'Auvergne & réputé imprenable par sa situation. Il appartenoit au Duc de Berri. Son épouvante alla jusqu'à proposer à ce Prince un échange de ce Château contre ses deux belles Terres de Marcoussy & de Château-neuf.

1408. Princes d'Orléans, & que pou satisfaction, il s'abstînt quelque années de venir à la Cour.

Le Comte dont le cœur droi & vertueux avoit eu de l'horreu pour le crime de son beau-frere ne trouva rien de trop dur dan ces conditions. Il se chargea d les proposer, en faisant esperer que le Duc s'y soumettroit. Il repartit pour la Flandre. Mont aigu se fit nommer Député pour aller trouver le Duc au nom du Roi & conclure avec lui ce traité. Il étoit impatient de se raccommoder avec ce Prince. Avec le titre respectable de Député, il se croyoit à couvert des effets de sa haine, & il se réservoit à prendre dans la suite ses précautions.

Le Duc rejetta avec indignation les propositions du Comte de Hainaut. Il lui représenta qu'après avoir soutenu & protesté si solemnellement que c'étoit pour

l'intérêt du Roi & pour le bien 1408.
de l'Etat qu'il avoit fait mourir le Duc d'Orléans, il ne pouvoit ni s'avouer coupable, ni faire des soumissions sans passer pour le plus lâche & le dernier des hommes. Il se livra tout entier à ses premiers ressentimens, & ne songea plus qu'à employer toute sa puissance pour se venger de la Cour.

A l'égard de Montaigu qui lui fit demander audience au nom du Roi, il refusa de le voir & de l'entendre. Le Comte lui remontra qu'il alloit par là se mettre dans tout son tort; qu'un sujet qui refusoit audience à un Envoyé de son Roi, devenoit ouvertement un rébelle & son ennemi; que la Maison d'Orléans entraîneroit facilement dans sa querelle tous les Princes & toutes les Provinces. Il ajouta qu'il devoit entendre Montaigu, & que par son canal il ne seroit peut-être pas impossible de

1408. faire changer les conditions d[u] traité.

Le Duc déferant, quoiqu'av[ec] peine, à ce conseil, ordonna qu'o[n] fît entrer Montaigu; mais il fu[t] si peu maître de lui-même, qu'e[n] le voyant, il l'accabla d'injures & de menaces; il lui dit qu'il étoi[t] l'unique auteur de tous les maux de la France, un mauvais & u[n] infidéle Ministre; que c'étoit lui qui avoit conseillé l'enlévement du Roi au milieu de sa maladie, & qui en exposant sa vie précieuse, étoit coupable du crime de lèze-Majesté, & comme tel, digne de mort.

Jamais Ministre ne soutint plus mal la dignité de son caractère que Montaigu; il pâlit, il trembla, il s'excusa en balbutiant. Le Comte qui en eut pitié, dit que le mal n'étoit pas sans remède, & appaisa le Duc. Alors le Duc parut pardonner à Montaigu, aux

onditions qu'il réparera ce qu'il 1408.
a fait lui-même, qu'il conservera
sa réputation par un traité moins
dur, suivant le modéle qu'il lui
remettra entre les mains. Il ajouta qu'à ce prix il oublieroit tout
& lui rendroit son amitié.

Montaigu souscrivit à ces propositions. Il s'étoit repenti de son Ambassade mandiée : tremblant devant cet ennemi furieux, il avoit crû cent fois que le Duc alloit l'immoler à sa fureur. Il se jetta à ses pieds, les embrassa, lui rendit graces, & lui promit tout ce qu'il voulut. Le Duc qui sçavoit sacrifier sa haine à ses intérêts, lui fit quelques politesses, & le fit même manger à sa table. Il le renvoya à Tours avec le Comte & quelques-uns de ses Conseillers pour travailler à un nouveau Traité.

Quoique la peur trouble l'esprit & tous les sens, elle est quelque

1408. fois combattue par l'ambition l'avarice, surtout lorsque l'esp rance l'affoiblit. Montaigu, tou effrayé qu'il étoit du danger qu avoit couru, se laissa séduire p le Duc, crut imprudemment qu lui pardonneroit l'injure dont se plaignoit, & qu'elle seroit re parée.

Montaigu se flata de regagne ce Prince en le servant utilement Perdant tout à coup ses frayeurs & ses idées de retraite, il voulu se faire en lui un protecteur plu assuré que tous ceux qu'il avoit à la Cour. Le Duc étoit plus puis- sant, plus hardi & plus méchant qu'eux.

Il employa tout le crédit qu'il avoit sur l'esprit de la Reine & sur celui des Princes, pour faire rec- tifier le Traité selon les desirs du Duc. Il exagéra les forces de ce Prince, la disposition des Pari- siens & le danger d'une guerre

civile, qui alloit déchirer la Fran- 1408.
ce, & à laquelle l'Etranger se pourroit joindre. Enfin il manœuvra si finement & si efficacement, que la Reine consentit à un nouveau Traité dont le Comte de Hainaut devoit être le médiateur; il fut rédigé par les Commissaires du Roi & par ceux du Duc. On tâcha de ménager l'honneur des deux partis; mais celui du Roi y fut oublié: tout l'avantage demeura au Prince, à quelques paroles de satisfaction près qu'il s'engagea de dire aux enfans du Duc d'Orléans sur la mort de leur pere.

Non content de remettre en grace le Duc de Bourgogne auprès du Roi & de la Reine, le médiateur entreprit encore de le réconcilier avec la Maison d'Orléans. La Reine y consentit pour déraciner jusqu'à la semence des dissensions civiles, & n'avoir qu'à

1408. jouir tranquillement des douceurs du Gouvernement. Elle consentit à recevoir les excuses du Duc sur la mort du Duc d'Orléans, quand la Cour seroit arrivée à Chartres, où elle devoit séjourner en retournant à Paris. On convint que les Princes d'Orléans s'y rendroient aussi. On régla les formes & les sûretés. On arrêta une parfaite réconciliation entre les deux Maisons, & de la sceller par le mariage du Comte de Vertus, second fils d'Orléans, avec Mademoiselle de Guise, seconde fille du Duc de Bourgogne, à qui il donnoit cent cinquante mille francs d'or de dot, & quatre mille francs d'or de rente en fonds de terre.

Cette derniere clause étonna & révolta tous les honnêtes gens capables de quelques sentimens; on ne pouvoit le croire. Forcer un fils d'épouser la fille de l'assassin de son pere! Mais la Reine avide

de repos, & plus avide encore 1408.
de regner, promettoit d'y faire consentir la Maison d'Orléans. *Le salut de l'Etat*, disoit-elle, *est la premiere loi, & la Princesse pleine de vertu & de mérite, est innocente du crime de son pere.*

Les Princes d'Orléans, déja affligés d'une réconciliation si odieuse, avoient une répugnance horrible pour cette alliance; mais il fallut qu'ils se rendissent, ils ne vouloient pas avoir contr'eux la Reine & toute la Cour; privés déja dans un âge si tendre d'un pere, seul soutien de leur Maison, & n'ayant plus d'autre protection que celle de la Reine. Leur unique ressource étoit la jeunesse du Comte de Vertus. Que d'événemens il pourroit arriver, qui l'affranchiroient d'une alliance si odieuse!

Le traité de Tours fit triomphe le Duc de Bourgogne de la

Le Duc de Bourgogne ie.

1408. Maison d'Orléans, de la Cour de France & de toutes les Loix. Il en ressentit la joie la plus vive. Pour en hâter l'exécution, il partit aussi-tôt de Lille avec quatre mille Cavaliers qui portoient deux mille Fantassins en croupe, & se rendit à Paris où il fut reçu avec les applaudissemens ordinaires. On dit même que dans les cris de joie qui accompagnerent son entrée, on entendit plusieurs de ses partisans crier, *Vive le Duc de Bourgogne*, sans faire aucune mention du Roi, ce qui leur fut reproché par quelques bons Bourgeois. La Cour l'apprit avec indignation. Elle dissimula pour ne pas perdre le fruit de sa foiblesse.

vient à Paris.

M. S. D. l. 28. c. 16. P. Dan. Hist. de Ch. VI. Mezeray. Ibid.

Les Parisiens, malgré leur enthousiasme pour ce Prince, ne furent pas trop contens de tous les désordres que ses gens de guerre commettoient aux environs de Paris, & que toute la séverité de

la

la discipline ne put arrêter. La 1408.
Reine lui en envoya faire des plaintes. Il éluda la réponse jusqu'à ce que Montaigu lui eût apporté le traité qu'il signa avec empressement. De ce moment il congédia ses troupes, en ne retenant que sept cens hommes d'armes; mais elles s'arrêterent en Picardie, en Champagne & jusques dans le Gatinois, où elles continuérent encore quelque tems à désoler ces belles Provinces.

On vit alors les effets de la prospérité. La Cour étant asservie au Duc de Bourgogne, chacun s'empressa à le féliciter & à rechercher sa faveur. Avec Montaigu arriverent des Députés du Duc de Berri, des Rois de Sicile & de Navarre, qui lui venoient faire compliment & l'assurer de leur amitié. Tous les Courtisans les imiterent à l'envi. Le seul Duc de Bourbon, dont le cœur étoit toujours droit,

1408. ne voulut pas ſe plier à une démarche contraire à ſes ſentimens, Il pleuroit encore le Duc d'Orléans, & déteſtoit ſon aſſaſſin.

Montaigu étoit au comble du plaiſir, le ſuccès lui avoit rendu toute ſa fierté. Il prenoit pour ſincéres les remercimens & les careſſes du Duc. Inſatiable de biens & d'honneurs, il oublioit inſenſiblement tout ce qu'il devoit à la mémoire du Duc d'Orléans.

Mort de la Duch. d'Orléans

M. S. D. l. 28. c. 16. Brantome Dam. Illuſtres. Favin, Th. d'honneur. P. Anſel.

Lorſque la Ducheſſe ſa veuve apprit à Blois où elle étoit avec ſes enfans, le honteux traité de Tours; qu'elle entendit parler de réconciliation & de nôces; qu'elle ſçut triomphant à Paris l'aſſaſſin de ſon mari, elle s'abandonna à tous les transports de douleur & de déſeſpoir dont eſt capable une femme ambitieuſe, vindicative & mortellement offenſée. Juſqu'à ce moment elle s'étoit flattée d'une mémorable vengeance. Elle avoit

rempli ses appartemens & jusqu'à 1408.
sa Chapelle d'une devise amere qui rappelloit sans cesse son malheur & son état. C'étoit une chante-pleure surmontée d'une S. Elle prétendoit par cette devise marquer sa solitude & ses larmes; autour étoient écrites ces paroles en caractères lugubres :

Rien ne m'est plus,
Plus ne m'est rien.

Elle séchoit & languissoit de douleur. Son unique occupation étoit de faire venir devant elle ses trois fils, dans l'espoir qu'ils vengeroient un jour la mort de leur pere. On amenoit avec eux, Jean, le petit bâtard que le feu Duc avoit laissé de la Dame de Cani. Elle le regardoit avec complaisance. *Il est enté sur ma famille*, disoit-elle, *je n'ai point de fils si bien fait, qui me paroisse si propre à venger le sang de mon mari.*
Le corps succombant sous les pei-

1408. nes de l'esprit, & sa fureur trompée excitant au dedans une subite révolution, il lui prit une fiévre brûlante qui l'emporta en huit jours. Elle mourut le 4 de Décembre. Son corps fut porté en grande pompe aux Célestins de Paris proche celui du Duc d'Orléans. Elle ne lui survêcut que 14 mois. Telle fut la fin de la petite-fille du Roi Jean, la plus belle & la plus spirituelle Princesse de son siécle, mais la plus vive dans ses passions, & qui supporta le plus impatiemment le changement de sa fortune.

Députation des Parisiens au Roi.

M.S.D. l.28.c.16. Monstrelet. DuTillet. P. Ansel.

La Reine, en attendant le retour de la santé du Roi, expédioit à Tours les affaires du Royaume à sa volonté. Le 10 de Décembre, on fit don au Roi de Navarre, d'Henri-le Châtel & de quelques autres terres pour éteindre douze mille livres de rente que devoit lui produire le Duché de Nemours. Le 13, il parut une Décla-

ration qui ordonnoit, que tous les 1408.
Officiers du Roi après vingt ans de service, jouiroient de leurs gages sans être obligés de servir. Vers ce tems-là, le Comte de S. Paul donna sa démission de la Charge de Grand Maître des Eaux & Forêts de France, qui fut donnée à Guillaume d'Etoutteville de Torcy, l'un des plus zélés serviteurs de la Reine.

Le Duc de Bourgogne étoit toujours à Paris où il commandoit en Souverain. Le 1er de Janvier, il distribua des étrennes à ses partisans pour quatorze mille francs d'or : appas séducteur qui ne laisse plus les hommes maîtres d'eux-mêmes. Ayant appris que le Roi étoit revenu en santé le 28 de Décembre, il fit ordonner une députation du Prevôt des Marchands, & de quelques Notables, pour aller supplier ce Prince de revenir dans sa Capitale.

1408. Son retour hâtoit le moment tant désiré par le Duc, de sa réconciliation avec les Princes d'Orléans.

Quelle fut la surprise du Roi de se voir enfermé dans des lieux & des appartemens inconnus, de se trouver à Tours & d'apprendre dans quelle situation critique & avec quel danger on l'y avoit conduit! On n'eut cependant pas grande peine à lui faire tout approuver, surtout lorsqu'on lui fit envisager la réconciliation projettée qui alloit rendre au Royaume toute sa tranquillité. Il reçut avec joie les Députés de Paris. Il leur promit d'y retourner incessamment. Il les flatta & les caressa; mais le Duc de Bourbon chez qui ils allerent en sortant de chez le Roi, les traita durement. Ils leur reprocha de s'être réjouis de la mort de son neveu le Duc d'Orléans, & les acclamations criminelles

faites au Duc de Bourgogne. Il 1408.
leur dit même qu'il s'opposeroit au retour du Roi à Paris, s'ils ne s'engageoient de venir au devant de lui avec les Principaux de la ville, la corde au cou, disposés à exécuter toutes ses volontés : discours déplacé dans les conjonctures présentes. On ne comprend pas comment il put échapper à un Prince si sage. Les Députés pleins d'indignation, le quitterent sans lui faire de réponse, & retournerent trouver le Roi qui leur renouvella ses promesses & s'entretint avec eux, portant la familiarité jusqu'à leur demander des nouvelles de quelques particuliers de la ville qu'il affectionnoit.

Le tems approchoit, où selon le traité de Tours la réconciliation du Duc de Bourgogne avec les Princes d'Orléans devoit se faire à Chartres : tout étoit disposé pour le départ, lorsque le Roi retom-

La Paix de Chartres.

M. S. D. l. 28. c. 17. l. 29. c. 1. Juv. des Ursins.

1408. ba n'ayant eu que dix-huit jours d'intervalle. Sa maladie ne suspendit pas les projets de la Reine: On étoit accoutumé à ne plus faire d'attention à son état. On eut encore la dureté de le transporter à Chartres, pour rendre plus autentique la cérémonie qui s'y devoit faire. Le Roi le 26 de Février se trouva en état d'y assister, tout se disposa pour l'exécution du traité.

S. Remi c. 1. Dargent. P. Dan. Ch. VI.

De la Cour, de Paris, des Provinces, tout accouroit à ce spectacle si curieux & si intéressant. La Reine avoit mandé le Duc de Bretagne pour s'y trouver. Toujours pleine de confiance en lui, & ayant déja éprouvé la solidité de ses conseils, elle se croyoit plus forte dès qu'elle l'avoit pour la seconder : il s'y rendit. Mais dans la disposition des rangs, il y eut contestation entre lui & le Comte d'Alençon que le Duc prétendoit précéder. L'importan-

ce de son Fief & l'ancienneté 1408.
de sa Pairie étoient ses autorités. Il y eut même des paroles piquantes entre ces deux Princes, quoique beaux-freres. Comme le Comte d'Alençon étoit bien plus près de la Couronne que le Duc, étant petit-fils d'un frere du Roi Philippe VI, le Conseil décida en sa faveur, & le Duc très mécontent se retira dans ses Etats & n'assista pas à la cérémonie.

Elle se fit dans l'Eglise de Notre-Dame de Chartres. On avoit élevé un trône pour le Roi près le Grand-Autel. Le Comte de Hainaut comme médiateur & garant du traité, arriva à Chartres avec quatre cens hommes d'armes & cent Arbalêtriers, armés les uns & les autres de leurs armes ordinaires & destinés pour la sûreté des deux partis. Le Duc arriva d'un côté accompagné de cent Chevaliers armés & cuirassés,

1408. mais ſans lances, ſans haches, ſans caſque & ſans armures de fer. Ils étoient ſuivis de ſix cens hommes d'armes. Par une autre porte de Chartres, entrerent les Princes d'Orléans avec le même nombre de ſoldats & en pareil équipage. Cela avoit été arrêté par le traité de Tours à la priere du Duc de Bourgogne, qui malgré ſa fierté & toute ſa puiſſance, toujours déchiré de remords ſecrets, craignoit encore de leur part quelque trait de vengeance.

Le 15 de Mars, jour choiſi pour ce grand ouvrage, le Roi ſe rendit dans l'Egliſe de Chartres & s'y aſſit ſur ſon trône. La Reine ſe mit à ſa droite & le Dauphin à ſa gauche. Enſuite étoient placés ſelon leur rang les Rois de Sicile, de Navarre, les Ducs de Berri & de Bourbon, le Cardinal de Bar, les Comtes d'Alençon, de Mortaing, d'Eu, de

la Marche & de Vendôme, Prin- 1408.
ces du Sang; le Chancelier Archevêque de Sens, les Evêques d'Angers & de Poitiers, les Conseillers d'Etat, deux Présidens à mortier & douze Conseillers, Députés du Parlement, le Dauphin d'Auvergne, les Comtes de Dreux, de Tancarville, de Roucy, de Braine, de Namur, de Tonnerre, de Damartin, de Conversan, de Salms & de Vaudemont; les trois Députés de l'Université, le Trésorier de la Sainte Chapelle, les Docteurs Chanteprime & Desprez; enfin hors de rang un nombre prodigieux de Noblesse, tous sans armes & dans leurs habits ordinaires, ainsi qu'il avoit été stipulé.

Les démarches, les pas, les paroles, tout avoit été compassé avec une exactitude scrupuleuse. Chacun étant rangé, le Duc de Bourgogne entra avec le Seigneur

1408. d'Olléhain Flamand, qui dit au Roi en montrant ce Prince : *Mon très redouté & souverain Seigneur, voici Monseigneur le Duc de Bourgogne, votre cousin germain, qui vient en votre présence, comme votre humble & fidéle sujet, serviteur & cousin, au sujet de la mort de Monseigneur d'Orléans, votre frere, de laquelle il a donné les ordres pour l'avantage de votre Majesté & pour celui du Royaume, ainsi qu'il offre de le prouver. Il a sçu que vous en avez eu beaucoup de déplaisir, dont il est aussi affligé qu'on le peut être. C'est pourquoi, mon très redouté Seigneur, il vous supplie autant qu'il le peut, de bannir ce ressentiment de votre cœur, de le tenir en vos bonnes graces & en votre amour, étant disposé dès à présent & pour toujours, de servir votre Majesté & de lui obéir en toutes choses.*

Le Duc approuvant ces paroles, dit : *Mon très redouté & souverain Seigneur, ces paroles viennent de moi, & je supplie de tout mon cœur votre Majesté de m'accorder cette grace.* 1408.

La Reine, le Dauphin & les Princes se leverent & se mirent à genoux devant le Roi, le suppliant de pardonner au Duc de Bourgogne. Le Roi les fit lever & dit au Duc avec beaucoup de grace & de dignité : *Mon cousin, pour le bien de notre Royaume, en considération de la Reine & des Princes de notre Sang ici présens, & encore dans l'espérance que vous nous serez toujours fidèle & que vous servirez nous & notre Etat, nous vous accordons ce que vous nous demandez & vous remettons toutes choses.*

Le Roi fit ensuite sortir le Duc. Les trois Princes d'Orléans entrerent, Charles Duc d'Orléans,

1408. Philippe Comte de Vertus, & Jean Comte d'Angoulême. Leur grand deuil, leur contenance triste & leur jeunesse, inspirerent de la pitié à toute l'assemblée, surtout la vûe du dernier qui n'avoit encore que cinq ans & qui se trouvoit sans pere & sans mere. Le Roi leur fit part des paroles du Duc de Bourgogne, de la réponse que Sa Majesté y avoit faite, de ce qu'il devoit leur dire & de ce qu'elle ordonnoit qu'ils répondissent. Alors elle fit rentrer le Duc & lui commanda de faire son compliment aux trois Princes.

Olléhain parlant toujours pour le Duc, dit : *Monseigneur d'Orléans & vous Messeigneurs ses freres, voici Monseigneur de Bourgogne qui vous supplie de bannir de vos cœurs tout le ressentiment que vous avez contre lui. Il vous demande votre amitié & vous sup-*

plie de lui pardonner toutes choses. 1408.
Le Duc confirma ces paroles en disant : *Mes très chers cousins, je vous en supplie.* Aussi-tôt la Reine, le Dauphin, les Rois de Sicile, de Navarre, les Ducs de Berri & de Bourbon se levant de leur place s'approcherent des Princes d'Orléans & les prierent d'accorder au Duc de Bourgogne ce qu'il leur demandoit avec tant de soumission. Le Roi leur dit aussi, *Mon très cher fils*, en parlant au Duc d'Orléans son gendre, *& vous mes très chers neveux*, en s'adressant aux freres du jeune Duc, *agréez tout ce que nous avons fait, consentez-y & pardonnez tout au Duc de Bourgogne.*

Jusqu'ici tout s'étoit passé de la maniere qu'on l'avoit concerté. Il ne s'étoit rien fait ni rien dit qui n'eût été arrêté & prémedité. Le cérémonial fut interrompu par le silence morne du Duc d'Orléans.

1408. qui tout prêt de prononcer sa réponse, ne put vaincre sa répugnance, ni démentir par ses paroles les sentimens de son cœur. Cet incident troubla l'assemblée. Enfin le Roi s'adressa au jeune Prince & lui commanda d'autorité absolue de répondre. Le jeune Duc dit pour lors : *Mon très cher Seigneur, j'agrée tout ce que vous avez fait, j'y consens & je l'accorde, je lui remets toutes choses entiérement, puisque votre Majesté le commande, ne voulant en aucune chose du monde lui désobéir.* Ses deux freres parlerent en conformité.

Le Chancelier prit aussi-tôt la parole, & dit au nom du Roi, que Sa Majesté vouloit, entendoit & ordonnoit que les parties exécutassent fidélement & exactement tout ce qu'elle avoit arrêté, qu'elles demeurassent amies, que leurs serviteurs réciproquement fussent aussi unis d'amitié, &

qu'on ne se reprochât jamais le 1408.
passé sous peine d'encourir sa disgrace & son indignation, voulant qu'il n'y eût jamais aucune recherche ni pour la mort du Duc d'Orléans, ni pour ce qui l'avoit suivie, Sa Majesté oubliant tout & pardonnant tout, excepté seulement les assassins dont elle se réservoit la punition.

On fit ensuite les sermens. Les Princes réconciliés jurerent l'exécution du traité, d'abord entre les mains du Cardinal de Bar, en mettant tous ensemble la main droite sur le livre des Evangiles, & ensuite entre les mains du Roi en touchant la vraie croix. Les Princes de l'assemblée firent les mêmes sermens, avec seize des plus grands Seigneurs qui signerent le procès verbal de tout ce qui s'étoit passé. Pour le mariage du Comte de Vertus, il fut remis au tems que lui & la Princesse de

1408. Bourgogne auroient atteint l'âge prescrit par les loix. Le Roi, la Reine & toute la Cour retournerent à Paris où Sa Majesté fit expédier de nouvelles Lettres d'abolition au Duc de Bourgogne.

Telle fut la paix de Chartres si renommée sous ce Régne, & qui répandit une grande joie parmi le peuple toujours ébloui des apparences. Les gens sages, les politiques pensoient autrement. Ils voyoient que la force avoit fait conclure ce traité. Rarement les enfans pardonnent sincérement la mort d'un pere, accompagnée de tant d'affreuses circonstances. La Reine haïssoit toujours le Duc de Bourgogne, qu'elle regardoit encore comme un rival d'ambition : on prévoyoit que ce ne seroit qu'une paix fausse & de peu de durée.

Le fou du Duc de Bourgogne ne lui cacha pas à lui-même, le jour de cette fameuse réconcilia-

rion, ce qu'on en pensoit. Ces sortes de gens ne feignent d'avoir perdu la raison que pour parler avec plus de liberté & dire souvent la vèrité en feignant de ne la pas comprendre. Celui-ci alla acheter une patene qu'il fit doubler d'hermine. Il la montra au Duc, qui lui ayant demandé ce que cela signifioit. *C'est*, répondit le fou, *une paix fourée*. 1408.

Concile de Pise.

M. S. D. l. 29.
Dupui, histoir. du Schisme.
Fleuri, hist. ecclesiastique.
Et contin.

Les tems s'approchoient où la paix devoit être renduë à l'Eglise: ce n'est pas que l'opiniâtreté des deux Papes eût diminué. Pour prévenir & annuler les effets du Concile que leurs deux Colléges avoient convoqué à Pise, ils en avoient convoqué eux-mêmes chacun un autre à Aquilée & à Perpignan. Il s'y trouva peu d'Evêques, la plûpart des Princes Chrétiens s'étant soustrait à leurs obédiences; le Concile de Perpignan fut le plus nombreux. Le Roi d'A-

1408. ragon persistoit dans l'obédience de Benoît, ainsi que les Comtes de Foix & d'Armagnac; les Evêques qui s'y rendirent, espéroient le résoudre à abdiquer. Malgré les défenses que le Roi avoit faites aux Evêques d'aller à Perpignan, & même malgré les gardes mis sur les frontieres, il s'y en trouva cent-vingt de France, d'Espagne, de Savoye & de Lorraine.

Ayant tous reconnu que Benoît ne vouloit se servir d'eux, que pour perpétuer le trouble de l'Eglise & pour se maintenir dans le rang de légitime Pape, ils l'abandonnerent insensiblement. Le 18 de Février, il ne s'en trouva plus que dix-huit qui ayant appris l'ouverture du Concile général de Pise, lui conseillerent d'y envoyer ses Nonces, pour se conformer aux décisions du Concile. Il nomma pour s'y rendre sept Légats, mais sans leur donner aucun pou-

voir, & plutôt dans la vûe d'en 1408.
traverser les opérations. Rien ne pouvoit l'obliger à renoncer au Pontificat. Il fit même partir l'Archevêque de Taragone pour aller en ambassade vers le Roi, il espéroit l'appaiser & le regagner. On étoit, & avec raison, trop prévenu contre Benoît. La Cour refusa audience à l'Archevêque & fit arrêter à Nismes les Légats qui ne furent mis que long-tems après en liberté, à la priere du Roi d'Aragon.

Presque tous les Princes Chrétiens concoururent au Concile de Pise. La diette de Francfort déterminée par le Cardinal de Bar, que le Roi y avoit envoyé, ordonna, malgré l'Empereur Robert, que tous les Evêques d'Allemagne se rendroient à Pise. L'Angleterre y envoya les siens, & à leur tête l'Evêque de Salisberi. Ceux de France, comme il étoit

1408. juste, avoient donné l'exemple. Gui de Roye, Archevêque de Rheims qui s'étoit mis en chemin avec le Cardinal de Bar, fut tué malheureusement dans une querelle que ses domestiques prirent (*a*). Le Maréchal de Boucicaut vengea séverement sa mort. C'étoit un des plus dignes Prélats de France, & qui en 1399. avoit fondé à Paris le Collége de Rheims.

Le Concile de Pise commença le 25 de Mars. Il s'y trouva près de six cens Peres & parmi eux cent soixante Archevêques, Evêques ou Abbés. On ne doit pas s'attendre que nous rapportions exactement le détail de ce Concile; quoique l'Eglise soit dans l'Etat, ses affaires & ses maximes semblent en être séparées. D'ailleurs ce Concile se tenoit hors de France. Il s'y agissoit des in-

(*a*) C'étoit dans les Etats de Gênes.

térêts de l'Eglise Universelle, & 1408.
les Prélats François confondus avec les Prélats du reste de l'Europe, n'y agirent que concurremment avec eux. Nous n'en rapporterons que l'essentiel & ce qui regardera directement la France.

Le Roi envoya pour Ambassadeurs, le Patriarche d'Alexandrie, de Frenet Evêque de Meaux & des Champs Evêque de Coutance. Le Roi de Sicile y avoit l'Evêque de Gap, deux Chevaliers, deux Jurisconsultes & deux de ses Secrétaires. Le Duc de Bourgogne ne manqua pas d'y envoyer ses Ambassadeurs, & l'Université, pour Députés, les Docteurs Plaoul & de Perouse.

On y fit à la France tout l'honneur qu'elle étoit en droit d'attendre de la dignité de sa Couronne & du mérite de ses travaux. Son premier Ambassadeur eut la droite entre les deux plus anciens

1408. Cardinaux. Ses deux Collégues eurent leur place du même côté après le Camerlingue. Les Ambassadeurs d'Angleterre étoient à la gauche.

Quoiqu'il s'agît de la plus importante procédure qui eût jamais été faite, le droit étoit si clair, qu'on eut bientôt pris son parti. La soustraction générale fut ordonnée & établie. Le procès des deux Papes fait par contumace, & l'un & l'autre déposés sans la moindre opposition. Le Roi envoyoit Couriers sur Couriers pour presser les Peres de terminer ce grand ouvrage.

1409. Au commencement de l'année 1409, on fut à la veille d'entrer en guerre avec la Savoye, quoique le Comte fût petit-fils du Duc de Berri : ce Comte avoit vu avec jalousie le Duc de Bourbon aggrandir ses Etats du Beaujolois. Il y avoit six petites places qui

Pâques le 6 d'Avril.

Guerre en Beaujolois.

qui relevoit du Comte à cause de 1409.
la Bresse. Il les fit saisir féodalement avec assez de hauteur, & sans justifier son droit au Duc qui étoit son oncle. Les troubles de la Cour avoient empêché le Duc d'en poursuivre la main-levée, lorsqu'il survint un incident qui rendit cette affaire bien plus dangereuse.

Le Comte avoit envoyé au Duc de Bourgogne un Corps de trois mille hommes comme auxiliaires dans la guerre de Liége. Il étoit commandé par Viri Seigneur Bressan, sujet du Comte; après la victoire de Montenai, Viri suivit le Duc à Paris, d'où il le renvoya. Viri avoit eu avec le Duc de Bourbon quelque différend que l'Histoire n'explique pas. Il eut la hardiesse d'envoyer défier le Duc, & le coup suivant de près la menace, il entra dans le Beaujolois comme ennemi, as-

1409. siégea & prit d'assaut Amberieu & deux autres places, ravagea la Province & y commit plusieurs excès, n'épargnant ni l'âge ni le sexe.

Il est évident que Viri n'auroit pas eu tant d'audace, s'il n'avoit cru être soutenu par le Comte de Savoye, s'il n'avoit eu même des ordres secrets de faire ces hostilités; sans quoi, quelle extravagance n'eût-ce point été de se commettre avec un Prince si fort au dessus de lui & oncle du Roi! Le Duc de Bourbon ne s'y méprit point, il regarda l'offense comme venant du Comte, il se disposa à la repousser avec toutes ses forces & avec celles de ses Alliés. On croit que le Comte de Savoye se préparoit aussi à secourir Viri, en faisant valoir les sujets de plainte qu'il avoit contre le Duc. La rapidité des démarches du Duc & son incroyable diligence prévin-

rent les mouvemens lents & tardifs du Comte. 1409.

Le Duc envoya des Couriers à tous ses amis, sur tout aux Comtes de la Marche & de Vendôme, Princes de sa Maison, au Comte d'Alençon & au Dauphin d'Auvergne ses Alliés. Ils armerent en diligence pour le joindre. Le Comte de Richemont, frere du Duc de Bretagne, déja avide de gloire, y vola de lui-même. Montaigu partit de la Cour dans ce même dessein. Assuré de ces grandes ressources, le Duc se rendit promptement en Bourbonnois avec le Comte de Clermont son fils. Le Duc âgé de soixante-douze ans, se comporta avec la vigueur & l'activité d'un jeune homme, le ressentiment & l'amour pour son peuple les lui firent retrouver. Il rassembla quatre mille chevaux & douze cens Gentilshommes ses Vassaux : il passa la Saone & entra

1409. dans le Beaujolois au commencement de Mai. Viri étourdi de sa célérité, & n'ayant reçu aucun renfort de Savoye, jetta une partie de ses soldats dans les places conquises & fuit en Bresse. Le Duc atteignit son arriére-garde au passage d'une petite riviére, en tua trois cens hommes, sans compter ceux qui se noyerent, de là il entra en Bresse & ravagea le plat Pays pour ne plus laisser ignorer au Comte qu'il le croyoit l'auteur de l'entreprise.

De retour en Beaujolois, il assiégea Ambérieu où Viri n'avoit laissé que trois cens hommes. Il le prit au troisiéme assaut, & les fit tous pendre comme gens sans aveu. Il reprit aussi aisément les autres petites places & rentra en Bresse où il fit de nouveau le dégât jusqu'à la fin de Mai.

C'étoit une étincelle qui pouvoit embrâser les Etats de ces deux

Princes. Le Comte craignoit que la 1409.
France, où les semences de la guerre civile étoient étouffées, ne se déclarât pour l'oncle de son Roi. Honteux d'être entré dans un projet si mal digeré, il écrivit une Lettre respectueuse au Duc, il y désavouoit Viri, il fit intervenir le Duc de Berri son grand-pere maternel, qui se porta pour médiateur, & auquel le Duc de Bourbon ne put refuser de lui remettre ses intérêts. Tout se passa à l'avantage de ce Prince. Il envoya un Chevalier rendre hommage au Comte pour les places qui relevoient de lui, & le Comte lui remit Viri pour en disposer à sa volonté.

Le Duc le tint douze jours en prison dans les frayeurs d'une mort toujours présente, & le relâcha à la considération du Comte, après avoir pris des sûretés pour la réparation des excès qu'il avoit commis. Il fut contraint de vendre la

1409. meilleure partie de ſon bien : bel exemple pour les Vaſſaux de ne jamais faire d'entrepriſes, quelqu'aſſurés qu'ils ſoient de l'intention de leurs Princes, ſans en avoir un ordre en bonne forme. Les Grands ſacrifient toujours leurs inférieurs à leurs intérêts & aux occurrences.

Le Duc de Berri fut encore ſollicité par le Roi de Sicile pour terminer un différend qu'il avoit avec le Comte de Savoye. Le pere du Comte pour ſe rembourſer des ſommes qu'il avoit prêtées au Roi Louis I. dans ſon expédition de Naples, lui avoit uſurpé la ville de Nice. L'affaire fut miſe en arbitrages, le Duc de Bourgogne étoit aſſocié au Duc de Berri. L'affaire traîna en longueur, ce dernier favoriſoit le Comte, de plus, le Roi de Sicile n'étoit pas en état de le payer. Ainſi Nice reſta à la Savoye. C'eſt l'unique

titre de ce Prince, pour posseder 1409.
encore ce Comté qui est un Fief
de la Provence.

Le voyage que le Duc de Berri *M. S. D.*
fit sur la frontiere pour accommo- *l. 29. c. 5.*
der le Comte de Savoye avec le *& 6.*
Duc de Bourbon, l'absence même *Mariana. P. Ansel.*
de ce dernier Duc, laissa le Duc de
Bourgogne presque le maître du
Conseil. La Reine lui disputoit le
terrein. Il étoit moins aimé, mais
il étoit plus craint; la terreur im-
pose plus que l'amour, qui se con-
tente souvent de se renfermer dans
le cœur. Montaigu ayant voulu si-
gnaler son affection pour le Duc
de Bourbon & paroître aller de
pair avec les Princes, s'étoit aussi
absenté : démarche imprudente
& indiscrete, elle déplut au Duc
de Bourgogne partisan secret du
Comte. Montaigu mauvais Cour-
tisan en cette occasion, ne prévit
pas ce nouveau mécontentement.
Fier du traité de Tours, il croioit

1409. avoir regagné les bonnes graces du Duc & s'en être fait un ferme protecteur.

Le Roi de Sicile fut obligé de se tenir long-tems dans son Comté de Provence, non seulement pour l'affaire de Nice, mais encore pour la succession du Royaume d'Aragon, qu'il voyoit prête à lui écheoir. Elle consistoit en quatre Royaumes dont la Sardaigne en étoit un. Les Maisons de Narbonne & de Doria, l'une Françoise & l'autre Génoise, disputoient cette Couronne au Roi d'Aragon. Aimery de Narbonne y étant passé, réunit ses intérêts avec Brancaléon Doria, pour chasser les Aragonois & soumit une partie de l'Isle. Mais Martin Roi de Sicile, fils unique & héritier de D. Martin Roi d'Aragon, s'y étant rendu avec des forces supérieures les vainquit à la bataille de Sanlouy, prit prisonnier Doria & paci-

fia tout ce Royaume. 1409.

Il mourut presque dans le sein de la victoire, sa mort laissa le Royaume d'Aragon sans héritiers présomptifs. Cette situation persuada au Roi de Sicile qui avoit épousé la fille de son frere aîné, qu'il falloit réveiller la tendresse de ce vieux Prince pour sa niéce. Il lui envoya l'Evêque de Couserans en Ambassade pour le supplier de reconnoître le droit de son fils ainé Louis, neveu de Sa Majesté Aragonoise, & de lui permettre de passer avec sa mere en Aragon. Jamais Ambassade ne fut plus déplacée. Les hommes n'aiment point la vûe de leurs héritiers collatéraux. L'Evêque fut mal reçu, on ne lui voulût pas même donner de réponse. Le Roi d'Aragon venoit de se remarier à une jeune Princesse, quoiqu'accablé d'années & d'infirmités; mais on espere toujours ce qu'on désire passionnément.

1409. L'absence de tous ces Princes occupés de leurs intérêts, & les fréquentes rechûtes du Roi qui commencerent à la fin de l'année derniere, enhardirent le Duc de Bourgogne à faire un coup d'autorité. Il fit destituer de l'Office de Chancelier, l'Archevêque de Sens, frere de Montaigu, & fit rétablir dans cette dignité Arnaud de Corbie, très attaché au Duc. Corbie déja deux fois déplacé, ne la reçut pas avec moins d'empressement pour la troisiéme fois. Un moment de prosperité fait oublier aux hommes leurs disgraces passées.

Le Chancelier de Corbie rétabli.

L'Archevêque ne manquoit ni de génie ni de capacité. Il avoit même plus de hardiesse qu'on en attend de sa profession. Mais Corbie si rompu dans les affaires du Sceau par une longue expérience, & qui avoit été long-tems Premier Président, avoit des lumie-

res bien supérieures. Ce fut la premiere secousse que reçut le Ministre à qui tout avoit réussi, depuis qu'il s'étoit réconcilié avec la fortune. Cet échec eût dû lui dévoiler l'intérieur du Duc de Bourgogne ; mais le coup ne le frappant pas directement, il voulut encore s'aveugler & lutter de nouveau avec elle. 1409.

A la fin de Juin, on reçut l'agréable nouvelle de l'élection d'un Pape. Cette élection sembloit terminer le Schisme. Les Cardinaux des deux Colléges réunis, élurent le 16 de Juin pour unique & légitime Pasteur, le Cardinal Pierre Philargi, Archevêque de Milan, qui prit le nom d'Alexandre V. On put bien dire que la chair & le sang n'eurent point de part à cette élection. Ce Pape Grec de Nation, ignoroit jusqu'à ses parens, il étoit parvenu par son étude & sa vertu à la premiere

Election d'Alexandre V.

M. S. D. l. 29. c. 3. 5.

Fleuri, Hist. Ecclesiast.

1409. dignité du monde. Ce fut une joie universelle. On la célébra à Paris par des feux & des réjouissances publiques. Philargi n'étant encore que Cordelier, avoit été reçu Docteur de Sorbonne, & y avoit même enseigné la Théologie. On le regardoit comme François. Le Roi qui avoit repris sa santé le 15 d'Août, déclara qu'il l'adoptoit pour être de la Maison de France. A quels plus grands honneurs la science & la vertu peuvent-elles conduire les hommes?

Alexandre fut couronné le 7 de Juillet. Il envoya par préférence le Cardinal de Bar notifier son élection au Roi. Les Ducs de Berri & de Bourbon, revenus depuis peu à la Cour, allerent au-devant de lui le 4 de Septembre avec le Roi de Navarre & le Duc de Bourgogne.

On n'attendoit que de grandes

choses d'un Pontife dont les 1409.
mœurs étoient irréprochables, & qui avoit vieilli dans l'étude. On reconnut bientôt que la science & la vertu, quoiqu'essentielles à un grand Pape, ne font pas tout son caractère, qu'il faut du génie & de la capacité dans l'art de gouverner. Alexandre étoit foible & facile. Le Cardinal Cossa qui l'avoit fait élire, s'empara de son esprit & fut sous son nom le véritable Pape. Cossa très habile & très éclairé n'étoit rien moins que scrupuleux. Les deux Papes déposés ne voulurent pas se soumettre.

Quelques Princes tenoient encore pour Grégoire XII. l'Espagne, l'Armagnac & le Foix pour Benoît XIII. Mais presque toute l'Europe reconnut Alexandre V.

Le Duc de Milan Vassal de la France.

Pendant que tout le Royaume étoit en paix, le Maréchal de Boucicaut Gouverneur de Gênes rendoit terrible & respectable à

1409. toute l'Italie le nom François. On regardoit comme un prodige le calme & la tranquilité qui régnoit dans cette ville. Il n'y avoit plus ni tumulte ni division. Le commerce y florissoit. Il avoit accru le Domaine de la République de l'importante place de Livourne & de plusieurs autres villes. Pour la faire parvenir à ce point de félicité, il avoit fallu verser du sang. Les Génois moins touchés de leur bonheur, qu'irrités des moyens qui l'avoient produit, en conservoient un profond ressentiment. Les hommes qui paroissent désirer le repos, ne le souhaitent que conformément à leurs idées.

M. S. D. l. 29. c. 6. S. Remi c. 3. Mailly, histoire de Gênes.

La mort de Gabriël Visconti, fils naturel du feu Duc de Milan, accrut encore leur haine & leur dépit. Après avoir quitté la Souveraineté & vendu Livourne au Maréchal, il choisit la ville de Gênes pour son asile, il y vivoit

avec somptuosité, ce qui plaît 1409.
toujours dans une grande ville ; mais bientôt repentant d'avoir renoncé au pouvoir souverain, il conspira pour le recouvrer aux dépens de la France. Ses mesures mal prises, aucun de ses projets n'échapa au Maréchal. Il le fit arrêter, lui fit faire son procès & le fit décapiter dans Gênes. Séverité condamnée par les amis même de la France, qui croyoient qu'on devoit respecter en lui le frere de la Duchesse d'Orléans & un Souverain. Les Génois ne balancerent pas à publier que c'étoit une cruauté perfide, & que le Maréchal avoit été ravi de ce supplice pour confisquer les quatre-vingt mille écus d'or qui étoient encore dus à Visconti du prix de Livourne.

Boucicaut, sans s'embarrasser de leurs murmures, veilloit sans cess aux affaires du Gouverne-

1409. ment & à procurer l'utilité publique : dans cette vûe, il commença cette année l'établissement de la célébre Banque de Saint George, où chaque particulier pouvoit sous la foi de l'Etat, porter son argent & en tirer le revenu : grand avantage pour les peuples, lorsque la confiance en est la base. Il n'y eut d'abord que huit Administrateurs. Comme cette Banque dans la suite augmenta en fonds & en richesses, on choisit pour la régir cent Conseillers indépendans de la République, & qui font comme un autre Etat dans l'Etat même.

Le Maréchal fut obligé par les ordres de la Cour de quitter Gênes pour aller secourir les deux freres Visconti, qui pour y engager la France, offroient d'en relever & de rendre hommage de leurs Etats au Roi. Ils étoient fils de Jean Galéas Duc de Milan, & oncles des Princes d'Orléans ;

ce qui intéressoit encore Sa Majesté à les protéger. 1409.

Jean Galéas, par une tendresse mal entendue, & que la saine politique réprouve, avoit partagé son Etat entr'eux, laissant Milan à Jean-Marie, son aîné, & Pavie à Philippe son second. Ces deux freres de mœurs & de génie differens, commencerent à se brouiller, & faciliterent par là les entreprises de leurs ennemis. Can de la Scale (a) Prince de Verone, & Theodore II. Marquis de Montferrat se liguerent pour les dépouiller, & s'unirent avec Pandolphe Malateste Prince de Bresse & de Bergame. La Scale & Theodore étoient pour lors à la fleur de leur âge, ambitieux, intelligens & surtout conduisant leur dessein avec prudence. La Scale plus actif entra dans les Etats du Duc de Milan, & lui enleva Tortone, l'u-

(a) Paléologue.

1409. ne de ſes meilleures places. Les deux freres affoiblis par leur diviſion, & hors d'état de réſiſter aux confédérés, s'adreſſerent à la Cour de France, & en obtinrent pour le Maréchal des ordres de marcher à leur ſecours avec toutes ſes forces.

Il ſentit tout le danger de s'éloigner pour ſi long-tems de Gênes. Il connoiſſoit le génie de cette nation volage, ingrate, perfide & irritée. Il ne pouvoit y laiſſer beaucoup de monde, ſans expoſer l'expédition qu'il méditoit, à échouer. Il donna au hazard, en ſe repoſant ſur l'état apparent de fidélité où paroiſſoient le Sénat & le peuple, ſur la bravoure du Chevalier de Chaſeron qu'il laiſſoit dans la Citadelle avec un petit Corps de vaillans ſoldats, enfin ſur l'eſpérance d'un heureux ſuccès qui contient ordinairement les peuples dans le devoir. Il prit enco-

re une précaution qui a ſouvent 1409.
réuſſi, pour rendre l'intérêt garant de la fidélité. Il emprunta preſque à tous les Banquiers de Gênes l'argent néceſſaire pour la ſolde de ſon armée, & ne leur donna des aſſignations que pour le tems de ſon retour.

Ayant fait venir le Sénat, il lui recommanda de veiller ſur les eſprits inquiets, & partit enſuite pour la Lombardie. Tout répondit à ſes eſpérances. Avec cette armée aguerrie & diſciplinée, il ne trouva preſque point d'obſtacles. Il reprit Tortonne en peu de jours, ramena à l'obéiſſance toutes les places voiſines, pouſſa juſqu'à Plaiſance qui avoit ſecoué le joug du Comte de Pavie, la fit rentrer dans le devoir, moitié par force, moitié par négociation, groſſit ſes troupes de celles des trois Seigneurs de Lodi, de Crême & de Cremone, Vaſſaux &

1409. Alliés des Visconty, reçut à Pavie le serment de fidélité que le Comte avoit promis de faire au Roi, & prit avec lui & avec son armée le chemin de Milan, pour achever de réconcilier les deux freres & pour recevoir le même hommage du Duc de Milan.

L'entrée du Maréchal à Milan fut un jour de triomphe pour la Nation Françoise. Le Duc de Milan vint prendre le Maréchal à l'Abbaye de Clerval & l'introduisit lui-même dans cette Capitale au milieu des cris de joie & des acclamations. Elles n'empêcherent pas ce Général exact & défiant de faire entrer une partie de son armée dans la ville, & de s'assurer des principaux postes. On enferma de barrieres la grande place, on l'orna de riches tapisseries, & & on y éleva un trône superbe où le Maréchal comme représentant le Roi, reçut solemnellement

l'hommage du Duc, qui en qua- 1409.
lité de Vassal, lui présenta une baguette d'or. Il y en eut un Acte autentique dressé; le Maréchal le prenoit sous la protection du Roi, & s'obligeoit au nom de Sa Majesté de le défendre envers & contre tous. En conséquence le Maréchal exerça l'autorité souveraine, il arma Chevaliers les trois Seigneurs de Lody, de Crême & de Cremone. Les choses en cet heureux état, il se disposa à marcher contre le Prince de Verone. Enyvré par ces prospérités, il affoiblit son armée en mettant des garnisons Françoises dans les principales villes de l'Etat de Milan.

Qui auroit osé prévoir qu'au milieu de tant de prospérités & de gloire, la fortune choisît ce moment pour détruire son ouvrage & pour abandonner ce Capitaine qu'elle avoit jusques-là si constamment favorisé? C'est là

Perte de Gênes.

M. S. D. l. 29. c. 6. S. Remi c. 4. Mailli histoir. de Gênes.

1409. un de ſes jeux ; c'eſt par ſes caprices perfides qu'elle excite les révolutions & qu'elle ſe jouë de la prudence humaine.

Le Marquis de Montferrat & le Prince de Verone n'avoient point entrepris de s'oppoſer de front aux forces du Maréchal. Surs d'en être accablés, ils avoient ſongé à une diverſion qui rendît ſes victoires inutiles. Aſſurés du génie des Italiens, ennemis mortels des François, inſtruits des mécontentemens & des diſpoſitions de Gênes, ils formerent le deſſein de les faire révolter, d'ôter par là les reſſources qu'ils en retiroient & de leur enlever cette retraite où le Maréchal eût trouvé de quoi rétablir ſon armée, ſurtout avec les ſecours que la France pouvoit envoyer par mer. Outre les raiſons que ces deux Princes avoient de ſe dérober à la vengeance du Maréchal, le Marquis étoit encore pouſ-

se par l'ambition de se faire lui- 1409.
même Souverain de Gênes, dont son Etat étoit voisin. La Scale y donna les mains, plus intéressé encore que son Allié à détruire les François prêts d'assiéger Vérone.

Ces deux Princes ne manquoient pas de partisans dans Gênes. Mais ils les eussent fait agir inutilement, s'ils n'eussent pas gagné les deux hommes qui y avoient le plus d'autorité, Spinola & Doria Chefs des deux plus grandes Maisons de Gênes. Ils étoient les maîtres de faire tourner le peuple à leur gré. On ne dit pas qu'ils eussent des raisons particulieres de haïr les François. Leur inconstance naturelle & leur ambition suffirent pour conspirer contr'eux. Ils se repentoient de s'être donné un maître qui les empêchoit de l'être Ils regrettoient le tems où successivement ils parvenoient au Dogat, & ils voulurent le faire

1409. renaître. Ils écouterent avec joïe les propositions de ces deux Princes, & ne rejetterent pas même la demande que le Marquis faisoit de la dignité de Doge, bien assurés qu'après avoir chassé les François ils disposeroient à leur gré de cette dignité. On régla les troupes que les deux Princes devoient amener, les endroits par où ils devoient se présenter, le jour & l'heure qu'on devoit les introduire dans Gênes. Ce fut précisément le tems où Boucicaut, après avoir joué un si grand rôle dans Milan, s'en étoit éloigné pour marcher vers Verone avec le reste de son armée, qu'il croyoit suffisant pour réduire un si foible ennemi.

Sans songer à la défendre, la Scale avec un escadron d'élite étoit allé joindre le Marquis à Cazal, d'où ils partirent à la fin d'Août avec autant de secret que de diligence. Ils ne menerent avec

eux

eux que quatorze cens hommes d'armes, c'est-à-dire six mille chevaux & deux mille Brigandiniers infanterie composée de milices des côtes. Ils entrerent subitement en Ligurie, ils forcerent deux Châteaux dans les gorges, & tuérent ou firent prisonniers les garnisons. Ils se rendirent le 1[r] de Septembre à l'entrée de la nuit à un mille de Gênes dans des défilés & des postes couverts. Sur le champ ils donnerent avis à leurs amis, de leurs forces, de leur situation, y attendirent leurs ordres & le moment d'entrer en action. Ce moment arriva bientôt, par les mesures qu'avoient prises les deux Chefs Spinola & Doria avec le Sénat & les principaux Citadins. Dès le matin du 2, Spinola & Doria firent assembler le peuple dans le grand marché. Leurs Emissaires y décriérent la conduite des François, rappellerent leurs 1409.

1409. cruautés, leur licence, & l'exhorterent à s'affranchir de leur tyrannie. En même tems ils répandirent quelque argent parmi la populace & la firent ſoulever. On cria par tout, *liberté*.

Au premier bruit le Chevalier de Chaſeron qui devoit ſe fortifier dans le Château, avec ſa garniſon, & envoyer ſes ordres dans la ville, y alla en perſonne, convoqua au Palais les principaux Citadins au ſon de la cloche, & leur fit un long diſcours pour leur retracer leur devoir. Chacun lui promit d'être fidéle au Roi & de travailler à calmer la ſédition. Il eut l'imprudence de paſſer par le marché pour retourner au Château. Sa vûe irrita & aigrit les eſprits. Il n'avoit pas aſſez de ſuite pour ſe faire reſpecter. Un miſérable artiſan à la tête de la populace courut à lui & lui déchargea ſur la tête un coup de

marteau dont il l'étendit mort. 1409.
Ce fut le signal d'une révolte générale, ce crime ôtant l'espérance de la grace. Le corps de Chaseron fut mis en pieces, & tous s'écrioient d'une voix, qu'il falloit exterminer les François. Toute la ville s'émeut & entre dans ce complot. Doria & Spinola s'assemblent avec le Sénat. On apprend que le Marquis de Montferrat est aux portes, & qu'il vient pour leur rendre la liberté. On résout aussi-tôt qu'on délibere, qu'il faut le recevoir. On déclare en même tems les François ennemis publics, chacun crie qu'il faut étancher dans leur sang la soif qu'ils ont eue de celui de leurs compatriotes ainsi que de leurs biens. Ces idées réveillent leur fureur & leur rage. On court aux armes, on se jette sur les François répandus par toute la ville, où ils étoient dans la sécurité. On les massacre désar-

1409. més & ſans défe
gers même qui étoi
paroiſſoient plus a
Génois, tant les
l'eſprit avantageu
avoient irrité la N
On leur crêve les
mutile, joignant
barbarie. Quelques
ſe ſauver à la Citad
peu y arrivent, le p
répandu par tout, le
haine. Plus il verſe
croit ſe faire un mér
crime ſe procurer l'

Le Marquis de M
Scale étoient entrés
ple courant au dev
appellant ſes libérat
Vive le peuple & la
conduiſit au Palais a
de ſuite de Gibelin
moment reprirent l
Gênes. On proclam
pétuel le Marquis a

... pour ses ennemis. Profitant
... des momens en grand Capi-
taine, il assiégea la Citadelle & y
... des assauts si vifs & si re-
doublés, que la garnison lassée,
... Chef & avec peu de ...
..., capitula & sortit le bâton
blanc à la main. Il envoya en mê-
me tems ses ordres par toutes les
... de l'Etat, où il se fit par une
... presque incroyable une
... révolution.

... secoua le joug de la France
en Ligurie, en Corse, en Orient,
... trouvé très peu de François
dans les garnisons. Savone, Porto-
Venere, Vintimille & Lavagne
... s'en trouva de suffisans, se
... dans le devoir. La
...

Michel de 1409.
uxerre &
ant mort,
Gilles Def-
orbonne &
nme pieux,
ême année
is, son mé-
us de part

ne ne met- Prison & procès de Montaigu.
sujets qu'il
és. Il s'étoit
utile pour M. S. D l. 29. c. 7. 8.
Pierre des
ait nommer P. Ansel.
place de Ti- Choisi h. de Ch. VI.
rts étoit un
assez bonne
bord suivi le
étoit distin-
min trop lent
s'étoit donné
oissant intré-
in d'esprit &

1409. inés & sans défense. Les Etrangers même qui étoient dans Gênes paroissoient plus acharnés que les Génois, tant les prospérités & l'esprit avantageux des François avoient irrité la Nation Italienne. On leur crêve les yeux, on les mutile, joignant l'opprobre à la barbarie. Quelques-uns tâchent de se sauver à la Citadelle, mais bien peu y arrivent, le peuple furieux, répandu par tout, les immolant à sa haine. Plus il verse de sang, plus il croit se faire un mérite & à force de crime se procurer l'impunité.

Le Marquis de Montferrat & la Scale étoient entrés, tout le peuple courant au devant d'eux, les appellant ses libérateurs & criant, *Vive le peuple & la liberté*. On les conduisit au Palais avec une grande suite de Gibelins qui dans ce moment reprirent le dessus dans Gênes. On proclama Doge perpétuel le Marquis avec dix mille

ducats pour ſon entretien. Profi- 1409.
tant des momens en grand Capitaine, il aſſiégea la Citadelle & y donna des aſſauts ſi vifs & ſi redoublés, que la garniſon foible, ſans Chef & avec peu de proviſions, capitula & ſortit le bâton blanc à la main. Il envoya en même tems ſes ordres par toutes les villes de l'Etat, où il ſe fit par un concert preſque incroyable une ſubite révolution.

Tout ſecoua le joug de la France en Ligurie, en Corſe, en Orient, s'étant trouvé très peu de François dans les garniſons. Savone, Porto-Venere, Vintimille & Livourne où il s'en trouva de ſuffiſantes, ſe maintinrent dans le devoir. La Scale ayant vû un ſuccès ſi prompt au delà même de ſes eſpérances, ſe hâta de retourner à Verone pour en profiter & donner le dernier coup au malheur des François, en rendant le cœur à ſes Alliés & en ac-

1409. cablant de tous côtés Boucicaut.

Ainsi finit l'empire des François en Ligurie où il avoit subsisté treize ans, terme beaucoup plus long que ne l'avoient auguré les gens sages. La légereté de cette République ne permettoit pas qu'on pût asseoir aucun fondement solide sur ses promesses & sur ses inclinations. La séverité lui servit en même tems & de frein pour la contenir & d'aiguillon pour l'irriter. Il étoit aussi inévitable de la perdre par la rigueur que par l'indulgence.

A cette nouvelle imprévûe le Maréchal qui n'en comprit pas d'abord toute la conséquence, se proposa suivant son caractère une vengeance éclatante : il rassemble toutes ses forces, il marche vers Gênes en diligence, il éprouve bientôt les suites de l'adversité. Abandonné de tous ses Alliés charmés de voir les Fran-

çois humiliés, & flattés de l'espé- 1409.
rance d'être affranchis de leur joug, il se voit sans retraite, sans argent, réduit à prendre par force des vivres & des fourrages, par conséquent à voir tout le pays en armes contre lui; n'ayant pû même être joint à tems par les soldats qu'il avoit mis en garnison dans les places conquises, il n'eut que quatre mille hommes avec lesquels il arriva à la Pieva sur les frontieres de l'Etat de Gênes. Là, il trouve tous les passages fermés & bien fortifiés. Il tente en vain de les forcer; il donne avis en France du terrible revers de fortune qu'il éprouve, il demande un prompt secours. En l'attendant, il se retire en Piémont, d'où il se jette dans le Monferrat où il exerce des ravages & des hostilités qui marquoient autant son impuissance que son ressentiment.

On ne prit pas en France la ré-

1409. volte de Gênes avec la vivacité qui convenoit à la dignité de la Couronne & à la grandeur de l'injure. On fit bien d'abord arrêter tous les Génois qui se trouverent dans le Royaume : représailles pleines de foiblesse & d'injustice. Mais on ne songea pas à employer les armes pour en tirer raison. Boucicaut fut abandonné. On se contenta d'envoyer une Ambassade aux Génois pour leur demander la cause d'une pareille conduite & de leur changement. Le Sénat répondit qu'il envoyeroit au Roi une députation, & que Sa Majesté auroit satisfaction : réponse qui n'eut point d'effet. Ils n'oserent exposer la vie de leurs Envoyés.

Sur la fin de Septembre ils écrivirent une grande Lettre au Roi ; ils y exagéroient les exactions & les cruautés du Maréchal, ils rejettoient le meurtre des François sur une émotion populaire & sur

la brutalité des Etrangers, suppliant le Roi d'oublier le passé & de leur rendre ses bonnes graces. Ils ne parloient point en sujets & ne demandoient pas d'autre Gouverneur. On connut qu'ils ajoutoient la raillerie à l'outrage : on ordonna une levée de troupes pour être envoyées au Maréchal ; ces levées se firent lentement, le Duc de Bourgogne devenu le maître du Gouvernement, par la foiblesse des autres Princes, ne donna point les ordres nécessaires pour les accélerer. Il ne pensoit qu'à augmenter sa propre puissance, qu'à abbattre ses ennemis & qu'à humilier la Maison d'Orléans. Il étoit bien éloigné de s'engager dans une guerre en Italie où le Maréchal, partisan déclaré des Princes d'Orléans, auroit eu une armée à son commandement. 1409.

Mort de la Duch. Reine.

Toutes les vûes du Duc de Bourgogne étoient d'affoiblir le parti

1409. de ces Princes, qui malgré la feinte réconciliation de Chartres, étoient toujours ses ennemis. La politique seule faisoit observer de part & d'autre les bienséances. Le Roi par amour pour son peuple contenoit les deux partis tant qu'il étoit en santé, mais presque toujours malade, que pouvoit cet infortuné Prince ? Depuis le 24 de Février jusqu'au 15 d'Août, il n'avoit eu que de courts intervalles ; ce ne fut que ce jour-là qu'il recouvra entiérement l'usage de sa mémoire, de son esprit & de ses forces. Ce fut à la Cour une joie universelle, rien ne se faisoit alors que par ses ordres. Le Duc étoit assidu à lui faire sa Cour, & n'oublioit rien pour s'insinuer dans son cœur & dans son esprit.

M. S. D. l. 29. c. 6. Le Lab. introduct. P. Ansel. Diction. historiq.

Il étoit difficile que le Roi oubliât la mort de son frere ; mais foible, infirme, aimant le repos, il ménageoit le Duc. Le Duc de

Berri plus indolent que le Roi, 1409.
occupé de ſes bâtimens & d'autres amuſemens frivoles, ſe contentoit de la part que le Duc lui donnoit au Gouvernement & lui laiſſoit empiéter l'eſſentiel. Le Miniſtre Montaigu, depuis la deſtitution de ſon frere, trembloit pour lui-même & ne le contrediſoit en rien. Tous les Conſeillers d'Etat étoient dans ſa dépendance, ils n'oſoient ſe commettre avec lui. La crainte produiſoit parmi les Courtiſans, les mêmes effets que l'affection & l'attachement.

Ce n'étoit pas ſans raiſon que toute la Cour trembloit devant le Duc de Bourgogne. On ſçavoit qu'il étoit capable d'emploier la violence pour ſoutenir ſes projets. La Maiſon de Bourgogne étoit pour lors ſur un pied à ne pas trouver de réſiſtance. L'aventure d'un Huiſſier, quoiqu'arrivée à une perſonne vile, redou-

1409. bloit encore la crainte qu'inspiroit seulement le nom de Bourgogne. Le Duc d'Orléans l'avoit envoyé à Soissons porter un exploit au Comte de Nevers, frere du Duc de Bourgogne, & avec qui il étoit en procès pour la terre de Coucy, dont ce Comte avoit épousé l'héritiere (a). Le Comte, suivant la coutume établie entre les plus braves Chevaliers, avoit régalé l'Huissier, & l'avoit fait reconduire jusques hors de ses terres. L'Huissier fut trouvé le lendemain pendu à un arbre, ayant auprès de lui ses procédures & ses Lettres Royaux déchirées. Le soupçon en tomba tout entier sur le Comte. Le Duc de Bourgogne le fit venir en diligence à Paris, où il en fut quitte pour se purger par serment, qu'il n'avoit eu aucune part à ce crime.

(a) Isabelle de Coucy, Comtesse de Soissons, fille d'Enguerand Sire de Coucy & d'Isabelle de Lorraine.

Tous ces outrages s'accumu- 1409.
loient dans le cœur du Duc d'Orléans ; mais c'étoit le tems de ses adversités. Il fut comme accablé en apprenant la nouvelle que la Duchesse-Reine sa femme, (*a*) fille aînée du Roi, venoit de mourir en accouchant à Blois d'une fille qui fut nommée Jeanne. Indépendamment de ce double lien qui lui attachoit le Roi, son beau-pere & son oncle, il perdoit une épouse aimable, d'une douceur charmante, qu'il aimoit tendrement, dont il étoit également aimé, & qui avoit paru redoubler de tendresse & de complaisance, à proportion que son mari devenoit plus malheureux. Il pensa succomber sous sa douleur. Elle lui rappella les morts prématurées & violentes de son pere & de sa mere. Sa haine en devint plus fu-

(*a*) Madame Isabelle de France, née en 1389.

1409. rieuſe contre l'auteur de tous ſes maux. Il portoit encore le deuil de deux perſonnes ſi cheres. Il y en ajoûta un nouveau qu'il réſolut de ne quitter jamais, qu'il ne les eût vengées.

LeRoi & la Reine pleurerent amérement cette Princeſſe, morte à la fleur de ſa jeuneſſe, & n'ayant goûté que les amertumes du monde.

Le Roi retomba le 29 de Septembre, & ſi griévement, qu'on connut que cet accès ſeroit long. C'étoit ce tems dont le Duc de Bourgogne profitoit pour dominer le Conſeil, pour y introduire ſes créatures, pour exécuter ſes projets ambitieux. Rien ne ſe faiſoit alors que ſelon ſes volontés ou ſon agrément. On doit regarder comme ſon ouvrage les changemens qui ſe firent dans la Maiſon du Roi. Yves de Tremigon, Seigneur Breton, dont le pere devenu veuf avoit été élu Evêque de Dol, fut

fait premier Echanſon. Michel de Crenet, Evêque d'Auxerre & Confeſſeur du Roi, étant mort, ſa place fut donnée à Gilles Deſchamps, Docteur de Sorbonne & Aumônier du Roi, homme pieux, ſçavant, & qui cette même année fut élu Evêque de Senlis, ſon mérite y ayant encore plus de part que la faveur. 1409.

Prison & procès de Montaigu.

M. S. D l. 29. c. 7. 8. P. Anſel. Choiſi h. de Ch. VI.

Le Duc de Bourgogne ne mettoit en place que des ſujets qu'il croyoit lui être dévoués. Il s'étoit aſſuré d'un, bien plus utile pour ſes vaſtes projets, de Pierre des Eſſarts, qu'il avoit fait nommer Prevôt de Paris en la place de Tignonville. Des Eſſarts étoit un Gentilhomme d'une aſſez bonne Nobleſſe. Il avoit d'abord ſuivi le parti des armes, s'y étoit diſtingué. Trouvant ce chemin trop lent pour faire fortune, il s'étoit donné au Duc, qui le connoiſſant intrépide, témeraire, plein d'eſprit &

1409. d'intelligence, orné même d'une éloquence militaire, toujours prêt à lui obéir aveuglément, lui avoit donné toute sa confiance, & s'étoit chargé de son avancement.

Ce nouveau Prevôt s'étoit souvent trouvé commis avec Montaigu Ministre des Finances, qui ne l'avoit pas ménagé, ignorant son étroite liaison avec le Duc. Des Essarts étoit devenu son ennemi, & avoit uni sa haine à celle de son maître qui la lui avoit confiée.

Les raisons que ce Prince avoit de haïr si mortellement Montaigu, & de vouloir le perdre, n'étoient que trop valables pour un vindicatif & un ambitieux, qui agit & raisonne conséquemment. Ce Ministre qui avoit été le favori, le confident, l'ami du feu Duc d'Orléans, étoit entré dans toutes ses vûes & dans tous ses complots contre le Duc de Bourgogne. Ha-

bile, accrédité dans les Finances, 1409.
il en avoit la Surintendance; c'étoit la portion du Gouvernement dont le Duc étoit le plus jaloux, & dont il vouloit être le maître absolu. Il y vouloit puiser à sa volonté & selon ses besoins. Il se souvenoit toujours de l'enlévement du Roi à Tours, duquel Montaigu avoit été l'auteur, & qui avoit jetté le Duc dans les plus fâcheuses extrémités.

Un autre motif, rafinement de politique & de vengeance, poussoit ce Prince à la perte de ce Ministre. Bourelé par ses remords au sujet de l'assassinat du Duc d'Orléans, crime commis à la face du Ciel & de la terre, le Duc ne pensoit qu'à en diminuer l'horreur & qu'à en justifier l'aveu qu'il en avoit fait, en manifestant tous les excès dont il l'avoit chargé. Il se flattoit, en faisant arrêter Montaigu, de lui faire confesser tous

1409. les forfaits de ce Prince par quelque voie que ce fût.

La feinte réconciliation du Prince & du Miniſtre avoit ſuivi le traité de Tours ; les bontés que le Duc lui avoit depuis témoignée, auroient pû gêner un Prince plus ſcrupuleux que lui, & lui faire craindre le reproche de perfidie. Le Duc, ſuperieur à ces foibleſſes, ne ſe rappelloit que ſes anciens ſujets de haine, ſuivant la maxime des Grands d'oublier aiſément les ſervices & de ſe ſouvenir toujours des injures. Perſuadé que Montaigu étoit coupable de péculat, il croyoit ſa ruine ſalutaire à l'Etat. L'immenſe fortune de ce Miniſtre paroiſſoit être une preuve autentique de ce crime.

En effet, s'il y avoit eu des favoris plus puiſſans que lui, il n'y en avoit jamais eu de plus riches. Tréſors, ameublemens, Hôtels, maiſons de campagne ſu-

perbes, Terres titrées & du plus 1409.
grand rapport, tout étoit accumulé sur sa tête, & il s'étoit appuyé des plus hautes alliances par les mariages de ses filles. Il étoit aimé & protégé du Roi, de la Reine & du Duc de Berri. La destitution de l'Archevêque de Sens, son frere, l'avoit un peu étourdi; mais comme le Duc de Bourgogne lui marquoit toujours beaucoup de confiance, il ne l'attribua qu'au desir qu'avoit ce Prince d'avoir pour le Sceau un homme à lui, ou à ces révolutions inévitables à la Cour, & sous lesquelles il est quelquefois à propos de plier.

Il retrouva bientôt l'occasion de s'en dédommager. Pierre d'Orgemont Evêque de Paris mourut le 16 de Juillet. Montaigu fit agir tous ses amis, & employa tout son crédit pour procurer cette grande place à son frere puîné,

1409. Gérard, déja Evêque de Beauvais. Le Duc de Berri y contribua d'autant plus volontiers, qu'il étoit son Chancelier. Le Chapitre élut donc Gérard le 22 de Septembre. Le Roi & les Princes lui firent l'honneur d'assister à son Sacre.

A force de prosperités, la tête tourna à Montaigu. Il crut fixer le destin pour jamais en entrant dans l'alliance de la Famille Royale : projet insensé & téméraire qui redoubla la haine, l'envie & l'indignation de toute la Cour. Il rechercha pour son fils Charles, qu'on appelloit le Vicomte de Laonois, la Princesse Catherine d'Albret, seconde fille du Connétable, & de Bonne fille du Duc de Berri, il eut le bonheur ou plutôt le malheur d'y faire consentir le Roi, la Reine, le Duc de Berri & le Connétable lui-même.

Le Vicomte n'avoit que onze ans & promettoit beaucoup. Il

étoit filleul du Roi & Chambelan 1409.
du Dauphin : raiſons puériles pour les déterminer à une pareille méſalliance. Il eſt étonnant que le Connétable allié deux fois à la Maiſon Royale, & qui ne le cédoit qu'aux Rois, eût pû ſe réſoudre à mêler un ſang ſi illuſtre avec celui d'un homme nouveau ; mais l'éclat de ſa faveur & ſes immenſes richeſſes avoient ébloui le Connétable.

Ce mariage ſe célébra le 4 de Septembre. La jeuneſſe des époux en fit differer la conſommation à quelques années. Le Roi donna encore au Grand-Maître une gratification de ſix mille francs d'or pour l'indemniſer des frais qu'il avoit faits en ſecourant le Duc de Bourbon contre Viri. Tout cela ſe paſſa avant le 29 de Septembre, jour de la grande rechûte du Roi.

Le Duc de Bourgogne rioit de

1409. tous ces hameçons que la fortune présentoit à son ennemi, & où il se laissoit prendre. Il choisit ce tems fatal pour le perdre, il s'y conduisit avec cette prudence plus intelligente pour faire le mal, qu'elle ne l'est pour faire le bien. Assuré du Conseil dont la terreur lui avoit asservi les Principaux, il fit venir à la Cour le Comte de Hainaut son beau-frere. Il vouloit que sa présence, sa renommée & la foule de Noblesse qui le suivoit, appuyassent encore son autorité. Il gagna le Roi de Navarre mécontent du Ministre, qui lui avoit été contraire dans la discussion du traité de Cherbourg. Le Duc sçavoit que les autres Princes & généralement tous les Seigneurs, ne voyoient ce favori qu'avec des yeux de haine & d'envie: sentiment qu'on n'a que trop, & souvent sans raison, contre les Ministres.

Le Duc alloit choquer les mai- 1409.
ſons où Montaigu avoit placé ſes filles; mais le Prince conſidéroit peu ces Seigneurs, qui ayant tiré de cette alliance les avantages qui leur convenoient, ne prenoient pas aſſez à cœur ſes intérèts pour entreprendre hautement ſa défenſe. Enfin il prit ſes meſures avec des Eſſarts, & pour les preuves à produire contre leur ennemi commun, & pour l'occaſion de s'en aſſurer.

Le Duc éloigna habilement l'Archevêque de Sens, homme de tête & de main qui pouvoit ſecourir ſon frere de ſes conſeils & de ſon crédit. Le terme de la tréve avec l'Angleterre étoit prêt d'expirer. La Reine d'Angleterre qui craignoit, ſi la guerre ſe rallumoit, que le Duc de Bretagne ſon fils, ne fût commis avec les deux Puiſſances, avoit diſpoſé le Roi ſon mari à prolonger la tréve. On de

1409. voit s'assembler à l'Elinguen pour cette prorogation. Le Duc y envoya l'Archevêque pour Commissaire avec le Président Tignonville, le Secrétaire Col & Casins, Conseillers du Duc de Bretagne.

Il restoit toujours un grand obstacle à vaincre pour opprimer impunément Montaigu; la Reine dont il étoit créature, qui l'aimoit, & qui prétendoit que pendant la maladie du Roi, l'autorité souveraine lui étoit dévolue. Malheureusement pour Montaigu, cette Princesse fut trop sensible aux hauteurs du Duc, au pouvoir qu'il s'arrogeoit, à son crédit qu'elle voyoit croître de jour en jour. Impatiente de fuir sa présence, elle prit une seconde fois le parti de quitter la Cour, de se retirer à Melun avec le Dauphin & les Enfans de France. Elle vouloit y attendre la guérison du Roi; & comme on ne pouvoit rien décider

der ſans elle, elle croyoit par ſon 1409.
abſence ſuſpendre tous les mouvemens du Duc, quoiqu'elle ne les prévît pas.

Elle ſe trompa dans ſes idées, le Duc ravi de ſon éloignement, aſſembla le Conſeil, y propoſa une réformation des abus qui s'étoient gliſſés dans l'adminiſtration des Finances & de la Juſtice, propoſition très approuvée. Dès le lendemain tous les Princes allerent à Melun prier la Reine de revenir à Paris pour qu'on travaillât devant elle & de concert avec elle. La Reine qui n'avoit quitté Paris qu'après s'être bien conſultée, répondit qu'elle n'y pouvoit retourner qu'au mois de Décembre, que cependant ils pouvoient préparer & diſpoſer les matieres.

Jamais réponſe ne fut interprétée d'une maniere plus vaſte. Le Duc de Bourgogne revenu à Paris, aſſembla le 4 d'Octobre à S. Victor

1409. comme un Conseil privé où il n'admit que ses créatures & les Princes qui étoient à Paris. Le Duc de Berri étoit sans doute resté avec la Reine. Ces Princes étoient le Roi de Navarre, le Comte de Hainaut, les Comtes de la Marche, de Vendôme, de Saint Paul & d'Harcourt. Il leur dit que la Reine ayant permis qu'on travaillât à réformer les Finances & qu'on préparât les matieres, on ne pouvoit y parvenir sans destituer Montaigu, pour lui faire rendre compte de son administration; qu'il étoit visible par sa prodigieuse fortune, qu'il avoit volé & dissipé le trésor Royal; qu'il étoit d'une insolence qui exigeoit qu'on la réprimât & qu'on l'en châtiât exemplairement.

Toute l'assemblée guidée par le Duc, dévouée à ses volontés, prévenue contre le Ministre, applaudit à la proposition, l'approu-

va, & en commit l'exécution à ce 1409.
Prince qui leur fit à tous prêter le serment de tenir secrette cette délibération.

Elle transpira malgré cette précaution, on avertit Montaigu qu'il se tramoit contre lui quelque chose de funeste, que l'Assemblée de ces Princes faite en secret & contre les formes, devoit lui être suspecte, qu'ils le haïssoient tous, & que mal à propos il se fioit aux paroles du Duc de Bourgogne Prince dissimulé & irréconciliable; qu'il seroit sage à lui de s'éloigner, de voir de loin l'orage, d'attendre que le Roi revînt en santé, & que la Reine fût de retour à Paris.

Montaigu, cet homme qui à cent lieuës de son ennemi avoit tremblé à sa seule voix & pris le parti de fuir dans une solitude, devint tout à coup ferme & intrépide, il traita de terreur panique les conseils de ses amis. Aveuglé

1409. par la prospérité, il ne voulut pas douter de la sincérité du Duc de Bourgogne. Il se reposa entiérement sur la protection de la Reine & sur celle du Duc de Berri; sur ses établissemens, sur ses alliances, surtout sur celle que son fils venoit de contracter avec la petite-fille du Roi Jean. Il resta dans la sécurité, vêcut & se conduisit à l'ordinaire.

Le 7 d'Octobre, comme il retournoit à son Hôtel de Saint Victor, le Prevôt des Essarts avec une nombreuse escorte se jetta sur lui au milieu de la rue, l'arrêta, l'insulta même en lui criant; *Je te tiens, traitre*, & le conduisit dans les prisons du Châtelet où il le fit mettre au cachot. Il alla tout de suite arrêter l'Evêque de Cambray, Chef du Conseil de la Reine, Pierre de Lesolat, Ministre du Duc de Berri & plusieurs autres de leurs partisans. Au premier

bruit de tant de perſonnes de conſéquence arrêtées, le peuple ſe ſouleva & prit les armes. Des Eſſarts avec ſa troupe calma cette émotion, en l'aſſurant qu'il n'avoit arrêté que des traitres, ennemis du peuple, & dont on lui rendroit bon compte. 1409.

Cette émeute obligea le Duc à charger du ſoin de garder le priſonnier, le ſire de Heilli : commiſſion peu honorable pour un homme de naiſſance & de ſervice, mais qu'il n'étoit pas ſage de refuſer. On commença le procès de Montaigu ; le Duc avoit fait nommer par le Conſeil des Commiſſaires tirés du Corps du Parlement. Le priſonnier appella de la procédure & demanda à être renvoyé au Parlement pour y être jugé en corps, ſuivant le privilége de ſa Charge de Grand-Maître de la Maiſon du Roi. Il ne fut point écouté. On l'obligea à ſubir l'in-

1409. terrogatoire, & on procéda à l'information. Les crimes dont on l'accusoit, étoient d'avoir procuré la démence du Roi, d'avoir fomenté & entretenu le Schisme, d'avoir semé la discorde entre les Princes du Sang, d'avoir trahi la France dans les négociations dont il avoit été chargé; enfin d'avoir détourné, volé & pillé les Finances.

Dans la crainte que l'Archevêque de Sens n'accourût au secours de son frere, le Duc envoya un Officier & quelques gardes pour l'arrêter à Amiens où il attendoit que les Commissaires Anglois fussent arrivés pour se rendre à l'Elinguen. L'Officier le rencontra en chemin qui revenoit en chassant l'Oiseau, ne pensant pas que l'affaire de Montaigu fût si sérieuse. Plus fin que l'Officier, il feignit de le suivre & de continuer sa route, mais ayant saisi un mo-

ment favorable, il se sauva à 1409.
toute bride.

On fut à Melun dans un grand étonnement, lorsqu'on y apprit la prison & ensuite le procès de Montaigu. C'étoit attaquer de front l'autorité de la Reine & mépriser le Duc de Berri. Il étoit naturel qu'ils se rendissent promptement à Paris pour arrêter une entreprise si audacieuse. Ils ne le firent pas, soit qu'ils craignissent de se mettre entre les mains d'un Prince entreprenant & maître dans Paris, soit qu'ils ne crussent pas que les choses fussent portées à l'extrémité. Ils se contenterent d'écrire vivement en sa faveur, & de faire solliciter en leur nom & les Princes & les Juges.

La famille de Montaigu alla par trois fois, ayant à sa tête l'Evêque de Paris, se jetter aux pieds du Duc de Bourgogne & du Roi de Navarre, pour implorer leur

1409. protection & les supplier de favoriser Montaigu innocent des crimes affreux qu'on lui imputoit. Ils répondirent comme de concert qu'étant innocent & ayant des Juges intégres, ils n'avoient rien à craindre pour lui. Quel est l'homme qui exerça jamais le ministere, surtout celui des Finances, pendant quinze ans, sans fournir à ses Juges plus de matiere qu'il n'en faut pour sa condamnation, lorsqu'il est abandonné du Prince & poursuivi par un ennemi furieux & puissant.

Le Duc de Bourgogne sentoit bien le danger du retour de la Reine & du Duc de Berri, aussi faisoit-il tenir les procédures secretes ; il les fit pousser avec une rapidité dont il y avoit peu d'exemples dans une affaire de cette conséquence & sujette à tant de discussions.

Montaigu n'avoit rien avoué

dans l'interrogatoire, on ne put ti- 1409.
rer de l'information que des indices. Ils se trouverent assez forts pour faire ordonner la question. Il étoit sauvé s'il l'eût soutenue, mais on la lui donna si violente, qu'il confessa généralement tous les crimes dont on l'avoit accusé. Ce fut un grand triomphe pour le Duc de Bourgogne. C'étoit les mêmes crimes qu'il avoit autrefois imputés au feu Duc d'Orléans, dont Montaigu paroissoit n'avoir été que complice. Sur ces aveux, il fut condamné à avoir la tête tranchée aux Halles le jour même, 17 d'Octobre. Tous ses biens furent confisqués. Il n'y avoit que neuf jours qu'il avoit été arrêté.

Supplice de Montaigu.

M. S. D. l. 29. c. 7. 11.

Cette nouvelle surprenante répandue en peu de moment dans Paris, attira dans la place des Halles une foule incroyable de peuple. Elle y étoit conduite par la haine & par la curiosité. Les uns le regardant

1409. comme l'auteur de tous les impôts, crime qu'on ne manque jamais d'imputer aux Ministres, & qui sçachant ses richesses immenses, étoient convaincus qu'il ne les avoit pas acquises innocemment. Les autres alloient voir comment souffriroit la mort cet homme fameux qui tomboit en si peu de tems du faîte de la félicité au dernier dégré du malheur. Tous couroient avec joie à ce spectacle. Le Duc de Bourgogne par précaution avoit fait prendre les armes à plusieurs compagnies de Bourgeois, pour assurer d'autant plus l'exécution.

Jouv. des Ursins. Monstrelet c. 58. Du Tillet. Description de Paris. Choisi, histoir. de Ch. VI.

On joignit le ridicule à l'infamie pour deshonorer autant qu'il étoit possible la famille & les Alliés de Montaigu. Ses Livrées dans sa prospérité étoient mêlées de blanc & de rouge; on lui donna un habit mi-parti de ces deux couleurs, un chaperon de même

& des bas dont l'un étoit rouge & 1409.
l'autre blanc. On lui attacha deux éperons dorés aux talons, & on fit marcher deux trompettes devant la charrette. Il y étoit assis sur un escabeau de bois très élevé, les mains liées & tenant un crucifix de bois. Les Princes par un reste de pudeur n'osant assister à l'exécution, y avoient envoyé plusieurs de leurs Officiers pour leur venir rendre compte de ce qui s'y passeroit : curiosité déplacée qui marquoit leur joie cruelle & peu digne de leur naissance. On fit descendre Montaigu de la charrette, on le fit monter sur l'échaffaut, on le déshabilla & on ne lui laissa que la chemise.

Ce fut en cet état que parut aux yeux avides de cette multitude innombrable, Jean de Montaigu, Grand-Maître d'Hôtel du Roi, Vicomte de Laonois, Ministre & Sur-Intendant des Finan-

1409. tre le coupable, & qui contient les crimes dont il a été convaincu. On comprit que le Duc de Bourgogne auroit eu honte d'exposer en public des crimes ridicules & sans vraisemblance. Après ce discours, Montaigu se mit à genoux, se recueillit, baisa le crucifix, & mit sa tête sur le billot que l'Exécuteur trancha du premier coup. Elle fut mise aussi-tôt au bout d'une lance & donnée en spectacle à tout le peuple. Son corps fut mis dans un sac & porté au gibet de Montfaucon où il fut attaché avec une chaîne pour y rester jusqu'à ce qu'il fût consumé. L'Evêque de Paris & sa famille firent d'inutiles efforts pour obtenir du Duc de Bourgogne la permission de le faire enterrer, ce Prince fut inexorable.

On dit que les parens de cet infortuné Ministre gagnerent l'Exé-

cuteur pour faire remplir le sac de 1409.
parfums qui empêchoient la corruption & qu'ils ne perdirent point l'espérance de faire rendre les derniers devoirs au défunt. Ils entretinrent même auprès du gibet, (on ne put leur refuser cet acte de religion) un Prêtre qu'un autre relevoit tout les vingt-quatre heures & qui prioit Dieu jour & nuit pour le repos de l'ame de Montaigu. Le jeune Vicomte de Laonois son fils, quoiqu'il n'eût encore que treize ans, fut exact à rendre à son pere ce devoir de piété si extraordinaire; cela dura trois ans. L'Evêque de Paris, honteux de rester dans une ville où s'étoit passée une scene si deshonorante, fuit & alla se cacher dans les Alpes, pleurant toujours son frere & maintenant son innocence, quoique lui-même en mourant se fût reconnu coupable de péculat.

1409. Tous ses biens furent confisqués au profit du Roi. Le Duc de Bourgogne qui sentoit combien la Reine étoit irritée, songea à l'adoucir. Tout cédoit alors à ses ordres & à ses volontés. Il fit expédier en faveur du Dauphin un don de tous les biens de Montaigu, & par un brevet particulier, ce Prince eut la liberté d'en disposer. A la persuasion du Duc, il donna à la Reine la Terre de Tournonfuie près de Melun, au Duc de Baviere la belle Seigneurie de Marcoussy; le Duc fit plus, il fit proposer à cette Princesse, de marier ce Prince à l'Infante de Navarre, troisiéme fille du Roi de Navarre, jeune & belle Princesse & qui devoit avoir une riche dot. C'étoit trouver l'endroit sensible de la Reine, idolâtre de son frere, qui désiroit avec ardeur de l'attacher auprès d'elle & de lui procurer un grand éta-

Dépouille de Montaigu.

M. S. D. l. 31. c. 11.

Les mêmes.

blissement. Le contrat en fut passé, & depuis la Reine parut ne plus voir avec tant de répugnance le Duc de Bourgogne. Un grand service répare une grande injure. 1409.

Il n'y eut pas jusqu'à Madame Marie, Religieuse à Poissy, qui ne profitât de la chûte du Ministre. Elle obtint pour son Monastere un petit fonds voisin, à sa bienséance, de la valeur de quarante francs parisis de rente. C'étoit bien peu de chose pour prendre part à la dépouille d'un malheureux. Le Comte de Hainaut eut son bel Hôtel de Saint Victor.

Malgré tout le désintéressement que le Duc de Bourgogne affectoit, ce fut lui qui tira le principal avantage de la mort de Montaigu. Il se rendit le maître des Finances. Il fit donner sa Charge de Grand-Maître à Jaligny, qui depuis la bataille de Montenay, où

1409. malgré les ordres de la Cour il avoit servi ce Prince, étoit devenu un de ses favoris. Il fit donner aussi à Eustache de Laître, une de ses créatures, la Charge de Premier Président de la Chambre des Comptes, vacante par la condamnation intervenue par contumace contre l'Archevêque de Sens, que son frere avoit chargé dans l'interrogatoire de la question.

Le Duc alloit contre l'ancienne coutume, cette Charge ne devoit être remplie que par un Prélat; mais il ne consultoit ni loix, ni coutumes, lorsqu'il s'agissoit de récompenser ses amis, & il portoit la reconnoissance jusqu'à la prodigalité. De Laître n'étoit fils que d'un Bourgeois de Paris, mais il avoit brillé dans la profession d'Avocat, & étoit parvenu jusqu'à être Maître des Requêtes. C'étoit un homme qui convenoit au Duc; habile, hardi & au des-

ſus des formalités. 1409.

La belle maiſon que l'Archevêque de Sens poſſédoit à Paris & tous les meubles qui y étoient, furent donnés à un Seigneur Bourguignon, mais il ne put profiter que de la maiſon, un ami du Prélat ayant été aſſez hardi pour y mettre le feu qui conſuma tous les meubles : entrepriſe qui ne peut être applaudie que par la haine.

A l'égard de l'Evêque de Cambray & de Leſolat Chef du Conſeil du Duc de Berri, le Duc de Bourgogne ſe hâta de les mettre en liberté pour ne pas s'attirer le reſſentiment de ce Prince, qui ne pardonna pas à des Eſſarts de les avoir arrêtés.

Immédiatement après la mort de Montaigu, le Conſeil travailla à la réformation qu'on s'étoit propoſée. Le Duc de Berri tout mécontent qu'il étoit, ſe rendit à

Réformation du Gouvernement.

M. S. D. l. 29. c. 8.

1409. malgré les ordres de la C...
avoit servi ce Prince, étoit ...
nu un de ses favoris. Il fit ...
aussi à Eustache de Laître, ...
ses créatures, la Charge ...
mier Président de la C...
des Comptes, vacante pa...
damnation intervenue p...
mace contre l'Arche...
Sens, que son frere av...
dans l'interrogatoire de ...

Le Duc alloit contre ...
coutume, cette Charg...
être remplie que par ...
mais il ne consultoit ...
coutumes, lorsqu'il ...
récompenser ses ami...
toit la recon...
prodigali...
que d'...
il a...
d' ... toit
... atre
... mme

formalités.
le maison que l'Archevê- 1409.
ns possédoit à Paris &
eubles qui y étoient,
és à un Seigneur Bour-
ais il ne put profiter
son, un ami du Pré-
assez hardi pour y
qui consuma tous
entreprise qui ne
idie que par la

vêque de Cam-
Chef du Con-
i, le Duc de
de les mettre
s s'attirer le
Prince, qui
Effets de



1409. Paris & entra dans le projet pour ne pas s'exclure lui-même du Gouvernement.

Le Lab. Introduct. Mezeray. P. Anselm.

On mit les Finances en Commiſſion. Pour donner du relief à la nouvelle adminiſtration, on nomma pour Directeurs les Comtes de la Marche & de Vendôme, Princes du Sang, & le Comte de Saint Paul. Leur naiſſance ſembloit les rendre irréprochables; mais comme ſur cette matiere leur capacité étoit plus que médiocre, on leur aſſocia des gens du métier. Leurs vûes ſur l'intérêt n'étoient pas ſi bornées, que le Comte de la Marche ne choiſît cette occaſion & ce tems pour ſe faire remettre une obligation du 27 de Juin 1407. de cent mille écus d'or qu'on lui avoit délivrés pour l'expédition de Galles qu'il n'avoit pas faite.

On commença par faire rendre compte à tous les Comptables & à

leur fermer la main pour empêcher 1409.
que le courant ne servît à assurer le passé ; pendant leurs comptes, on commit à leurs emplois. Cette opération remplit le trésor, n'y ayant point de Receveurs qui n'eussent gardé des fonds & qui ne fussent reliquataires.

On rechercha les Donataires du Roi, l'on se fit apporter les Registres de la Chambre, où à côté des Brevets enregistrés elle avoit mis : *à recouvrer, a trop reçu*. On condamna les Donataires ou leurs héritiers à restituer cet excédent.

On supprima tous les nouveaux Officiers de la Chambre des Comptes, on suspendit les Trésoriers Généraux jusqu'à la clôture des comptes des Receveurs particuliers. On commit des Bourgeois de Paris à leurs fonctions pendant cet intervalle.

Tous les Parisiens applaudissoient aux vûes & aux travaux

1409. du Duc de Bourgogne. Pour se concilier encore plus leur affection, il leur fit rendre ce qui leur avoit été retranché de leurs privileges depuis les mouvemens de 1382, le droit d'élire un Prevôt des Marchands & des Echevins, de posseder des Fiefs, d'avoir des armes, de s'en servir pour la défense de leur ville & de nommer des Officiers pour les commander. Il leur fit expédier pour ce sujet des Lettres du grand Sceau. Charles Cudot Prevôt des Marchands alla au nom de la ville remercier les Princes de toutes ces graces. Il s'excusa sagement d'élire des Officiers de guerre, & protesta que la ville ne prendroit jamais parti dans les querelles des Princes, & qu'elle ne se serviroit des armes que par l'ordre exprès du Roi : heureuse, si elle avoit persisté dans cette résolution.

La Bulle Pendant ces réglemens l'Uni-

sité étoit dans une grande agitation. Le nouveau Pape Alexandre qui avoit été Cordelier, voulant favoriser son Ordre & les autres Ordres Mandians, rendit une Bulle le 12 d'Octobre, qui leur permettoit d'administrer les Sacremens dans les Paroisses, indépendamment des Evêques & des Curés, de recevoir des dixmes si on leur en donnoit. C'étoit renverser en quelque maniere toute subordination, dépoüiller les Ordinaires & fomenter le libertinage.

1409. des Mendians.

M. S. D l. 29. c. 10. Fleuri, Histoire Ecclésiast.

L'Université s'assembla à cette nouvelle, & retrancha de son Corps tous les Ordres Mandians jusqu'à ce qu'ils eussent renoncé au Privilége de cette Bulle, & qu'ils la lui eussent remise. Les Dominicains & les Carmes qui virent toute la conséquence de cette exclusion, obéirent sur le champ. Les autres Ordres, sur-

1409. tout les Franciſcains, prétendirent faire valoir la Bulle. Il intervint une Ordonnance du Roi qui défendoit à tous les Curés, ſous peine de ſaiſie de leur temporel, de laiſſer prêcher les Auguſtins & les Franciſcains. La Bulle en leur procurant un nouveau droit qui flattoit leur orgueil, les privoit de celui dont ils jouiſſoient. Gerſon par ordre de l'Univerſité prêcha contre la Bulle & ſoutint qu'elle devoit être caſſée & annulée. Telle étoit alors la vigueur de l'Univerſité ſoutenue de la puiſſance Royale.

Le S. Siége rétabli à Rome.

M. S. D. l. 30. c. 1. Bouchet hiſtoire de Provence. Maimb. Schiſme d'Occid. Fleuri

Cette année le Saint Siége fut rétabli à Rome par la valeur des François. Ladiſlas Roi de Naples, s'étoit emparé de cette ville Capitale. Louis II. d'Anjou Roi de Sicile qui lui diſputoit cette Couronne, s'étoit rendu à Piſe avec cinq grands vaiſſeaux chargés de ſoldats & de toutes ſortes de munitions.

nitions. Il fut reçu du Pape avec 1409.
toutes ſortes de démonſtrations *Hiſt. Ec-*
d'amitié & de faveur, Sa Sainte- *cleſiaſt.*
té y ayant été déterminée par le Cardinal Coſſa intime ami de ce Roi & premier Miniſtre du Pape. Louis reçut à Piſe l'inveſtiture de Naples & la Charge de Grand Gonfalonier de l'Egliſe. Ayant fait débarquer ſes troupes à Livourne, il ſe mit en campagne, reprit preſque toutes les places de l'Etat Eccléſiaſtique, & alla inveſtir Rome où Ladiſlas avoit jetté le Comte de Troye, l'un de ſes meilleurs Généraux & une forte garniſon. Le Cardinal & Paul des Urſins ſuivis des troupes du Pape étoient avec Louis. L'entrepriſe lui parut ſi difficile, qu'il remonta ſur ſa flotte pour repaſſer en France chercher de nouveaux ſecours. Il laiſſa le commandement de ſon armée & le ſoin du blocus de Rome, à du Châtel ſon

1409. Lieutenant Général.

Du Châtel Seigneur Breton, dont on a déja rapporté souvent les exploits, s'étoit banni de sa patrie par la douleur qu'il avoit eue de la mort du Duc d'Orléans. Il étoit l'un de ses plus fidéles serviteurs. Il avoit autant d'esprit que de cœur : malgré le départ du Prince, il continua ce siége, & noua dans la ville des intelligences qui devoient agir en sa faveur dans l'occasion. Elle se présenta bientôt. Le Comte de Troye qui méprisoit le petit nombre des assiégeans, sortit avec sa garnison pour les surprendre. Il les trouva bien avertis; il se donna presque sous les murs de Rome un combat sanglant; du Châtel s'y conduisit avec tant de bravoure & d'habileté, qu'il battit le Comte, le força de fuir, & le poursuivit jusqu'aux portes de Rome, où les partisans du Pape exciterent une sédition. Les

François & leurs Alliés entrérent dans Rome, s'en rendirent maîtres le 31 de Décembre; du Châtel prit encore le Château de S. Ange, & manda au Pape qu'il étoit le maître de revenir à Rome, qui depuis a toujours été le Siége & la Capitale des Papes. 1409.

Le 11 de Décembre, Paris se livra à la joie qu'il ressentoit toujours dès que le Roi cessoit d'être tourmenté de ses maux. Ce Prince fut surpris & affligé de la mort de Montaigu. Il le croyoit le plus fidéle de ses Ministres; il l'avoit vû en place depuis l'enfance, & il s'étoit fait une habitude de l'aimer. Il fut étonné qu'on eût été si vîte, & qu'on eût porté les choses à cette extrémité dans une affaire si importante; mais tel étoit le sort de ce Prince infortuné, chaque accès de son mal opéroit dans l'Etat des changemens qui lui faisoient prendre

Lit de Justice & Majorité du Dauphin.

M. S. D. l. 29. c. 9. Rech. de Pasquier. DuTillet. Justel hist. de la M. d'Auvergne. Gaya, hist. des Dauph. P. Ansel. Diction. historiq. Choisi, Hist. de Ch. VI.

1409. pour des songes la situation où il l'avoit laissé lors de ses rechûtes. Le Duc de Bourgogne & tous les Princes allerent le féliciter sur le retour de sa santé & le consoler de la mort du Ministre, en grossissant ses concussions & ses perfidies. Ils affecterent même dans un repas où le Roi étoit, de produire un grand nombre de vases d'or & d'argent que la nécessité de l'Etat avoit forcé d'engager, & qu'on avoit trouvés à Marcoussy. C'étoit Montaigu qui sous des noms empruntés avoit fourni l'argent & avoit reçu ces effets en nantissement. L'action n'étoit pas nette, marquoit beaucoup d'avidité & de bassesse, mais pouvoit-on en conclure qu'il fût un traitre & un perfide? Ce trait fit grande impression sur l'esprit du Roi qui s'affoiblissoit toujours. Il approuva ce qui s'étoit fait & oublia insensiblement Montaigu.

Deux Chevaliers se présenterent en ce tems-là devant le Roi pour lui demander la permission de combattre l'un contre l'autre. C'étoit le Lord Cornouaille, beau-frere du Roi d'Angleterre, & le Sénéchal de Hainaut. 1409.

Le Roi, selon l'usage de ce siécle, la leur accorda assez facilement. Ayant depuis été informé qu'ils n'entreprenoient ce combat que par un vain desir de gloire qui pouvoit leur être funeste, il les fit séparer, lorsqu'ils étoient prêts d'entrer en lice. Le Roi saisit cette occasion pour rendre une Ordonnance qui défendoit ces sortes de combats, à moins qu'il n'y eût un sujet légitime, dont les Rois ou le Parlement seroient les Juges. Tel fut le commencement de l'abolition des Duels qu'on défendit dans les siécles suivans en toute occasion. Malgré les plus rigoureuses loix,

1409. combien n'ont-ils pas coûté & ne coûtent-ils pas encore à l'Etat !

Le Duc de Bourgogne voulant faire approuver solemnellement ce qui s'étoit fait pendant la maladie du Roi, l'engagea à tenir son Lit de Justice. Il lui dit qu'il falloit prendre des mesures pour la défense de l'Etat, qu'il étoit menacé d'une invasion par les Anglois qui n'avoient pas voulu renouveller la trève, & qui faisoient dans tous leurs ports de grands préparatifs.

Cette céremonie fut fixée au 31 de Décembre. Le Duc avoit en la sollicitant, des vûes qui le touchoient plus que les intérêts du Royaume. Il vouloit diminuer l'autorité de la Reine, il vouloit la faire passer au Dauphin qui devoit être son gendre, & sous le nom duquel il espéroit en jouir lui même.

Ce jeune Prince avoit bientôt

l'âge fixé par la Déclaration du 1409.
feu Roi pour la majorité des Rois, treize ans & un jour. Le Duc publioit & faisoit répandre par tous ses partisans, combien il étoit ridicule que le Dauphin déja en âge de régner, fût encore sous la tutelle & sous le gouvernement de la Reine. Il le fit sentir au Roi, qui réfléchissant sans cesse sur son état malheureux, désiroit lui-même avec ardeur que ce jeune Prince fût formé aux affaires, pour être en état de régner par lui-même, & de gouverner dans le cours de ses rechûtes.

Le Duc n'ignoroit pas combien la Reine ambitieuse & éclairée s'opposeroit à cette résolution, mais il eut l'adresse de la faire goûter à tous les Princes au Conseil, & de les mettre tous dans son parti. Pour en adoucir l'amertume, il fit insérer dans le projet, que la Reine continueroit d'avoir

1409. l'administration de toutes les pensions assignées pour l'entretien des enfans de France, sans en excepter le Dauphin. Sa Cour étoit la plus superbe & la plus magnifique qu'aucune des Reines qui l'avoient précedée.

Ces mesures prises avec habileté, & communiquées à la Reine comme des décisions, le Duc de Bourgogne avec tous les Princes, alla à Melun prier la Reine de revenir à Paris, & d'amener le Dauphin. Quelque dépit qu'elle en eût, elle dissimula. Rassurée sur la tendresse du jeune Prince, sur l'espérance qu'il naîtroit des occasions dont elle pourroit profiter pour balancer le pouvoir du Duc de Bourgogne, elle revint à Paris le 29 de Décembre avec toute la pompe que produisoit un si noble cortége. Deux jours après le Roi alla tenir son Lit de Justice dans la Grand'Chambre du Palais, où

tout avoit été préparé pour cette 1409.
auguste céremonie.

Il y parut sur un Trône magnifique, & revêtu de ses habits royaux. Ensuite étoient placés, chacun dans leur rang, le Dauphin, le Roi de Navarre, les Ducs de Berri, de Bourgogne & de Bourbon, le Comte de Hainaut, les Ducs de Brabant & de Baviere, les Comtes de la Marche, de Vendôme, de Nevers, d'Alençon, de Saint Paul, de Tancarville & de Cléves, ce dernier arrivé depuis peu à Paris. Plusieurs grands Seigneurs & tous les Conseillers d'Etat s'y étoient rendus. Le Chancelier malade n'y assista pas. Le Parlement étoit dans sa place ordinaire, & rien n'étoit plus auguste que cette Assemblée.

Le Comte de Tancarville d'un mérite respecté, se leva & exposa les volontés & les intentions du Roi. Il dit que les Anglois ayant

1409. refusé de renouveller la tréve, & se disposant à faire une descente dans le Royaume, il falloit se mettre en état de les repousser & pourvoir aux fonds nécessaires pour la subsistance & l'entretien de l'armée. Il ajouta que Sa Majesté approuvoit tout ce qui avoit été fait pendant sa derniere maladie pour l'arrangement des Finances, qu'elle vouloit que les Réglemens en fussent enregistrés & observés. Qu'elle entendoit, que dans ses maladies la Reine continuât d'avoir l'entiere administration de l'Etat, mais que lorsquelle ne pourroit pas l'exercer, Sa Majesté vouloit que le Dauphin lui fût substitué, étant désormais dispensé par son âge d'être sous le gouvernement de la Reine, & que dès à présent le Roi le nommoit Chef du Conseil & entendoit qu'il y présidât.

Le Duc de Berri s'étant levé,

se mit à genoux devant le Roi, 1409.
lui fit offre pour la défense de l'Etat, de sa personne, de ses biens, & lui remit toutes les pensions qu'il avoit sur le trésor Royal, ajoutant qu'il parloit au nom de toute l'Assemblée qui l'avoüa unanimement. Il loua beaucoup ce que Sa Majesté avoit ordonné concernant le Dauphin. Il dit qu'il étoit juste que ce jeune Prince s'instruisît des affaires & gouvernât pendant les maladies du Roi, mais que son extrême jeunesse demandoit qu'on nommât un Prince du Sang pour le conduire & pour achever de le former aux vertus dont sa naissance & sa premiere éducation lui avoit donné tous les principes.

Le Roi approuva cette remontrance, remit à un autre jour la nomination du Sur-Intendant du Dauphin. Tout le reste fut ordonné & enregistré sur le champ, &

1409. toutes les pensions abolies, ce qui ne fut pas une médiocre décharge pour le trésor Royal. Le Roi ordonna encore que la réformation des abus glissés dans les Finances seroit continuée. Il y eut ensuite un repas superbe à l'Hôtel Saint Paul où tous les Princes se trouverent.

Le Dauphin commença à paroître sur la scène, chacun s'empressa à lui faire la cour. Il comprit bien qu'il étoit redevable de ce nouveau pouvoir au Duc de Bourgogne & lui en sçut bon gré. Ce Duc de son côté n'oublioit rien pour se rendre maître de son cœur & de son esprit, flattant ses inclinations & prévenant jusqu'à ses désirs. Pour l'autoriser encore davantage, le Duc obtint du Roi une Déclaration qui parut le 28 de Janvier. Le Roi donnoit à ce jeune Prince l'administration du Dauphiné. Il en eut une grande

joie ; les jeunes gens souhaitent 1409.
passionnément de paroître propriétaires & de faire les maîtres. En possession de cette Province, ce fut en son nom qu'on intenta un procès à Béraud III. Dauphin d'Auvergne, qui comme issu de Béatrix fille de Guigues III. Dauphin de Viennois, prétendoit avoir droit de porter les armes pleines de Dauphiné, qui sont un Dauphin vif aux oreilles de gueule. Par l'Arrêt qui intervint, il fut obligé de ne prendre pour armes qu'un Dauphin mort aux oreilles pâles ou d'argent ; il se trouva que celà avoit déja été reglé entre les anciens Dauphins & les prédécesseurs de Béraud. L'année suivante le Dauphin reçut l'hommage du Comte de Savoye pour quelques fiefs échangés en 1406, & relevant du Dauphiné. Le jeune Prince tout fier de sa nouvelle dignité, alla à l'exemple

1409. des Rois ses prédécesseurs en rendre graces à Dieu à Saint Denis, & visiter l'Eglise des Saints Martyrs.

Le Duc de Bourgogne Surintendant de l'éducation du Dauphin.

M. S. D. l. 29. c. 9. Ste Marthe. Le Lab.

Il restoit à nommer le Sur-Intendant de l'éducation du Dauphin, c'est-à-dire sous ce nom, le Gouverneur du Royaume pendant lès maladies du Roi presque continuelles. Que pouvoit faire un enfant de treize ans? se laisser conduire. Cette place étoit l'objet de l'ambition du Duc de Bourgogne. Il insinuoit au Dauphin de le demander au Roi. Comme beau-pere de ce jeune Prince, il prétendoit qu'elle lui étoit dûe, & que personne n'étoit si interessé que lui à élever glorieusement ce Prince. Le Dauphin ravi de l'indulgence du Duc, & sçachant tout ce qu'il lui devoit déja, désiroit avec ardeur que le choix tombât sur lui, il tâchoit même d'y déterminer le Roi.

Le Duc de Berri ne doutoit pas 1409.
qu'on ne lui offrît cette place ; oncle du Roi, neutre entre les deux partis qui divisoient la France, la réputation d'un Prince sage, doux, moderé, & ayant gouverné l'Etat presque depuis la mort du feu Roi, ce poste lui paroissoit dû. Quoiqu'au lit de Justice, il ne l'eût pas demandé nommément, il s'étoit assez indiqué en disant qu'on devoit le donner à un Prince du Sang : quel autre pouvoit de droit entrer en concurrence avec lui ?

Son caractère pouvoit y être un obstacle. Foible, lent, il haïssoit les affaires, & dépensoit prodigieusement, défauts essentiels & qu'il étoit dangereux d'inspirer à l'héritier de la Couronne. Mais le Duc de Bourgogne n'en avoit-il pas de plus grands ? Son caractère faux & la noirceur du crime dont il tiroit vanité, n'étoient ignorés

1409. de perſonne, & l'avoient rendu odieux à la plus grande partie des François.

Le 3 de Janvier le Roi nomma pour Gouverneur de la Guyenne le Duc de Berri qui avant ne l'étoit que par Commiſſion. Cette faveur lui perſuada encore plus, que Sa Majeſté étoit déterminée à lui donner la Sur-Intendance de l'éducation du Dauphin. Elle s'enferma ce jour-là même avec ce jeune Prince, les deux Ducs de Berri & de Bourgogne, pour fixer ſon choix.

Le Roi demanda au Duc de Berri ſon avis, le Duc n'oſa pas ſe nommer. Il lui ſembloit que le Roi ne devoit pas balancer en ſa faveur, & par une mauvaiſe fineſſe, ou par une feinte modeſtie il allégua ſon âge, la peſanteur du fardeau, & propoſa le Duc de Bourgogne dont il releva la jeuneſſe, l'activité & les talens. Il croyoit

que le Roi insisteroit & le pres- 1409.
seroit d'accepter une Charge qui lui étoit dûe. Le Duc de Bourgogne se taisoit, mais le Dauphin sans doute instruit, saisit promptement le moment favorable, il supplia le Roi de confier son éducation à un Prince si capable de lui en donner une excellente, & qui de plus étoit son beau-pere. Le Roi ne pesa pas assez les conséquences de son choix, & voulant faire plaisir au jeune Prince, il nomma le Duc de Bourgogne Sur-Intendant de l'éducation du Dauphin.

Le Duc de Berri fut si étourdi de cette décision, que dans le reste de l'entretien il ne fut plus à lui-même; oubliant qu'il venoit de s'excuser sur son âge, sur ses infirmités, il dit au Roi qu'il se sentoit encore assez de force & de vigueur pour le servir dans ses affaires, & qu'il assisteroit au Con-

1409. seil toutes les fois que Sa Majesté lui feroit l'honneur de l'y appeller. Il entendoit parler du Conseil où se traitoient les négociations & les affaires secretes de l'Etat. Le Roi ne lui répondit rien. Le Duc de Bourgogne qui connut le repentir & le mécontentement du Duc de Berri, maître des affaires & du Gouvernement, sçut bien empêcher que ce Prince n'y fût appellé, son crédit tomba entiérement. Il se trouva à la Cour sans fonction & sans autorité. Malgré son indolence, le dépit le réveilla; il prit tout à coup en haine le Duc de Bourgogne, & résolut de s'opposer à cet excès de puissance sous laquelle toute la France plioit.

La Maison d'Orléans fut bientôt informée de ces dispositions. La mort du feu Duc d'Orléans, toujours présente aux yeux de ses enfans, augmentoit leur douleur

& le désir de se venger à mesure 1409.
qu'ils avançoient en âge. Ils ne respiroient que haine & que fureur. La paix de Chartres n'avoit été qu'illusion, n'y ayant souscrit que par force, ils ne se croyoient sur cela dans aucun engagement. Ils allérent s'offrir au Duc de Berri, lui grossirent ses propres injures, l'aigrirent, l'irriterent, lui offrirent leurs forces & leurs partisans dont ils exagérerent le nombre, enfin le firent résoudre à prendre les armes avec eux pour punir l'audace du Duc de Bourgogne & le chasser de la Cour. L'espoir de lui succéder dans le Ministère ne fut pas un leger aiguillon pour tout le parti; il est rare à la Cour que la vengeance n'ait point d'autre motif que la vengeance même: l'intérêt ou l'ambition, souvent les deux ensemble, sont ses aiguillons.

Il falloit pour l'exécution de

1409. leur projet un grand secret & beaucoup de tems. Le Duc de Bourgogne sans concurrent, maître de la Cour & de Paris, prenoit toutes les mesures possibles pour perpétuer sa puissance. Il goûtoit à longs traits le plaisir de dominer. Il avoit fait revenir à la Cour le Duc de Brabant son frere pour le seconder dans toutes ses entreprises. Il ne pouvoit avoir un confident ni plus sûr ni plus fidéle. Il s'attachoit le Roi de Navarre en lui faisant quelque part du Ministère dont ce Prince contre sa dignité & la bienséance, paroissoit extrêmement avide. Occupé du désir de se rendre la Reine moins contraire, il en usa de même avec le Duc de Baviere, frere de cette Princesse, quoiqu'il fût d'un caractère violent & qu'il eût peu d'intelligence.

nement du Duc de Bourgogne.

Recherches de Pasquier. Le Lab. Ste Marthe.

Il fit nommer Grand Chambelan du Dauphin, Guillaume de

Vienne, Seigneur de Saint Geor- 1409.
ge, Bourguignon & l'un de ses intimes serviteurs. Il étoit essentiel pour le Duc d'avoir auprès de ce Prince des personnes à lui, pour l'éloigner des affaires, pour lui présenter sans cesse des occasions d'amusement & de dissipation : occasions qu'il saisissoit toujours avec une avidité qui faisoit craindre, non au Duc de Bourgogne, mais aux personnes gémissantes de l'Etat présent du Gouvernement, que ce Prince n'eût trop de penchant pour le plaisir.

Le Duc s'attacha encore la Trémoille d'Usson, en lui faisant épouser la riche héritiére de Joigny ; mais ce fut le Prevôt des Essarts qu'il fut le ministre de ses volontés, & sur qui il se reposa de la sûreté de Paris. Son génie vif, hardi, & qui ne trouvoit rien ni d'injuste ni de difficile, lui convenoit parfaitement. Il le fit

[illegible] Ministre des Finances à la place de [illegible], sans que la catastrophe [illegible] lui servit de leçon. [illegible] ne corrigent jamais [illegible]. Des Essarts n'ayant [illegible] connoissance que Montaigu, mais beaucoup moins de prudence, marcha à grands pas sur ses traces, [illegible], éleva ses [illegible] & excita le Duc [illegible] de l'argent sur [illegible] par des emprunts forcés.

[illegible] une recherche des [illegible] dont l'Etat pro- [illegible]. Enfin il profita de [illegible] occasions d'amasser de [illegible] pour lui & pour le Duc : [illegible] contagion du Ministère [illegible] bien peu de ses successeurs [illegible] exemts. Le Duc de Berri qui se souvenoit [illegible] que des Essarts avoit [illegible] un de ses Ministres, [illegible] de son élévation. Dans [illegible] de le punir, il pressa

encore plus les apprêts de l'entre- 1409.
prise où il étoit entré avec la
Maison d'Orléans.

Fin du premier Livre.





HISTOIRE DE CHARLES VI.

LIVRE SECOND.

1410. Affaires du Parlement. *Recherches de Pasquier.*

LE Duc de Bourgogne n'étoit pas moins attentif à remplir le Parlement de gens qui lui fussent dévoués. La mort du Président Boschet, lui fournit l'occasion de faire élire en sa place Simon de Nanterre, Conseiller au Parlement, à qui Jean de la Marche fut substitué. Deux places vacantes de Conseil-lers

lers des Enquêtes firent naître sur l'élection de leurs successeurs une grande dispute au Parlement, les uns vouloient qu'on n'eût égard qu'à la capacité, les autres qu'on préferât la Noblesse quoiqu'avec moins d'habileté. Ceux-ci représentoient, qu'insensiblement le Parlement s'aviliroit s'il n'étoit plus composé de gens de qualité; rappellant son origine où les plus grands Seigneurs se faisoient un honneur d'en être membres. 1410.

Les tems étoient changés, la Noblesse s'étoit imprudemment toute dévouée aux armes & avoit cédé aux hommes nouveaux la connoissance des affaires & l'administration de la Justice. Le différend remis à la décision du Roi; ce Prince qui avoit tant d'intérêt à illustrer ce Corps, prononça pour les Nobles, & même nomma pour remplir une des places vacantes, Milon, Gentilhomme d'une pro-

1410. bité connue. Il fut reçu le 13 d'Avril. Plusieurs Roturiers furent depuis admis dans les élections. Le Roi n'avoit pas prétendu exclure le mérite qu'on doit souvent préferer à la naissance. Comme on remplaçoit par élection deux Officiers dont l'un étoit mort, & l'autre nommé Servilly qui avoit résigné à Guillaume Calais, on vint de la part du Dauphin, c'est-à-dire de la part du Duc de Bourgogne, recommander Thibaut de Vitry & Adam de Cambray. Ils furent aussi-tôt élus, sans qu'on eût aucun égard à la résignation de Servilly. La volonté seule du Prince déterminoit les voyes, & faisoit passer au dessus des usages. Quelquefois même on obligeoit le Parlement malgré ses remontrances, à se transporter au Conseil pour y proceder aux élections.

Celle de Jean Aiguevin Procureur Général, se fit de cette ma-

niere ; il est vrai que le Parlement y conserva sa liberté & son autorité, & qu'Aiguevin fut élu malgré les brigues du Duc, qui vouloit procurer cette grande place à un jeune Avocat nommé Raponel. 1410.

Il se passoit en Bretagne des évenemens capables d'exciter en France la guerre civile, & d'y troubler la domination que le Duc de Bourgogne avoit usurpée. Il se hâta d'y remédier.

Affaires de Bretagne.

M. S. D. l. 30. c. 2. 5. Dargent. P. Anselme. Moreri.

La haine subsistoit entre le Duc de Bretagne & la Comtesse de Penthiévre, quoiqu'elle eût remis à son fils aîné la succession de son pere. Le Duc étoit dans tout son tort. Le jeune Comte de Penthiévre vouloit retirer la Terre de Moncontour, le Duc exigea qu'au lieu de lui en payer le relief par évaluation suivant l'usage, il lui en abandonnât la jouissance pendant un an. Il fit ajourner la Com-

1410. tesse par des Sergens qui lui manquerent de respect. Les gens de la Comtesse en repoussant l'injure, tuérent quelques-uns des Sergens. Le Duc poursuivit le crime, fit faire le procès à la mere & au fils. On en vint aux armes des deux côtés, & le Comte implora le secours du Duc de Bourgogne son beau-pere.

On avoit raporté au Duc de Bretagne qu'il étoit échappé à ce Prince de dire que le Comte de Penthiévre avoit un droit très légitime sur le Duché de Bretagne. Persuadé qu'il alloit saisir cette occasion pour faire valoir ce prétendu droit, il porta d'abord les choses à l'extrémité; il employa le crédit qu'avoit la Reine d'Angleterre sa mere auprès du Roi son mari pour obtenir un Corps de troupes Angloises. Le Comte de Kent descendit en Bretagne, joignit le Sire de Monfort Général des troupes Breton-

nes, enleva la Roche de Rien & 1410.
Châteaulin aux Penthiévres. Quelques vaisseaux Anglois passerent même dans l'Isle Brehart & y mirent tout à feu & à sang.

La Haute Noblesse de Bretagne n'aprouva ni l'arrivée de ces Etrangers, ni que le Duc se mît sur le pied de dépouiller ses Feudataires. Elle s'assembla & résolut de s'y opposer. Cette Noblesse vive, prit d'abord les armes & fit des remontrances au Prince dans un maintien à se faire respecter. Ce Prince sage comprit tout le danger de l'entreprise, il les écouta avec bonté, & commença par envoyer un ordre à Montfort de surseoir les hostilités.

Le Duc de Bourgogne qui vouloit conserver toutes ses forces contre ses ennemis du dedans dont il craignoit la haine & la puissance, envoya offrir sa médiation au Duc de Bretagne, en lui deman-

1410. dant son amitié & en désavouant les rapports qu'on lui avoit faits sur les droits de son gendre. Le Duc de Bretagne n'avoit garde de refuser un accommodement, lorsqu'il étoit sur le point d'y être forcé. Le différend fut mis en négociation & terminé à Paris au commencement d'Août entre le Duc de Bourgogne & le Chancelier de Bretagne. Le Duc qui vouloit gagner le Duc de Bretagne obligea Penthiévre à lui céder Moncontour & à recevoir en échange Avaugour & 2000 francs d'or de rente sur quelques Terres de Champagne. Le traité fut homologué au Parlement le 10 d'Août, & le Duc de Bretagne en conserva beaucoup de reconnoissance. La Roche de Rien & Châteaulin furent restitués à Penthiévre.

Les Rois de Sicile, de Navarre & le Duc de Berri avoient commencé leur négociation à

Gien. Le premier, arrivé depuis 1410.
peu d'Italie pour chercher en France de nouveaux secours, étoit pressé d'y retourner, la prise de Rome & les progrès de du Châtel lui inspiroient une impatience extrême. Il ne pouvoit obtenir, ni argent, ni troupes que par le canal du Duc de Bourgogne maître de tout. Le Roi de Sicile (*a*) le haïssoit souverainement. Il s'étoit trouvé à Paris lors de l'assassinat du Duc d'Orléans, & avoit toujours été uni pour en tirer vengeance avec les enfans de ce Duc. Mais que ne peut sur les hommes le désir de régner & l'espoir de recouvrer une Couronne ? Il renferma dans son cœur tous ses ressentimens, il offrit son amitié & son alliance à ce Duc qui reçut ses offres avec le plus grand empressement : il fut au comble de la joie, en pensant qu'il pouvoit enle-

(*a*) Louis II. d'Anjou.

1410. ver à ses ennemis & s'acquerir cet-
te puissante Maison. Ils s'unirent
par des liens qui sembloient devoir
être indissolubles. On arrêta le ma-
riage du Duc de Calabre, fils aîné
du Roi de Sicile avec Mademoi-
selle de Guise, la fille chérie du
Duc de Bourgogne, celle-là mê-
me qui par le traité de Chartres
avoit été accordée au Comte de
Vertus, frere du Duc d'Orléans.
Le contrat en fut passé au mois
d'Avril, la dot réglée à cent cin-
quante mille francs d'or. Comme
le jeune Prince n'avoit encore que
[illegible] ans, la Princesse fut remise
au Roi de Sicile pour être élevée
comme sa bru auprès de son fils.
Le Duc de Bourgogne en con-
[illegible] cette alliance ne croioit
[illegible] la Maison d'Orléans.
[illegible] que trop que jamais
le Comte de Vertus ne se résou-
droit à [illegible] sa fille. Le Duc
d'Orléans & le jeune Comte s'en

étoient hautement expliqué; auſ- 1410.
ſi ne prirent-ils point pour un affront le manque de parole du Duc de Bourgogne, ils en eurent au contraire beaucoup de joie. Ils ſentirent ſeulement la déſertion du Roi de Sicile, qui hâta ſon armement dans lequel il fut puiſſamment aidé & ſecouru par le Duc.

Avant de partir, le Roi de Sicile termina le grand procès qu'il avoit avec le Comte de Braine (*a*) pour le Comté de Rouci, que le feu Roi ſon pere avoit acquis du dernier Comte. Il fut adjugé par un Arrêt au Comte de Braine moyennant douze mille francs d'or qu'il fut condamné à payer au Roi de Sicile.

Projet de guerre.

Le Duc de Bourgogne au deſſus de tous ſes ennemis, maître de la Cour, des Miniſtres, & pour

M. S. D. l. 30. c. 1. Ste Marthe. Hiſt. de la Trem.

(*a*) Jean fils de Hugues de Rouci, Comte de Braine, mort en 1395.

1410. mieux parler, du Royaume, songea à rendre son Gouvernement glorieux, à justifier qu'il en étoit digne, enfin à s'immortaliser en étendant les limites de la France. Il aimoit sa patrie & la gloire du Royaume, mais il vouloit gouverner, & que ce fût à lui qu'elle en fût redevable.

P. Anselme.

Dans cette idée, il forma deux projets, le premier de châtier les Génois coupables de rébellion & de la mort de tant de François dont le sang fumoit encore; le second de renvoyer les Anglois dans leur Isle, en les chassant de Calais & de Bordeaux.

Pour réussir dans le premier projet, il fit lever deux armées, l'une de terre qui devoit joindre le corps de troupes qui restoit au Maréchal de Boucicaut en Piémont, & qui devoit conduire Gaucour, la Trémoille, Jonvelle, Rambure & Torsay, quatre

excellens Capitaines; la seconde 1410.
de mer. On équipoit en Provence une flotte que devoit commander Jean de Chambrillac Sénéchal de Périgord & Général des galéres.

C'étoit pour le second projet, qu'il faisoit de plus grands préparatifs. Une rechûte du Roi survenue en Mai, laissa le Duc encore plus le maître de toutes les opérations. Il échoua dans les deux premieres démarches qu'il fit pour cette guerre. La premiere, de faire des emprunts forcés sur les villes qu'elles refuserent toutes d'accorder, & même Paris dont il croioit que des Essarts pouvoit disposer. La seconde fut au sujet d'un Fort de bois réguliérement fortifié qu'il avoit fait construire à grands frais à Saint Omer pour loger sûrement une partie de l'armée devant Calais qu'il vouloit assiéger. Un Bourgeois de cette ville gagné par les

1410. Anglois dont il avoit été prisonnier, moyennant mille Nobles à la rose couronnée, prit quelques Charpentiers, & tous ensemble avec du feu grégeois mirent le feu à tout ce qu'il y avoit de bois travaillé, & rendirent inutile en peu d'heures le fruit de tant d'argent & de peines.

Ce fut une perte pour la dépense, mais petite pour l'usage qu'on en vouloit faire. Cet accident ne découragea pas le Duc, au contraire il redoubla de vigilance pour assembler à Saint Omer une quantité prodigieuse de munitions de bouche, de guerre & de magazins. On fit un camp en Picardie, & les troupes eurent ordre de s'y rendre. Cette guerre même avoit eu un bon augure, les Armateurs d'Harfleur ayant défait & pris à la hauteur de leur ville au commencement de Mai, le Sénéchal de Bordeaux qui y conduisoit

quelques troupes & des armes. 1410.

Tous ces projets s'évanouirent par l'orage qui s'éleva subitement contre le Duc de Bourgogne. Sa prudence & son habileté y furent trompées. Le Duc d'Orléans entré dans sa vingt-uniéme année n'étoit plus un enfant. Le sang de son pere fumoit encore à ses yeux. Dévoré d'un désir furieux de le venger, il croyoit sa religion & son honneur engagés à punir un crime déteſtable. Il s'opiniâtroit à porter le deuil pour se rappeller sans cesse ce funeste évenement, pour le rappeller à ses freres & à ses amis. Il étoit civil, bon, juste, d'une conversation enjouée, surtout avec les Dames, enfin d'un caractère qui le faisoit adorer. L'ambition, cette passion agissante, peu inférieure dans ses transports à la haine, étoit un aiguillon qui la rendoit encore plus vive. Neveu du Roi & pre-

Premiere guerre civile. Confédération de Gien.

M. S. D. l. 30. c. 3. & 5. Juv. des Ursins. DuTillet. P. Ansel. Dict. de Bayle. Recherches de Pasquier.

1410. ment indolent & par un jeune qui n'avoit que trop de feu, elle fut conduite si finement & si secrétement, qu'elle échappa au Prince le plus défiant & le plus vigilant qui fût en Europe. On s'écrivit, on envoya des Couriers, on prit des rendez-vous, sans que le Duc de Bourgogne, qui dépensoit tant en Espions, en eût aucun avis. Le moindre eût suffi pour déconcerter ou prévenir tout le projet.

L'accommodement du Duc de Bretagne avec le Comte de Penthiévre servit de prétexte au voyage que le Duc de Berri, nommé arbitre, fit à Gien. Il y vit le Duc d'Orléans; ils y firent le plan de la ligue; ils le commun[illegible]rent aux Alliés, & ils leu[illegible]ent rendez-vous au [illegible] revinrent ensui[illegible]ôter toute sort[illegible]

[illegible]roit [illegible]ugea

rien au projet des Princes. Ils par- 1410.
tirent secretement de Paris le 15
d'Août sans prendre congé de Sa
Majesté, ni des Princes, ni de
la Ville, contre l'usage qui étoit
alors établi. Cela rendit leur dé-
part suspect. Bientôt on ne dou-
ta plus de leur dessein, lorsqu'on
apprit qu'ils avoient trouvé à
Gien le Comte d'Alençon, le
Duc de Bourbon, le Comte de
Clermont son fils & le Comte
d'Armagnac, suivis de plusieurs
Seigneurs.

Le Duc de Bretagne y étoit
aussi, il étoit venu jusques-là,
pour donner chaleur au traité qui
se négocioit à Paris avec le Comte
de Penthiévre; il y reçut la nou-
velle qu'il avoit été terminé à son
avantage par le Duc de Bourgo-
gne. Comme le Duc de Berri n'i-
gnoroit pas les secretes disposi-
tions du Duc de Bretagne, il le
pressa d'entrer dans la confédéra-

1410. tre ; le Duc d'Orléans pour l'Orléanois, le Blaisois, le Dunois, le Valois, le Périgord, les Comtés de Roucy & de Vertus, qui composoient son appanage ou celui de ses freres ; le Comte d'Alençon pour l'Alençonnois & le Perche ; le Duc de Bourbon pour le Bourbonnois, le Forest, le Beaujolois, le Comté de Clermont en Beauvoisy & la Principauté de Dombes ; enfin le Comte d'Armagnac, pour le haut & le bas Armagnac, le Quercy & le Fézenzaçois.

On signa les contrats de mariage : sceau de l'union & gage d'une amitié éternelle. Celui du Duc d'Orléans devoit s'accomplir incessamment, & le Comte d'Armagnac promit d'amener sa fille. Celui du Comte du Perche fut remis à dix ans, les futurs époux n'étant que dans leur troisiéme année. Ils se retirerent ensuite

chacun chez eux pour faire leur levée, & prirent leur rendez-vous & leur quartier général à Poitiers. 1410.

Le Duc de Bourgogne fut bien étonné de voir en si peu de tems une ligue si formidable. Elle ne pouvoit être formée que contre lui. Il se repentoit alors de n'avoir pas plus ménagé le Duc de Berri, d'un génie si facile à plier. Le mal étoit sans reméde, il rappella tout son courage pour renverser les projets de ses ennemis. Maître de Paris qui lui étoit si affectionné, & du reste du Royaume, ayant deux armées sur pied, & ce qui étoit de plus fort, le Sceau & la personne du Roi, il ne douta presque point du succès. Il se lia plus intimement avec le Roi de Navarre, l'Infant de Navarre son frere, Comte de Mortain, les Comtes de la Marche & de Vendôme, tous Princes du Sang. Il appella auprès de lui le

Précautions du Duc de Bourgogne.

Les mêmes Auteurs ibid.

1410. Cour si corrompue. Tel est le charme de la vertu, elle paroît aimable & respectable à ceux-mêmes qui ne la pratiquent pas. Un pere vicieux veut que ses enfans soient vertueux.

Mariage du Duc d'Orléans avec la Princesse d'Armagnac.

M. S. D. l. 30. c. 5. 7. 8. Jouv. des Ursins. Mariana. P. Ansel.

La premiere étincelle de la guerre civile tomba aux environs de Paris, & ne fut pas de bon augure pour les confedérés. Au commencement d'Août, le Roi étant à la chasse dans la forêt de Villers-Coterets, avoit donné ordre qu'on lui préparât son logis à Creil sur Oise. Le Comte de Clermont l'un des confedérés, étoit Gouverneur de cette place. Son Lieutenant qui avoit sans doute ses ordres, en refusa l'entrée aux Officiers qui venoient marquer les logis. Ce Lieutenant craignoit que le Duc de Bourgogne qui étoit avec le Roi, ne s'assurât de cette ville, peut-être n'avoit-il pas tort. Il fallut que le Roi allât coucher à Senlis:

lis : il fut si irrité qu'il donna des ordres pour faire servir Creil d'exemple au reste de ses sujets. Les habitans envoyerent promptement désavouer leur Officier & faire leurs soumissions au Roi. La Comtesse de Clermont, fille du Duc de Berri, obtint aisément leur grace de ce bon Prince qui ôta ce Gouvernement au Comte, le donna au Dauphin, & y mit pour son Lieutenant le Sire de Mouy, tout dévoué au Duc de Bourgogne. 1410.

Le Comte d'Armagnac fut le plus diligent des Princes confédérés ; ses troupes toutes prêtes, il les fit partir aussi-tôt qu'il fut arrivé à Auch ; il prit les devans avec une partie de sa Cour & la Princesse Bonne sa fille (a). Le Duc d'Orléans l'étoit venu attendre à Poitiers où il l'épousa.

(a) Bonne d'Armagnac, fille de Béraud, Comte d'Armagnac & de Bonne de Berri.

1410. Avant la confédération il avoit recherché la Reine Douairiere de Castille (*a*), veuve du Roi Dom Juan I. Princesse d'une grande vertu. Elle avoit déja trente-sept ans, mais ses droits très légitimes sur la Couronne de Portugal, avoient fasciné les yeux du jeune Prince. Cette Reine les dessilla. elle aimoit sa Patrie toute ingrate qu'elle étoit, & ne vouloit pas y allumer la guerre civile. Elle s'excusa de ce mariage par la réponse fiere & honnête qu'elle fit aux Envoyés du Duc : *Que les Reines de Castille ne se remarioient point.*

Le mariage du Duc avec la Princesse d'Armagnac étoit bien plus convenable par rapport à l'âge & aux intérêts du Prince. Le Comte d'Armagnac fut reçu à

(*a*) Béatrix, Infante de Portugal, fille & héritiere de D. Fernand Roi de Portugal, & veuve de D. Juan I. Roi de Castille.

Poitiers comme le Dieu tutelaire du Parti. On se reposa sur lui de toute la conduite de cette guerre. On donna même son nom & ses livrées à tous ceux qui suivoient ce parti. Ils furent appellés Armagnacs, & portoient une écharpe blanche passée en bande comme un Baudrier de la droite à la gauche. Au contraire ceux de l'autre parti se nommerent Bourguignons, & portoient la livrée du Duc de Bourgogne, deux écharpes rouges passées en sautoir. Le Roi dans cette funeste querelle n'étoit plus rien. Chaque parti s'autorisoit de son nom en usurpant son autorité, ruinant, pillant & désolant son Royaume. 1410.

Mort du Duc de Bourbon.

Du Tillet. Favin. Le Lab. P. Ansel.

Le Duc de Bourbon s'étoit aussi mis en marche avec ses troupes pour se rendre à Poitiers, accompagné du Comte de Clermont. A peine étoit-il sorti de Moulins, qu'il tomba malade &

1410. fut obligé de s'arrêter à Monluçon où la fiévre s'augmenta & l'emporta en peu de jours. Il mourut le 19 d'Août en Prince Chrétien comme il avoit vêcu : il avoit toujours rempli les devoirs de l'honneur & de la Religion. Il étoit convaincu que la confédération où il étoit entré, étoit entreprise pour le bien de l'Etat, & que la justice exigeoit qu'ils affranchissent le Roi & le Royaume de la domination du Duc de Bourgogne, qu'il n'avoit pu souffrir depuis l'assassinat du feu Duc d'Orléans.

Ce fut une grande perte pour les confédérés. Le Comte de Clermont son fils entra dans toutes ses vûes & dans tous ses engagemens, mais il s'en falloit bien qu'il remplaçât l'intelligence, la sagesse & l'expérience de son pere. Ce Duc prétendoit couronner toutes ses actions par l'expulsion du Duc

de Bourgogne, & se retirer ensui- 1410.
te aux Célestins de Vichy qu'il avoit fondés pour y mourir dans les exercices de piété. Il avoit encore fondé le Prieuré de Souvigny pour être la sépulture des Princes de sa Maison, la Chapelle de Bourbon à Paris près de son Hôtel, à Moulins l'Hôpital Saint Nicolas & le Chapitre de Notre-Dame pour douze Chanoines. Il étoit Prince aussi religieux que magnifique. Sa Cour approchoit de celle des Rois. Il avoit son Chancelier, son Chambelan, son Maréchal. Il jouissoit dans ses Provinces de presque tous les droits régaliens ; la monnoye d'or & d'argent, les légitimations, les affranchissemens, la connoissance des cas Royaux. Il avoit aussi établi avec magnificence un Ordre de Chevalerie, qu'on appelloit l'Ordre de Bourbon, ou l'Ordre du Chardon de Notre-Dame.

1410. De tous les enfans qu'il avoit eus de la Duchesse sa femme, Anne Dauphine d'Auvergne, il ne laissa qu'un seul fils, Jean Comte de Clermont qui lui succéda. Il eut aussi deux fils naturels, Hector & Jacques de Bourbon, dont le premier né d'une fille de qualité étoit déja armé Chevalier. Le corps du Duc fut porté à Souvigny, ainsi qu'il l'avoit ordonné.

Déclaration du Roi contre les Confédérés.

M. S. D. l. 30. c. 5. 6. 8.

La mort du Duc de Bourbon, qui après le Duc d'Orléans, étoit le plus inflexible ennemi du Duc de Bourgogne, donna à ce Prince des espérances de pouvoir détacher son fils des intérêts des confédérés. Il se flattoit même de dissiper leur parti par la négociation. Dans ces vûes il envoya un Gentilhomme faire des complimens au nouveau Duc de Bourbon & lui offrir ses services. Un autre porta à Poitiers deux lettres au Duc de Berri, l'une du Roi,

qui prioit son oncle de se rendre 1410.
auprès de lui, l'assurant que lui & ses amis seroient très bien reçus, pourvû qu'ils licentiassent leurs troupes. L'autre lettre étoit du Duc de Bourgogne : il le supplioit de lui rendre son amitié & de revenir à la Cour reprendre son rang & le Gouvernement de l'Etat, qui lui appartenoit de droit pendant les accès de la maladie du Roi. Il le conjuroit de n'y venir qu'avec sa Maison & sans gens de guerre.

Ces premieres démarches furent très inutiles. Le Duc de Bourbon refusa tout net les offres du Duc de Bourgogne. Le Duc de Berri répondit au Roi en termes très respectueux, qu'il désiroit avec passion aller trouver Sa Majesté, mais qu'il ne pouvoit désarmer, tant qu'elle permettroit au Duc de Bourgogne de demeurer auprès d'elle avec des troupes. La répon-

1410. se qu'il fit à ce Duc fut fiere. Il lui mandoit que c'étoit son intention d'aller trouver le Roi, mais qu'il vouloit y aller dans l'équipage qu'il lui plairoit & avec tel nombre de troupes qu'il jugeroit à propos, étant résolu de voir le Roi & de lui parler comme il conviendroit & à la vûe de quelque personne que ce fût.

Cette tentative échouée, le Duc de Bourgogne mit en usage l'autorité Royale. Au nom du Roi il envoya pour Députés à Poitiers le Comte de la Marche Prince du Sang, accompagné de l'Evêque d'Auxerre, du Grand-Prieur de Rhodes pour lors à la Cour, du Président de Tignonville & du Secrétaire Col. Ils eurent audience le 18 d'Août. Le Duc de Berri s'informa d'abord de la santé du Roi, de celle de la Reine & de celle de la Famille Royale, sans faire aucune mention du

Duc de Bourgogne. Tignonville 1410.
porta la parole, il n'oublia rien pour toucher le Duc de Berri, rappellant tous les services qu'il avoit rendus à l'Etat & tout ce qu'il lui devoit, lui représentant tout ce qu'il y avoit d'odieux, de criminel & de nouveau de vouloir aborder son Souverain à la tête d'une armée; enfin les horreurs de la guerre civile que cette conduite alloit allumer. Il le pria au nom du Roi de revenir à la Cour avec sa Maison, d'y reprendre le second rang que sa naissance lui donnoit, & d'être lui-même arbitre des différends qu'il pouvoit y avoir entre les Princes à qui le Roi donnoit toute sûreté pour se rendre auprès de lui.

Le Duc de Berri fit répondre en peu de mots par l'Archevêque de Bourges son Chancelier, que lui & les Princes confédérés rendoient mille graces à Sa Majesté

1410. Les Bourguignons plus à portée, vinrent sous le commandement du Maréchal de Bourgogne & du Sire de Saint Georges. Le tout montoit à trente-deux mille hommes dont il y avoit quinze-mille chevaux & dix-sept mille hommes de traits.

En même tems le Duc envoya se saisir de tous les passages, rompre tous les bacs, & occuper les postes & les défilés qui étoient sur le chemin des Princes aux environs de Paris. Cette Capitale étant l'objet de leur entreprise, & ne doutant pas qu'ils n'y eussent beaucoup d'intelligences, il en fit murer toutes les portes, excepté trois. Il mit par tout des corps-de gardes & des sentinelles. La personne du Dauphin lui étant extrêmement nécessaire dans la conjoncture, & se défiant de la légereté de son âge & de ses secretes inclinations, il établit pour

la garde de ce jeune Prince soi- 1410.
xante hommes d'armes & soixantes Arbalêtriers: Il nomma pour Capitaine, Enguerand de Bournonville, Seigneur Flamand d'une valeur & d'une fidélité à l'épreuve.

Il échoua dans deux démarches dont le mauvais succès lui donna beaucoup à penser. Ayant convoqué le ban & l'arriere-ban, il en nomma pour Commandant, des Essarts à qui la plûpart des Gentilshommes qualifiés ne voulurent pas obéir, prétendant qu'il n'étoit pas d'une naissance à occuper une place si honorable. Plusieurs même firent une protestation de ne marcher que sous les ordres du Roi en personne. Le Duc assembla les Capitaines des quartiers, & leur proposa d'élire le Comte de Saint Paul pour Gouverneur de Paris, ce qu'ils refuserent tout d'une voix, en remontrant que

1410. le Duc de Berri étoit leur Gouverneur, & que tant qu'il le voudroit être, ils n'en reconnoîtroient point d'autre.

On éprouvoit à Paris ses horreurs de la guerre. Les environs de cette ville en étoient ravagés, suites inévitables du voisinage des troupes. On craignoit encore de plus grands maux. Tout étoit dans l'effroi. Le Clergé levoit les mains au Seigneur, & ajoutoit une Collecte au saint sacrifice de la Messe qui marquoit ses justes alarmes. Cette Collecte étoit conçue en ces termes. *Epargnez votre peuple, ô Seigneur JESUS! Ne permettez pas que le Royaume de France périsse, mais plutôt conduisez ses Princes dans le chemin de la paix.*

Marche du Duc de Berri.

M.S.D. l. 30. c. 9. 10.

Alors parut le manifeste du Duc de Berri & des autres confédérés, contenant suivant le stile de ces sortes d'écrits, des plaintes contre les abus du Gouvernement, des

protestations de fidélité envers le 1410.
Roi obsédé & captif, la résolution de forcer par les armes leurs ennemis, à laisser aux confédérés un accès libre auprès de ce bon Prince pour lui découvrir les maux de l'Etat & l'engager à y remédier. Le Roi défendit aussi-tôt à tous les Gouverneurs & à tous les Magistrats de recevoir ce manifeste, & ordonna que tous les exemplaires en fussent remis au Chancelier.

Le reméde que les confédérés mettoient en usage étoit sans doute bien terrible, puisqu'il avoit déja occasionné l'entrée de tant de troupes étrangeres en France, & qu'eux-mêmes sur leur route ravageoient toutes les Provinces. Ils partirent de Poitiers vers la mi-Septembre & traverserent lentement le Poitou, la Touraine & la Beauce, leur armée grossissant toujours & leur nombre s'étant augmenté du

1410. Comte d'Eu, Prince du Sang, dont l'âge & la réputation fortifioient encore leur cause.

Le Duc de Berri étant arrivé à Chartres, députa au Roi comme il l'avoit promis. Le Comte d'Eu se chargea de la commission, accompagné de l'Archevêque de Bourges & du Sénéchal de Poitou. Dans l'audience que le Roi lui donna en plein Conseil, le Comte dit, que le Duc de Berri oncle de Sa Majesté, & tous les Princes de son Sang la supplioient de leur permettre de la venir trouver. Le Roi contre sa coutume, ne prit pas l'avis des Conseillers, il répondit brusquement : *Le Duc de Berri mon oncle, n'est point en équipage propre à faire des remontrances. Je ne le recevrai point qu'il n'ait désarmé.* Il congédia les Députés sur le champ. Le parti que le Roi venoit de prendre de son propre mouvement, & qui

marquoit combien il vouloit sou- 1410.
tenir le Duc de Bourgogne, fut si fort du goût de ce Prince, & du goût du Roi de Navarre son grand confident, qu'ils se mirent à genoux devant Sa Majesté, & lui en firent de très humbles remercimens.

Le Duc de Berri s'étoit attendu à cette réponse; après trois jours de séjour il continua sa route & arriva à Etampes. La Cour alarmée envoya de nouveau l'Archevêque de Rheims, l'Infant de Navarre & le Comte de S. Paul pour lui ordonner de désarmer. Cette députation ayant été inutile, le Duc de Bourgogne engagea la Reine à se rendre à Etampes pour persuader ce Prince d'obéir. Elle y employa cinq jours: il n'est pas sûr qu'elle s'acquitta trop fidélement de sa commission, le fond de son cœur étoit prévenu contre le Duc de Bourgogne. Il

1410. est même surprenant que ce Prince se fût adressé à elle. Mais assuré de ses ressources, il ne risquoit rien. Il fut plus touché que surpris en apprenant qu'elle n'avoit rien obtenu. Les Princes au contraire tâcherent de la gagner pour qu'ils pussent entretenir le Roi soutenus de toute leur armée. Il est apparent qu'elle étoit neutre entre les deux partis, ou du moins qu'elle ne pensoit qu'à conserver son autorité sur le victorieux.

Proposition d'un tiers parti.

M. S. D. l. 30. c. 10.

L'armée des Princes s'avançoit toujours sans qu'aucune des précautions qu'on avoit prises, eût pû ni l'arrêter, ni suspendre sa marche. On y comptoit près de cent mille hommes, & les forces du Duc de Bourgogne n'étoient pas moindres. Tout le monde frémissoit du destin de la France, prête à recevoir le coup mortel au milieu de ses entrailles & de la main de ses propres enfans. On se

rappelloit l'ancienne journée de 1410.
Fontenai. Quel danger surtout ne couroit point la ville de Paris, déja occupée par l'un des deux partis, & menacée par l'autre avec tant de fureur ? Que n'avoit-elle pas à craindre du vainqueur, quel qu'il fût ?

Dans cette extrémité, des gens habiles & sans doute d'un grand sens, proposerent au Roi de tenir le milieu entre les deux partis, d'en faire un lui-même dont il seroit le Chef, de faire apporter de Saint Denis l'Oriflame, & d'appeller sous cet étendard Royal tout ce qui lui restoit de fidéles sujets. Ils l'assûrerent que c'étoit un moyen sûr pour se faire obéir par les Ducs de Berri & de Bourgogne ; qu'il verroit la plûpart des troupes se détacher des deux armées, & venir grossir la sienne ; que Paris même se déclareroit, ayant déja refusé de recevoir un

1410. Gouverneur de la main du Duc de Bourgogne, & que le Roi se trouveroit l'unique maître de son Royaume.

Le Roi fut si frappé de ce conseil spécieux & brillant, qu'il manda sur le champ l'Oriflame. De fâcheuses réflexions en arrêterent l'exécution. Il se trouvoit sans argent, & le Trésor Royal épuisé. Il fit encore attention sur son funeste état, qui ne lui permettoit pas de pouvoir compter sur sa santé seulement quinze jours. Que devenoit le projet, s'il retomboit dans l'épilepsie ? Il consulta le Chancelier. Ce Magistrat acheva de le dissuader. Il lui dit que son autorité n'étoit attaquée par aucun des deux partis, qu'ils la respectoient également, & que le vainqueur viendroit toujours mettre à ses pieds ses lauriers.

Le Duc de Bourgogne apprit cette proposition dangéreuse. Il en

rendit l'effet inutile : en cas qu'on 1410.
la renouvellât, il fit entrer dans Paris huit mille vieux soldats qu'on logea chez les Bourgeois; il augmenta les milices de la ville. Cette dure conduite commença d'aliéner les cœurs des Parisiens. Que devinrent-ils? lorsqu'on prit sur les familles une taxe dont la moindre étoit de six écus d'or, que le Prevôt des Essarts faisoit lever par exécution militaire. On murmura. On cria. Ce ne fut plus ce Prince chéri, qui n'avoit en vue que le bonheur des peuples. On reconnut qu'ainsi que les autres il en vouloit à leurs bourses. Il est vrai qu'il y avoit nécessité, que sans ce secours il ne pouvoit entretenir cette multitude de gens de guerre. Mais le peuple ne pese pas ces raisons lorsqu'il paye. Quels abus n'y a-t'il pas dans ces sortes d'impositions, & pour la proportion & pour les frais de la

1410. levée? Un plus grand abus se trouva dans l'emploi. Le bruit courut que l'impôt n'avoit produit que six mille vingt écus comptés aux Trésoriers de l'armée. Les Calculateurs trouverent soixante mille familles dans Paris en état de payer mille écus chacune, preuve combien cette grande ville étoit déja riche & peuplée. On en conclut que le reste avoit tourné au profit de des Essarts. Cette levée fit perdre au Prince l'affection du peuple, & au ministre de ses iniquités, sa réputation qui déja n'étoit pas pure.

Le Duc renforça de deux mille hommes le détachement posté à Charenton, & envoya le 20 de Septembre le Duc de Brabant, son frere, occuper Saint Denis avec six mille hommes de ses troupes. La consternation étoit generale; plusieurs familles sortoient secrettement de Paris avec leurs

meilleurs effets. Les Brabançons traitoient les habitans de Saint Denis en ennemis. Les soldats sans discipline pilloient & voloient dans la ville & aux environs. Ils menaçoient même l'Abbaye où étoit en dépôt la plûpart des effets des gens de la campagne, & leurs Chefs pleins d'avidité ne vouloient respecter ni la sainteté du lieu, ni les tombeaux des Rois, qui sembloient rendre cet asile inviolable. 1410.

Les Religieux s'adresserent au Roi ; cette garnison avide fut changée ; il promit même de dédommager les habitans, & ordonna qu'on tînt un Registre du dommage. Quelque bonne intention qu'il eût, il ne fut plus dans la suite, par la fatalité des conjonctures, en état de leur tenir parole.

L'armée des confédérés ayant passé à Montlhéri, & n'ayant trou- Le Duc de Berri dans son

1410. vé nul obstacle dans sa marche, arriva devant Paris le 5 d'Octobre. Elle se campa du côté de Bicêtre, où le Duc de Berri avoit sa belle maison. Il se rendit dans le Château, il posta autour tous les Generaux avec leurs troupes, à quelque distance les uns des autres, selon le terrain & la commodité, tous à portée de se joindre & de se secourir réciproquement. Le Duc d'Orléans campa à Gentilly, d'où ses quartiers s'étendoient assez près du Faubourg Saint Marceau. Les vivres & les fourrages leur étoient apportés des environs & des villes les plus voisines. Ils payoient réguliérement, ils en eurent d'abord en abondance; mais il étoit aisé de prévoir que cela ne dureroit pas longtems, la saison étoit avancée & l'armée nombreuse.

Château de Bicêtre.

M.S.D. l.30.c.12. Choisi, Ch. VI.

On s'attendoit à tout moment à une bataille; tous les gens de

bien

bien étoient pénetrés de crainte 1410.
& d'horreur, mais les deux partis se livrerent à des vûes timides. Ils appréhendoient également le succès, & n'oserent commettre au sort d'un seul jour la décision de leur fortune. Content de part & d'autre d'avoir fait montre de ses forces à peu près égales, on attendit du tems une révolution heureuse qui renversât son ennemi. Les Princes voyant Paris dans l'oppression, inondé de deux cens mille hommes, vouloient se persuader qu'il se révolteroit. Ils se flattoient de plus, que le Roi se déclareroit pour eux & qu'il ordonneroit au Duc de Bourgogne de se retirer. Ce Prince de son côté tenoit le Roi dans sa dépendance, maître absolu de Paris, où la force contenoit tout, s'étant pourvû depuis long-tems d'argent & de munitions de bouche, il étoit convaincu que l'armée des

1410. Princes ne pouvoit long-tems subsister devant Paris, & qu'elle seroit forcée en s'éloignant, de lui céder la victoire.

On vit alors en France un spectacle nouveau, deux cens mille hommes de la Nation la plus vive & la plus brave de l'Europe, animés presque des mêmes passions que leurs Chefs, & ses Chefs eux-mêmes livrés à toutes les fureurs de la haine, de l'ambition & de la vengeance. On les vit, dis-je, sans action, presque immobiles & ayant comme suspendu les funestes effets de leur ressentiment. Il y avoit quelques légeres escarmouches, on enlevoit dans les campagnes, des grains, des bestiaux, des fourrages de part & d'autre. On pilloit, on voloit, on brûloit même les Villages réfractaires. Mais on ne dit point qu'il y ait eu d'action meurtriere, ni qu'il fût versé du sang.

Les choses ne pouvoient pas rester long-tems dans cette situation, la moindre circonstance pouvoit coûter à la France des flots de sang. L'Université n'ayant pû rien obtenir du Duc de Berri à qui elle avoit député, demanda une audience au Roi sans la concerter avec aucun des deux partis. Le Roi la lui accorda en plein Conseil. Le Duc de Bourgogne & le Roi de Navarre y étoient avec tous leurs partisans. Leur présence n'intimida point l'Orateur. Il représenta au Roi le péril de la France, ses obligations comme Roi & comme pere de son peuple; que les Chefs des deux partis n'avoient en vûe que l'ambition, que le désir de gouverner; qu'il falloit les en exclure également; que leur jalousie mutuelle les y feroit souscrire & consentir à s'éloigner de Paris; que s'ils n'y consentoient pas, il de-

1410.

Traité de Bicêtre.

M. S. D. l. 30. c. 12. 13. l. 31. c. 4. Jouv. des Ursins. Choisi h. de Ch. VI.

1410. voit employer l'autorité, qu'il trouveroit tous ses sujets prêts à lui obéir; qu'il devoit gouverner par lui-même, & choisir dans les trois Etats de son Royaume des Ministres fidéles, désintéressés & intelligens pour l'aider de leurs conseils tant qu'il seroit en santé, & remplir ses fonctions lorsque Dieu l'affligeroit de sa maladie.

Il sembloit que l'Ange qui veille pour le bonheur de la France, eût parlé par la bouche de l'Orateur. On vit sur tous les visages des symptômes de joie & de satisfaction. On entendit un murmure d'applaudissemens. Le Roi témoigna qu'il croyoit cet avis le salut du Royaume. Le Duc de Bourgogne & le Roi de Navarre, surpris, étonnés, pris au dépourvû, malgré leur douleur secrette, voyant ce concert général, n'oserent s'y opposer sans se déclarer ennemis de l'Etat.

Le Roi de Navarre prenant la 1410.
parole, dit que, puiſque cet avis plaiſoit à Sa Majeſté, il étoit prêt à s'y ſoumettre, ajoutant quelques mots pour ſe juſtifier des vûes ambitieuſes dont l'Orateur l'avoit taxé. Le Duc de Bourgogne par ſa difficulté de parler, ne dit que quelques paroles pour confirmer celles du Roi de Navarre, & témoigna beaucoup de contentement d'être déchargé du poids du Gouvernement dont il reconnoiſſoit par une modeſtie très déplacée n'être pas capable.

Le Dauphin & tous les Princes donnerent de grandes louanges à la modération du Duc. Le Roi congédia l'aſſemblée & s'enferma avec eux pour accélerer l'exécution du projet propoſé. On envoya des Députés au Duc de Berri pour le lui communiquer, Il le rejetta d'abord, & le tourna en plaiſanterie, en diſant que ſi

1410. on choisissoit des Ministres dans les trois Etats du Royaume, il demandoit qu'on le reçût parmi la Noblesse, croyant qu'on le trouveroit d'assez bonne Maison pour être élu. Son refus fit grand plaisir au Duc de Bourgogne, il ne désespéra pas de ramener ce Prince; dans ce dessein il lui proposa deux entrevûes où il se flattoit de le gagner par son propre intérêt, en empêchant qu'ils ne fussent bannis de la Cour l'un & l'autre. Le Duc de Berri rejetta toutes ces propositions qui lui parurent captieuses, & il resta ferme dans son union avec le Duc d'Orléans.

Cette irrésolution dura près de quinze jours, on ne sçavoit des deux cotés quel parti prendre. On commençoit à manquer dans les deux armées, d'argent, de vivres & de fourrages. Le mois d'Octobre avançoit, & c'étoit presque

une nécessité pour les confédérés 1410.
d'en venir à une bataille. Le Roi vouloit qu'on l'évitât, il persistoit à suivre le plan qu'avoit proposé l'Orateur de l'Université. Sur ces entrefaites, il apprit que les confédérés avoient surpris & pillé S. Cloud : il en fut très irrité. Il dit au Duc de Bourgogne d'un ton de maître, qu'il ne pouvoit souffrir les vexations que la guerre causoit à son peuple ; qu'il vouloit absolument qu'on s'accommodât.

Ce fut au Duc à obéir. Pour peu que le Roi se fût déclaré contre lui, les confédérés l'eussent accablé, une partie des siens l'eût abandonné & Paris même se seroit révolté. L'argent commençoit aussi à lui manquer, on ne pouvoit plus en exiger des Parisiens sans achever de les aliéner. Il fit encore parler au Duc de Berri. On remit sur le tapis la proposition de l'Université. Ce Duc

1410. pressé de son côté par la saison & par mille incommodités, consentit à traiter. La démarche de son ennemi lui donnant de l'avantage, il imposa quelques conditions dures que le Duc de Bourgogne fut forcé de passer en soupirant, surtout de la destitution de des Essarts sur qui il avoit établi le fondement de sa domination.

Ce fut à Bicêtre que s'assemblerent les Commissaires des deux partis. Comme les Princes traitoient à regret, on ne songea de part & d'autre qu'à user de termes équivoques sujets à diverses interprétations, ne cherchant qu'à s'amuser & qu'à se tromper; aussi ce traité fut-il depuis nommé, *la trahison de Bicestre*. Voici les principaux articles.

Le premier, que les Princes des deux partis s'absenteroient de la Cour sans pouvoir y revenir que par des Lettres Patentes du

Roi, qui ne pourroient être ex- 1410.
pédiées pour les uns, que les autres n'y fussent compris, & que tous ces Princes se retireroient chez eux.

Le second, que toutes les troupes de part & d'autre seroient congédiées le même jour que les Princes partiroient.

Le troisiéme, qu'il y auroit une tréve entre les Princes & les Seigneurs des deux partis jusqu'à la fin de l'année 1412.

Le quatriéme, que toutes les villes occupées par l'un ou par l'autre, seroient remises au Roi qui n'y mettroit point de nouvelles garnisons.

La cinquiéme, que des Essarts seroit destitué de toutes ses Charges & exclus de toute administration.

Le sixiéme, que le Roi choisiroit des Ministres neutres, & qui ne seroient attachés à aucun des deux partis, ni par pension,

1410. nombre de quinze, ce qui diminuoit leur puissance, puisqu'ils devoient décider à la pluralité des voix. Voici leurs noms : Simon de Cramaut depuis peu Archevêque de Rheims, les Evêques de Noyon, de S. Flour & de Tournay ; Naillac Grand-Maître de Rhodes, qui trop sensible aux intrigues & aux délices de la Cour, abandonnoit les affaires de l'Ordre pour figurer en France ; les Sires d'Offemont, de Mailly, de Rambure, de Blaru, de Montenay, de Torcy ; de Louvroy, de Rumacourt, de St Georges, & Mello Grand-Maître de la Maison de la Reine.

M. S. D. l. 30. c. 14. Monstrelet c. 66. P. Ansel.

Le choix de tous ces Ministres fut communiqué aux confédérés, il s'en falloit bien qu'il leur fût agréable ; il étoit évident que la plûpart de ces Ministres étoient partisans du Duc de Bourgogne, entr'autres Rambure qui commandoit actuellement ses trou-

pes, & Mailly son principal confident. Mais les Princes ne jugerent pas à propos de former des difficultés. Incertains qu'on y eût égard, il leur eût fallu attendre une décision, elle eût retardé le départ de leur armée qui souffroit de toutes les façons, qui peut-être se seroit débandée & dissipée. Dans la résolution où ils étoient de rompre un traité odieux, ils feignirent d'agréer ce choix, & presserent l'exécution du traité. Les quinze Ministres entrerent en fonction, ils commencerent par destituer des Essarts. Ils se réserverent l'administration des Finances : portion du Ministere toujours enviée. Ils donnerent sa Charge de Prevôt de Paris à Bruneau de Saint Clair, & celle de Premier Président de la Chambre des Comptes au Comte de Saint Paul, autre partisan déclaré du Duc de Bourgogne. Les confédérés fer-

1410.

1410. merent encore les yeux sur ce choix, n'ayant pour principal objet que de faire sortir ce Duc de Paris & de la Cour.

Départ des Princes.

M. S. D. l. 30. c. 11. 12. 13. P. Ansel. P. Dan. Ch. VI.

Le 2. de Novembre, les troupes des deux armées commencerent à défiler & à reprendre le chemin de leurs Provinces où elles n'arriverent pas entiéres. La maladie & la désertion en emporta une partie. Les Picards détrousserent les Brabançons qui s'en retournoient chargés des dépoüilles de la ville de Saint Denis. En six semaines ils avoient fait un butin de soixante mille écus. Les troupes qui étoient dans Paris reprirent aussi le chemin de la Flandre sans équipages. Elles furent contraintes de les laisser pour acquitter les dettes qu'elles avoient faites, les Parisiens devenus plus hardis par la nécessité de leur départ les ayant forcées à cet acte de justice : fruit ordinaire de la licence :

du soldat & des dépenses excessi- 1411.
ves qu'il fait dans la garnison. Exemple que l'Officier ne lui donne que trop.

Le 8 à la même heure, le Duc de Bourgogne & le Duc de Berri partirent, l'un de Paris & l'autre de son camp : tous les Princes en firent autant avec autant de regret que de honte. Il ne resta aucun Prince du Sang auprès du Roi, que l'Infant de Navarre dont la douceur & la probité étoient en telle estime, que les confédérés n'y eurent pas son séjour pour suspect, quoiqu'il fût frere du Roi de Navarre ; cette confiance faisoit bien de l'honneur à l'Infant. Le Roi de Navarre se retira dans son Duché de Nemours.

Des Essarts suivit le Duc de Bourgogne en Flandre, roulant mille nouveautés dans son esprit, & laissant dans Paris assez de factieux pour y renouveller le trou-

1411 ble & la diviſion, ſurtout l'Evê-
que d'Auxerre & Antoine des Eſſarts ſes freres. Ce premier revers auroit dû lui ſervir de leçon & le faire trembler pour l'avenir ; mais tant qu'il reſte aux hommes des eſpérances pour s'élever, ils ne regardent le paſſé que comme un ſonge & ſes évenemens que comme des dégrés pour monter plus ſûrement à une plus haute fortune, en rectifiant les fautes qu'ils peuvent avoir commiſes.

Ainſi ſe termina la premiere guerre civile qui ruina bien des familles, & coûta à la France des ſommes immenſes qui reſterent dans ſon ſein & ſans avoir coûté une goutte de ſang : prodige étonnant ! fait unique qui n'eſt jamais arrivé & qui n'arrivera jamais ! Tous les ſubalternes en s'en retournant parloient avec mépris de leurs Chefs, qui avec les deux plus belles armées que la France

eût mises sur pied depuis plusieurs siécles, n'avoient fait aucun exploit digne de leur courage & de leur naissance, mais qui s'étoient livrés honteusement à la peur & à l'irrésolution. Les gens sages reconnurent dans cet événement un trait admirable de la Providence qui avoit empêché les François d'inonder leur patrie de leur propre sang. 1410.

Pendant ces guerres civiles les affaires du Schisme ne prenoient pas un tour aussi heureux que l'avoit fait espérer la célébrité du Concile de Pise. Les Antipapes, Grégoire XII. & Benoît XIII. conservoient une partie de leur obédience, & se portoient toujours pour vrais Papes. Alexandre V. lui-même, ne se trouva pas un génie capable de ramener les Princes réfractaires. Il fit peu de chose où la France s'intéressât. Il confirma Castelmoron dans l'Ar-

Jean XXIII. Pape.

P. Favre hist. ecclesiastique. Dupin, Histoire Ecclésiast. Dupui, histoir. du Schisme. Catel,

1410. chevêché de Toulouse, & envoya en France le Cardinal de Turey pour y demander la levée de deux Décimes. Le Clergé de France se trouva si peu en disposition de payer cet impôt, qu'il obtint du Roi des Lettres pour empêcher l'entrée du Légat en France, s'il y venoit chargé d'une pareille commission.

Le Pape n'eut pas le tems de sentir l'amertume de ce procédé, il mourut le 3 de Mai à Boulogne. Le Cardinal Cossa son premier Ministre l'y avoit fait rester dans la vûe d'être le maître de la future élection à la mort de ce Pontife qu'il prévoyoit. Il la pouvoit bien prévoir, si comme quelques-uns l'en ont soupçonné, il en fut l'auteur. En effet il lui succéda. Il étoit intime ami du Roi Louis de Sicile & ennemi irréconciliable de Ladislas; ce premier & tous les François eurent

beaucoup de joie de son exal- 1410.
tation.

Au commencement de son Pontificat, il révoqua la Bulle de son prédécesseur qui permettoit aux Réligieux Mandians de confesser & d'administrer les Sacremens malgré les Evêques. Il le fit en termes si obscurs & si ambigus, que l'Université ayant examiné cette nouvelle Bulle, la rejetta aussi-bien que la précédente, dans son assemblée du 17 de Novembre. Ce Corps illustre avoit porté bien loin dans ce siécle ses droits & son autorité. Le Roi de Sicile ayant appris l'élection de son ami, quitta sa flotte à Livourne & alla joindre le Pape à Boulogne, d'où il le conduisit à Rome pour y concerter les opérations de la conquête de Naples.

A l'exemple de son prédécesseur, il envoya des Légats en France implorer le secours du Roi & du

1410. Clergé dans le pressant besoin où il se trouvoit, le Schisme tout expirant qu'il étoit, lui suscitant encore mille difficultés, Ladislas Roi de Naples étant aux portes de Rome. Le Cardinal de Pise étoit chef de la Légation. Le Roi après lui avoir donné audience, le renvoya au Clergé. A cette nouvelle l'Université s'assembla. Toujours en garde contre les entreprises de la Cour de Rome, fatiguée des vexations des précédens Papes, elle résolut de n'accorder, conformément à l'Ordonnance de 1406. aucun secours d'argent à Sa Sainteté. La différence des tems étoit grande. Alors il s'agissoit de priver de cette ressource le Pape Benoît pour l'obliger à remplir ses devoirs. Elle porta sa mauvaise humeur jusqu'à résoudre que si le Légat vouloit user d'autorité, il falloit en appeller au Concile Géneral, & avoir recours au bras

ſéculier contre les Officiers du 1410.
Pape. Les gens ſages adoucirent ces réſolutions violentes ; ils repreſenterent la ſituation de l'Egliſe ; ils obtinrent qu'on conſentiroit à l'impoſition d'une décime *caritative*, qui ne tireroit point à conſéquence.

Le Légat prenant le travers à ſon tour, refuſa l'expédient comme injurieux à la dignité du Saint Pere. Il s'en plaignit au Conſeil : le Dauphin y préſidoit, le Roi étant retombé malade. Il lui échappa de dire que les décimes ſur le Clergé & les autres droits levés par les Papes leur appartenoient par les loix divines & humaines. L'Univerſité releva ces termes, député au Roi pour demander qu'ils fuſſent rétractés, écrivit à tous les Prélats & à toutes les Univerſités du Royaume pour demander leur jonction dans une cauſe qui leur étoit commune. Enfin

1410. même dans ses meilleurs intervalles. Son esprit affoibli par tant d'accidens répétés, ne lui permettoit plus d'avoir une volonté ferme. Il n'avoit que celle du parti dominant. Malgré les malheurs que causoit à son peuple cet affoiblissement d'esprit, ce Prince en étoit toujours chéri & respecté.

Quelque secret qu'apportassent les confédérés à leurs préparatifs, le Duc de Bourgogne les pénétra. Il fit partir sur le champ deux Ambassadeurs pour en instruire le Dauphin & les Ministres. Il choisit le Sire de Croï Gouverneur d'Artois, le Seigneur de Drouis & Raoul le Maire Chanoine de Tournay. Croï étoit la meilleure tête de son Conseil & celui de ses Ministres en qui il avoit le plus de confiance. Le Duc l'avoit chargé d'une négociation plus importante, c'étoit de se transporter

à

à Bourges, de détacher le Duc 1410.
de Berri de la confédération par des soumissions & des déférences capables de fléchir un Prince bon, indolent, & néanmoins avide d'honneurs. Croï avoit ordre de lui offrir le Ministère, & de lui dire que son maître vouloit vivre sous sa dépendance. Ce vieux Ministre rompu dans les affaires, plein d'éloquence & de probité, étoit très capable de tourner l'esprit de ce Prince.

Croï s'acquitta à merveille de sa premiere commission, c'étoit de jetter l'épouvante dans Paris. Il y détailla les forces des confédérés, & suivant les ordres du Duc de Bourgogne il répandit le bruit des funestes desseins qu'ils projettoient, qu'ils vouloient enlever le Roi, le Dauphin, & faire périr tous les Bourgeois de Paris qui leur étoient suspects. Les gens sensés ne crurent que ce

1410. qu'ils devoient croire de cet exposé, mais il allarma le peuple : but que le Duc s'étoit proposé. Les Princes ne manquerent pas de crier à la calomnie, & d'écrire pour se justifier, ce qui n'empêcha pas les Ministres de faire publier sur la fin de Février une Déclaration du Roi qui défendoit à tous ses sujets de prendre les armes sans son ordre, ordonnoit aux Magistrats de les arrêter en cas de désobéissance & permettoit au peuple de leur courir sus.

Croï avec ses Collégues partit pour Bourges. Sa seconde commission étoit bien plus périlleuse qu'il ne pensoit, les deux partis avoient des intelligences jusques dans les Cabinets les uns des autres. Le Duc d'Orléans avoit été instruit du secret de cette ambassade ; le désir furieux qui le possédoit toujours de venger la mort de son pere, en fut agréa-

blement flatté. On disoit que 1410.
Croï, lors de l'assassinat du feu Duc d'Orléans, s'étoit trouvé à la tête des Conseillers du Duc de Bourgogne qui avoient opiné à la mort du Prince. Le Duc d'Orléans les confondoit avec les assassins. Ces assassins avoient été exceptés de toutes les amnisties. Ainsi le Duc brûloit du plus violent désir d'immoler quelque noble victime aux mânes de ce pere si chéri.

Sçachant que Croï (soupçonné d'avoir trempé dans ce crime) alloit passer sur ses terres sans aucun sauf-conduit, il prépara une embuscade sur sa route pour l'arrêter. Croï n'avoit garde de demander de sauf-conduit, il marchoit en pleine paix sous la foi publique dans l'étendue du Royaume, le Duc d'Orléans n'étant pas Souverain, & lui Croï étant revêtu du caractère sacré d'Ambas-

1410. ſadeur : raiſons qui ne touchoient point ce Prince, trop prévenu qu'il n'en étoit pas qui puſſent mettre à couvert de ſa vengeance, ni les auteurs, ni les complices d'un crime exécrable.

Les Ambaſſadeurs marchant ſans aucune précaution & dans une entiére ſécurité, furent environnés par une troupe de gens de guerre entre Orléans & Bourges, & arrêtés par leur Chef. Il laiſſa aller en toute liberté Drouïs & le Maire, mais il retint Croï & le conduiſit à Blois où étoit le Duc d'Orléans qui le fit jetter dans une obſcure priſon, & le lendemain le fit interroger ſur la part qu'il avoit eue à la mort du feu Duc d'Orléans. Croï nia d'y en avoir eu aucune, & même d'en avoir eu connoiſſance, ſur quoi il fut appliqué à la queſtion. On la lui donna ſi violemment que les ongles des pieds & des mains lui en

tomberent. C'étoit fait de sa vie, 1410.
si coupable ou innocent il eût fait le moindre aveu. Mais quoique déja usé par les années & le travail, soit que la vérité ou la raison lui donnassent une invincible fermeté, il ne se coupa jamais, il n'avoua rien & répondit à tous les interrogatoires avec sang froid & jugement. Cependant on le remit en prison, le Duc ne le voulant pas délivrer encore, dans l'espérance de trouver des preuves contre lui.

Cette violence envers un homme de qualité, Ambassadeur du Duc de Bourgogne, fit grand bruit dans le Royaume, & fut trouvée bien étrange. Le Dauphin fit partir sur le champ un Gentilhomme. Il commanda au Duc d'Orléans au nom du Roi de mettre Croï en liberté, sous peine d'encourir l'indignation de Sa Majesté, qui réclamoit Croï com-

1410. me une personne publique sous sa protection spéciale. En même tems le Duc de Berri lui dépêcha un autre Courier pour le même sujet, avec menace de se déclarer son ennemi s'il ne délivroit le prisonnier. Le Duc d'Orléans leur répondit en termes respectueux qui sembloient promettre une prompte obéissance, mais mêlés de quelques paroles ambigues.

Tout prêt de prendre les armes contre la Cour, il ne redoutoit pas la colere du Dauphin. Quant au Duc de Berri, il croioit que sa lettre étoit donnée à la bienséance, au dehors, & il comptoit l'appaiser facilement. Ainsi il ne se hâta pas de délivrer Coït, étant toujours persuadé qu'il étoit coupable. Le Duc de Bourgogne fut affligé & irrité au dernier point du malheur de son Ministre, surtout cette violence rappel-



ſoit toujours ce funeſte aſſaſſinat, ſource de tant de haines & de tant de guerres. Il eût voulu l'enſévelir dans un ſilence éternel, mais les grands crimes, les crimes publics que la paſſion fait commettre aux hommes, ſe perpétuent dans la poſtérité, & deviennent pour ainſi dire immortels. Ils ont des ſemences fécondes qui les font revivre. Il eſt des moyens pour en obtenir grace devant Dieu, il n'en eſt point pour les faire oublier par les hommes. Cet incident redoubla l'aigreur, la haine & le reſſentiment entre les deux Maiſons d'Orléans & de Bourgogne.

La Cour paroiſſoit fort tranquille au commencement de cette année, quoique déparée par l'abſence de tant de Princes. Cette abſence même étoit la cauſe de ce calme. Les quinze Miniſtres expédioient les affaires avec beau-

1411. Pâques le 12 d'Avr.

Bataille de la Rocca-Secca. *M. S. D.* l. 31. c. 14.

1411. coup d'intelligence & d'équité : intéressés à faire durer leur Ministère, ils ne se pressoient pas de contribuer au retour des Princes. Ils vouloient même se flatter que l'avis donné par le Duc de Bourgogne, que les confédérés armoient de nouveau, étoit une terreur panique, surtout étant désavoués. On donna audience aux Ambassadeurs de Janus II. de Lusignan (*a*) Roi de Chipre. Ils venoient chercher l'épouse de leur Prince, Charlotte de Bourbon, sœur des Comtes de la Marche & de Vendôme. Elle avoit été accordée il y avoit dix-huit mois ; le contrat de mariage étoit du 2 d'Août 1409. Elle étoit filleule du Roi, ce Prince fit avec magnificence les frais de la nôce.

Malmb. hist. d'Occident. P. Ansel. Favre, Hist. Ecclesiast. Brantome hom. illustres.

Le mariage se célébra le 13 d'A-

(*a*) Le Grand Commandeur de Chypre & le Grand Prieur d'Aquitaine, tous deux de la Maison de l'Escur en Rouergue.

vril. Elle partit dès le lendemain 1411.
pour Marseille. On devoit la conduire à Venise où le Roi de Chipre s'étoit rendu. Ce Mariage fut très heureux, c'est de cette Princesse que descendirent tous les Rois de Chipre qui y régnerent jusqu'à la révolution qui fit passer cette Couronne à la République de Venise.

Les nouvelles glorieuses pour la Nation qu'on reçut d'Italie, augmenterent encore la joie de la Cour. Louis II. Roi de Sicile étoit passé en Italie avec une flotte pour soutenir le nouveau Pape Jean XXIII. & pour reconquérir la Couronne de Naples sur Ladislas. Les intérêts du Roi de Sicile, & ceux du Pape étoient communs, en conséquence ils agissoient avec une bonne foi & une ardeur égale.

Dès que Louis eut conduit le Pape à Rome, il en partit avec Le 18 d'Avril.
son armée augmentée des trou-

1411. pes de l'Eglise, suivi du Cardinal de Saint Ange Légat, & de Paul des Ursins Général de ces troupes. Ces forces combinées montoient à douze mille chevaux & à une nombreuse Infanterie. Quoique le nombre des François ne prévalût pas dans cette armée, c'étoit sur eux que Louis comptoit le plus, surtout sur la Noblesse Françoise qui l'avoit suivi.

Le Roi de Sicile entra dans le Royaume de Naples au commencement de Mai. Ladislas enhardi par ses victoires passées, vint au devant de lui avec des forces à peu près égales. Il avoit aussi dans son armée un Légat de Grégoire XII. On voyoit des deux côtés sur les étendarts les clefs de Saint Pierre & les fleurs de lis. Les deux Rois ne chercherent point à prolonger la guerre. Louis avoit peu d'argent & de provisions, Ladislas se défioit de la fidélité de sa



Noblesse. Encouragé par la nouvelle que sa flotte avoit battu celle de Louis auprès de l'Isle d'Ischia & lui avoit pris quatre grands vaisseaux, il vint se camper vis-à-vis de son ennemi, en deçà & le long du Cariglian, à quatre lieuës de Ceperano, le fleuve entre deux. 1411.

Louis passa le Cariglian en présence de l'ennemi qui l'attendit de pied ferme. Loigny & Sforce commandoient l'avant-garde, des Ursins l'arrière-garde, & le Roi Louis le corps de bataille, ayant avec lui Braccio & la Noblesse Françoise. Loigni attaqua le premier les ennemis. Il y eut de part & d'autre une grande décharge de fléches qui ne fit pas grand effet. On se joignit l'épée à la main, les vieux soldats de Ladislas ayant leur Roi à leur tête, tinrent ferme longtems. Il leur fallut céder à la bravoure & à l'impétuosité Françoi-

1411. se. Loigny fraya le premier le chemin à la victoire, ayant ouvert l'aîle gauche Napolitaine. Ladislas rallia plusieurs fois un corps de trois mille chevaux à la tête duquel il s'étoit mis. Il le vit trois fois enfoncer & tous les plus braves périr à ses yeux. On combattit bien avant dans la nuit, & les ténébres déroberent une infinité d'actions glorieuses. Enfin les Napolitains pliérent par tout, & fuirent en abandonnant leurs armes & leurs équipages. Ladislas se retira des derniers, il se sauva dans le Château de Rocca-secca sous lequel cette bataille se donna le 19 de Mai.

Il y a peu de victoires qui ayent été plus complettes, où il y ait eu proportionnément aux combattans plus de sang répandu. Le champ de bataille étoit couvert d'un nombre prodigieux de morts. On compta parmi les pri-

sonniers dix Comtes, un très 1411.
grand nombre d'Officiers & de Gentilshommes. Le butin fut immense, bagages, tentes, équipages, chevaux, armes, & on prit tous les drapeaux. Le vainqueur s'empara du camp ennemi, soupa dans sa tente des mets préparés pour Ladislas, repas délicieux! Le buffet chargé de vases & de vaisselle d'or & d'argent, fut pillé. Cette nuit fortunée satisfit également la gloire & l'avarice des victorieux.

C'étoit fait de Ladislas & par contre-coup de tout le Royaume de Naples, si le Roi Louis eût envoyé sur le champ un détachement de 2000 hommes investir la Roca-Secca. Il falloit que Ladislas qui y étoit sans vivres & avec des soldats effrayés, se rendît à discrétion. Louis s'amusa à jouir de sa victoire lorsqu'il falloit la poursuivre. Il fit partir des Couriers qui

1411. en donnoient avis au Pape, & qui lui portoient les étendarts des vaincus. Il employa le reſte de la nuit à recevoir les applaudiſſemens de tous ſes Officiers. Le jour paroiſſoit à peine que Ladiſlas ſe ſauva à Saint Germain.

Louis continua de perdre encore tout le lendemain à remettre ſon armée en ordre, à faire enterrer les morts & à tenir des Conſeils où les ſentimens qui ſe trouverent partagés, le jetterent dans l'incertitude. Il avoit eu l'imprudence d'élever juſqu'au ciel la valeur & les ſervices de Sforce, ſans penſer qu'il excitoit l'envie & la jalouſie de des Urſins Général des troupes Romaines, rival de Sforce. Des Urſins piqué au vif, fit naître dans ces Conſeils des difficultés infinies ſur les opérations de l'armée, & Louis qui ne pouvoit rien faire ſans les troupes que commandoit

des Ursins, étoit forcé de se sou- 1411.
mettre à son avis. Par une généroſité mal entendue il donna la liberté sur leur parole, à tous ses prisonniers en fixant leur rançon.

Ladislas mit à profit toutes ces fautes avec une incroyable activité & une fermeté supérieure à sa disgrace. Il recueillit les débris de son armée, tira les garnisons des places les moins exposées, rassura sa Capitale qui eût ouvert ses portes au vainqueur, se hâta de payer les rançons des prisonniers pour les mettre en liberté de le servir, & dans peu de jours se remit en campagne avec des troupes presque égales à celles qui avoient été vaincuës. Aussi disoit-il agréablement à ses amis, que si son ennemi l'eût poursuivi le premier jour de la victoire, il eût été maître de sa personne & du Royaume; que s'il ne l'eût fait que le second jour, il n'eût pris

1411. que le Royaume ; mais que le troisiéme il eût manqué le Roi & le Royaume. On eût pu appliquer au Roi Louis les paroles qui furent dites à Annibal après la journée de Cannes, qu'il sçavoit vaincre, mais non pas profiter de la victoire.

Louis s'avança dans le Royaume pour sonder la disposition des peuples & pour les réduire sous son obéissance. Il les trouva rassurés, les postes bien gardés & une armée déja en campagne pour disputer les passages à Louis qui manquoit également d'argent, de vivres, & dont l'armée diminuoit chaque jour. Il n'eut d'autre parti à prendre qu'à la ramener dans l'Etat Ecclésiastique & à repasser en France pour en assembler une nouvelle. Le Pape écrivit en sa faveur au Roi, aux Ministres, & pour se rendre plus agréable à la France, il fit Cardinaux dans la pro-

motion du 3 de Juin trois des plus 1411.
illustres Evêques du Royaume ;
Guillaume Fillastre Archevêque
d'Aix, Pierre d'Ailly Archevêque
de Cambray & Gilles des Champs
Evêque de Coutance.

Vers ce tems-là mourut en France Pierre III. de Courtenai Seigneur de Champignelle, Prince du Sang de France, comme issu d'un fils puîné du Roi Louis VI. Il étoit Chambelan du Roi. Son oncle Jean III. avoit été l'un des ôtages que le Roi Jean avoit donnés aux Anglois lorsqu'il sortit de prison. Il mourut en 1392, sans enfans de Marguerite de Thiange. Pierre II. son frere mort en 1395. laissa d'Agnès de Melun, deux fils, Jean IV. Seigneur de Champignelle, & Jean de Courtenai Seigneur de Bleneau. C'est ce dernier qui a continué cette illustre Maison. Elle a fini de nos jours, & quoiqu'elle n'eût pas l'é-

Courtenai-Champignelle.
P. Anselme

1411. clat convenable à son rang, elle étoit toujours chere aux François pleins d'amour & de respect pour le sang de leurs maîtres.

Il s'éleva un différend entre le Maréchal de Boucicaut & Jean de Hangest Maître des Arbalêtriers ; comme Officier de la Couronne, il pretendoit être indépendant des Maréchaux de France, dont la dignité n'étoit encore qu'une Commission amovible. Boucicaut y opposoit le rang & les fonctions qu'ils avoient de répresenter le Roi dans le commandement de ses armées, & les inconvéniens qui naîtroient de cette indépendance. L'affaire fut portée au Conseil, il y fut décidé que pendant la guerre, le Maître des Arbalêtriers, ses Arbalêtriers & Archers seroient sous le commandement des Maréchaux de France. Cette prérogative releva bien leur dignité & leur puissance.

On reçut bientôt à la Cour des nouvelles certaines que les Princes armoient, que le Duc de Bourgogne en faisoit autant, & qu'on étoit à la veille de voir recommencer la guerre civile. Le parti des Princes sembloit même grossir. Le Connétable, le jeune Comte d'Eu, Prince du Sang & petit-fils du Duc de Berri, s'étoient déclarés pour eux, ainsi qu'un très grand nombre de gens de la premiere qualité.

1411.
Seconde guerre civile.
M.S.D. l. 31. c. 34 11. & 15. S. Remi c. 18. Froissard.

Leur prétexte étoit l'illusion du traité de Bicêtre, & que le Duc de Bourgogne, quoiqu'absent de Paris, y étoit plus puissant que jamais: que la plûpart des Ministres ses créatures y exerçoient une espéce de despotisme. Ils nommoient le Comte de Saint Paul, Jean de Luxembourg, Beaurevoir son neveu, fils de Guy Comte de Brienne, le Vicomte d'Amiens, Antoine de Craon, Sa-

1411. voisy, Antoine des Essarts, & Jean de Courcelle. Mais dans le fond, les confédérés vouloient s'emparer du Gouvernement & en exclure le Duc de Bourgogne. La vengeance de la mort du feu Duc d'Orléans étoit toujours l'aiguillon & le motif de l'entreprise.

A la faveur de leur armement, il s'attroupa en Beauce auprès de Chartres sept à huit cens hommes qui s'étoient proposés de piller cette Province & tous les environs. C'étoient les restes de ces grandes compagnies qui avoient fait tant d'exploits & de désordres sous le dernier Régne, qui avoient conquis l'Espagne, servi, puis ravagé la France. Ils étoient de toutes les nations & n'en avoient point. Il s'y étoit joint un tas d'hommes perdus de dettes & de crimes, des bâtards de gens de qualités, avides de butin & de la fausse gloire. Ils avoient deux

Chefs, Radingue & l'Epine, qui 1411.
comme eux étoient braves, bons soldats & affrontoient tous les périls dans la vûe du butin. Ils commencerent à piller, à voler & à tuer aux environs de Chartres, se disant Armagnacs & aux ordres du Duc d'Orléans.

Le Roi très irrité en envoya faire ses plaintes à ce Prince, qui ne les eut pas plutôt désavoués, qu'on envoya contr'eux le Maréchal de Boucicaut accompagné du Comte de Saint Paul, du Prevôt de Paris, de cinq cens hommes d'armes & d'un corps d'Arbalêtriers. Il les atteignit au commencement de Mai auprès de Claye & les attaqua vivement. Ils soutinrent quelque tems & firent retraite en bon ordre. Environnés de tous côtés par les Communes, ils se séparerent & se disperserent dans les bois & dans les campagnes. L'Epine se noya en passant le Loir à la nage. Le Ma-

1411. réchal les relança dans les bois comme des bêtes fauves. Il prit Radingue & cent de ces malheureux, il les envoya à Paris où Radingue fut pendu avec quarante de ses compagnons. On se contenta de bannir les moins coupables & de faire fouetter publiquement plusieurs d'entr'eux au dessous de quinze ans. L'habitude du crime contractée dès l'enfance, fortifiée par le libertinage & l'amour du gain, rend inutile une punition légere. La crainte même de la mort ne peut la détruire.

Le Roi forme un tiers parti.

M. S. D. l. 31. c. 4. J. Jouv. des Ursins. Choisi, Hist. de Ch. VI.

On se flattoit à la Cour d'arrêter les mouvemens des Princes, on imagina un expédient qu'on crut capable de les contenir. Ce fut de mettre leur différend en arbitrage: pour cet effet on nomma la Reine & le Duc de Berri. C'étoit supposer que ce Prince n'étoit plus lié avec le Duc d'Orléans & les autres confédérés: quand il

l'auroit encore été, c'étoit le pi- 1411.
quer d'honneur en le rendant le maître de donner la paix à la France. Ce projet avoit été concerté avec le Duc de Bourgogne, de qui le Conseil prenoit les influences, & qui, à quelque prix que ce fût, vouloit regagner son oncle & calmer une guerre dont le motif lui étoit si honteux.

Le Roi chargea quatre Commissaires d'aller notifier ses ordres au Ducs d'Orléans, de Bourgogne & de faire accepter l'arbitrage au Duc de Berri. C'étoit l'Archevêque de Bourges, l'Evêque de Tournay, le Président de Nanterre & Philippe de Calleville. Dans leur instruction Sa Majesté parloit véritablement en Roi. Elle ordonnoit aux deux Ducs de désarmer sur le champ & de se soumettre à la sentence arbitrale du Duc de Berri, oncle du Roi, & leur oncle commun, à peine

1411. d'encourir sa disgrace & de voir tous leurs biens confisqués. Elle révoquoit les concessions qu'elle leur avoit faites dans l'étendue de leur appanage d'une partie des subsides Royaux.

Les Commissaires se transporterent d'abord à Arras où étoit le Duc de Bourgogne, & où il assembloit ses troupes. Ils lui notifiérent les ordres du Roi. Il se soumit aveuglément sous deux conditions, la premiere, que le Duc d'Orléans & ses Alliés désarmeroient de leur côté, le Roi étant trop juste pour vouloir qu'il fût opprimé. La seconde, que le traité de Bicêtre seroit la baze de la sentence arbitrale : pour joindre les effets aux paroles, il discontinua ses levées & partit sur le champ pour Lille, comme s'il eût été convaincu que ses ennemis l'imiteroient.

Il ne vouloit sans doute par

cette

cette conduite qui marquoit une entiere obéissance, que gagner la Cour & la mettre de son côté. Le Duc de Berri n'accepta le compromis qu'au cas que le Duc d'Orléans y consentît. Le Duc d'Orléans ne fit aucune réponse aux Commissaires. Il écrivit seulement au Roi une Lettre qu'il rendit publique. Il s'y soumettoit à la vérité à l'arbitrage, mais en demandant à sa Majesté que par un préalable elle lui fît justice de dix-huit personnes de son Conseil ou de sa Cour qu'il qualifioit de traîtres & d'infidéles, en exigeant qu'elle les fît arrêter & que leur procès leur fût fait sur les preuves qu'il offroit de donner contr'eux. Il mettoit en ce rang l'Evêque de Tournay l'un des quinze Ministres, Niel le Chancelier du Dauphin, Heilly, Savoisy, Courcelle, le Vidame d'Amiens, Craon, Fontenay, des Essarts & Moricet de 1411.

1411. Reuilly. Ces Lettres étoient de la fin de Mai, elles s'adressoient au Roi, à la Reine, au Dauphin & à l'Université. En même tems il pressoit ses levées, mandoit tous ses alliés & même ceux que son pere avoit fait en Allemagne, introduisant ainsi les Etrangers en France.

Sur cette réponse altiére, pour ne rien dire de plus, le Roi qui vit les approches de la guerre civile, reprit le projet qu'on lui avoit proposé dans la précédente; de former un tiers parti, composé de ses plus fidéles sujets, & user de l'autorité Royale en se faisant obéir par les deux partis. Rien ne paroissoit ni plus juste, ni plus à propos, mais il falloit un Prince & un Gouvernement plus vigoureux. Un tel projet faisoit prendre indirectement au Roi & à la Cour le parti du Duc de Bourgogne soumis à ses volontés, tandis que

le Duc d'Orléans & ses Alliés 1411.
étoient réfractaires. On supposa le premier toujours Chef de parti, & suivant le plan de faire valoir l'autorité, on arrêta dans un Conseil, qu'on défendroit aux deux Ducs de venir à Paris, qu'on en feroit sortir leurs partisans, qu'on commanderoit à toute la Noblesse de ne prendre les armes pour aucun des deux Princes, annullant tous les sermens & tous les engagemens qu'elle pourroit avoir pris avec eux.

Pour être le maître absolu dans Paris, le Roi commanda aux Bourgeois de prendre les armes & de faire garde aux portes. Le Prevôt de Paris eut ordre de se faire apporter les noms de tous les locataires & de tous ceux qui y viendroient. La vente & le port d'armes furent défendus à toutes sortes de personnes, excepté aux Gentilshommes, aux Officiers du Roi

1411. & aux Bourgeois commis à la garde de la ville.

Il falloit beaucoup d'argent pour soutenir une guerre prête à s'allumer aux deux extrémités du Royaume, & le trésor Royal étoit vuide. On proposa dans le Conseil au commencement de Juillet, un emprunt général sur tous les sujets du Royaume, même sur les Ecclésiastiques. C'étoit une imposion sous un nom spécieux. On n'avoit plus de confiance dans les promesses de la Cour sous un Régne si agité. La clause qui y comprenoit les Ecclésiastiques fit tomber le projet de cet emprunt. L'Archevêque de Rheims, Prélat tout dévoué à la Cour, y avoit néanmoins consenti pour tout le Clergé.

L'Université s'y opposa pour son Corps sur un ton qui étonna la Cour. Gerson qu'elle députa pour faire ses remontrances, appuya extrêmement sur la misere

& les immunités du Clergé : fouillant dans l'intérieur de la Cour, il osa soutenir que les revenus ordinaires du Roi suffiroient pour les frais de la guerre s'ils étoient bien ménagés ; qu'ils produisoient de net, toutes charges payées, deux cens mille écus d'or par mois, qu'ainsi il falloit s'en prendre aux libéralités excessives du Roi & à la mauvaise administration des Finances. Il osa plus, il osa se récrier sur l'ordre d'un emprunt forcé. Il dit que c'étoit un abus de l'autorité & un sujet légitime aux peuples pour en secouer le joug & pour déposer un Roi. 1411.

Il n'y avoit qu'une Monarchie aussi foible, qu'un Prince aussi accablé de maux & de malheurs, qui pût tolerer la hauteur ou plutôt l'insolence d'un tel discours. Le Chancelier le releva dans les termes les plus forts, il cita Gerson pour le faire rétracter ; il fal-

1411. lut qu'il donnât sa rétractation par écrit, mais étoit-ce assez pour l'expiation d'un tel crime ? Son Corps le voulut soutenir en disant en présence du Roi, que ce Docteur n'avoit parlé qu'en termes généraux & sans rien affirmer. La crainte de se commettre avec l'Université lui assura l'impunité. Quelquefois elle est plus dangereuse que la plus sévére punition. Cette harangue fit tant de bruit & fut si applaudie du public, qu'on n'osa passer à l'exécution pour la levée des deniers.

Manifeste du Duc d'Orléans

M. S. D. l. 31. c. 6. 7.

S. Remi ch. 8.

Le Duc d'Orléans produisit un manifeste qu'il adressa au Roi, au Dauphin, à l'Université & à la ville de Paris. Il étoit datté du 11 de Juillet & dressé au nom de ce Prince, de ses deux freres les Comtes de Vertus & d'Angoulême. Il en fut en même tems distribué des exemplaires dans toutes les grandes villes du Royaume.

Ce fut l'étendart & le signal de la 1411.
guerre. Le Duc méprisant toutes les Lettres d'abolition & les amnisties accordées par le Roi pour la mort du feu Duc d'Orléans, la rappelloit aux François & au Roi lui-même, de la maniére la plus forte. Il exposoit le cruel & sanglant assassinat commis de nuit en la personne du frere unique du Roi, par le Duc de Bourgogne son cousin germain.

Il disoit que le Roi avoit trop aimé son frere pour avoir pu oublier cet horrible attentat; que le devoir, la piété & l'honneur l'obligeoient, lui Duc d'Orléans, à ne pas laisser impuni un crime si exécrable; que la fureur de dominer l'avoit seule fait commettre au Duc de Bourgogne; qu'en vain pour abolir ce forfait, on voudroit alléguer la paix de Chartres qu'elle étoit un nouveau crime, le Duc ayant forcé les armes à la

1411. main Sa Majesté de la conclure, & ayant osé se glorifier de ce meurtre détestable; qu'il a depuis lui-même violé cette paix en accumulant crimes sur crimes, en persécutant les amis & les serviteurs de la Maison d'Orléans, en faisant mourir honteusement & injustement le Grand-Maître de Montaigu, pour l'obliger par la force des tourmens à charger la mémoire du feu Duc d'Orléans; en s'emparant par violence du Gouvernement, en empêchant le Duc de Berri oncle du Roi, ce Prince si respectable, de s'approcher de sa personne pour lui exposer les besoins du Royaume: que le Duc de Bourgogne n'avoit pas été plus fidéle au traité de Bicêtre, ayant contre sa teneur placé dans le Ministere toutes ses créatures.

Il finissoit en criant justice au Roi, en le suppliant de nommer des Commissaires pour faire le

procès au coupable & à ses com- 1411.
plices ausquels le Duc de Bourgogne accordoit publiquement sa protection, en leur donnant asile dans ses Etats, & que toute la France étoit dans l'indignation & dans l'étonnement d'un déni de Justice si criant, pour un crime si noir, si évident, si public, demeuré impuni depuis quatre ans.

La Cour pour suivre le projet de sa neutralité, ne répondit rien à ce manifeste. On en envoya seulement une copie au Duc de Bourgogne, ce qui étoit assez inutile par rapport au grand nombre d'exemplaires que le Duc d'Orléans en avoit répandus. Cette démarche marquoit une prédilection en faveur du Duc de Bourgogne, & un avis qu'il devoit prendre des précautions. Ce Prince imita la Cour & garda le silence, aussi affligé que confondu de honte de voir revivre son crime après tant

1411. d'efforts pour l'abolir. Ce double silence irrita le Duc d'Orléans. Il envoya à la Cour un nouvel Acte par lequel il déclaroit que si on continuoit à lui refuser justice, il se la procureroit par d'autres voyes. N'ayant pas reçu plus de satisfaction, il envoya le 18 de Juillet par un Héraut au Duc de Bourgogne un cartel qui lui fut rendu le 10 d'Août; il ne le traitoit que de soy disant Duc de Bourgogne, il le défioit comme traître & comme homicide.

Le Duc ne se pouvant plus taire, prit le parti de soutenir l'aveu qu'il avoit fait d'être l'auteur de la mort du feu Duc d'Orléans. Il envoya un cartel aux trois freres qu'il ne qualifioit aussi que soy disant Duc d'Orléans, Comte de Vertus & d'Angoulême. Il y avouoit que pour punir le feu Duc d'Orléans de ses attentats commis contre le Roi & le Royaume,

& de ceux qu'il se préparoit encore à commettre, il avoit ordonné qu'on le mît à mort, qu'en cela il avoit fait une œuvre agréable à Dieu, utile à la France, & que ses fils marchant sur les traces d'un pere si perfide, il les puniroit aussi comme des traîtres; il finissoit en leur donnant un démenti formel sur tous les autres faits contenus en leur cartel. 1411.

Malgré la neutralité de la Cour, & la supériorité qu'elle prétendoit garder sur les deux partis pour les faire obéir, elle voulut tenter ce que produiroient les efforts des deux arbitres nommés pour les concilier. La Reine envoya prier le Duc de Berri de se rendre à Melun, on vouloit toujours supposer qu'il n'étoit plus lié avec le Duc d'Orléans. Les Princes envoyerent leurs Députés, & on négocia tout le mois de Juillet. Après qu'on eut convenu de quelques articles pré-

Négociation à Melun inutile.

M. S. D. l. 31. c. 8. S. Remi c. 13. Choisi Ch. VI.

1411. liminaires, les deux arbitres demanderent au Roi à deux différentes reprises des Adjoints, ne voulant pas seuls être chargés de la décision, ni s'en attirer toute la haine.

Le Roi nomma selon qu'il les avoit indiqués, le Connétable, le Maréchal de Boucicaut, le Grand-Maître des Eaux & Forêts, d'Aumont, d'Offemont & Calleville Conseillers d'Etat, les Evêques de Limoge, de Lisieux & de Senlis, Philippe de Corbie, Manson Docteur de Sorbonne, Crespon & Guiot Jurisconsultes, un Président & trois Conseillers du Parlement, autant de Maîtres des Comptes, le Prevôt des Marchands & deux Bourgeois de Paris: tous s'y rendirent.

Cette multiplicité d'arbitres jetta une grande confusion dans l'assemblée, chacun y ayant porté ses passions & ses intérêts. On eût

cependant réussi à régler ceux des 1411.
deux partis, les Députés de Bourgogne s'étant trouvés très flexibles, si ceux du Duc d'Orléans n'eussent renversé tous les arrangemens., en exigeant avec une hauteur & une fermeté invincible, qu'on fît justice à ce Prince de la mort de son pere; préalable si déplacé, qu'il falloit ou ne pas accepter les conférences, ou les rompre d'abord. Quelle forme le Duc d'Orléans vouloit-il qu'on gardât dans un procès où l'accusé avoit avoué lui-même son crime, qui en avoit obtenu l'abolition par deux différentes Lettres patentes du Roi, qui étoit dans un rang & dans un dégré de puissance à pouvoir mépriser les loix? Maître de quatre grandes Provinces, dont il y en avoit deux qu'il possédoit en souveraineté, Allié de presque tous les Princes de l'Europe, disposant de Paris, ayant

1411. un grand parti dans le Royaume & à la tête d'une puissante armée, pouvoit-on se flatter qu'il viendroit se soumettre au jugement de la Cour des Pairs, ses Juges naturels ? C'étoit au Duc d'Orléans une opiniâtreté équivalente à une déclaration de guerre.

Pour le malheur de la France, la Reine & le Duc Berri donnoient le ton à l'assemblée. La Reine ne pouvoit oublier la sanglante catastrophe d'un Prince que plusieurs soupçonnoient lui avoir été trop étroitement attaché, & le Duc de Berri n'étoit pas revenu du mépris insultant qu'avoit eu pour lui le Duc de Bourgogne. De plus ils aimoient tendrement le Duc d'Orléans, Prince orné de mille vertus, d'un caractère droit & qui sçavoit si bien gagner les cœurs. L'ambition entroit aussi dans leur partialité ; ils ne vouloient point avoir

pour concurrent dans le Gouver- 1411.
nement un Prince qui n'admettoit aucun compagnon. Après mille vaines discussions, mille subtilités employées des deux côtés, le Duc de Berri à la pluralité des voix toutes dévouées à la Reine & à ce Prince, prononça qu'il étoit juste qu'on accordât au Duc d'Orleans des Commissaires pour poursuivre devant eux la vengeance de la mort de son pere.

A ce dernier signal de la guerre civile, Paris s'émut & se troubla. On traita de lâches & de perfides les arbitres subalternes qui devoient s'opposer à une décision si funeste. On s'emporta contre le Duc de Berri : l'amour se changea en haine dans un moment, selon le génie du peuple qui passe facilement aux extrémités. On publia qu'il vouloit introduire dans la ville les Armagnacs & leur en abandonner le pillage. On disoit

1411. même en avoir eu quelques avis de certains Officiers de ce Prince, partisans secrets du Duc de Bourgogne. Enfin il se fit une révolution presque dans tous les esprits, & le menu peuple parlant le plus haut, ne regarda plus le Duc d'Orléans que comme un ennemi, le Duc de Bourgogne au contraire en fut considéré comme l'ami & le protecteur.

A Melun tous les arbitres instruits de ces dispositions, se livrerent à la terreur. Ils fuirent tous, n'osant retourner à Paris. Le Duc de Berri se retira à Bourges. Le Connétable & Hangest Maître des Arbalêtriers se déclarerent ouvertement, ils allerent joindre le Duc d'Orléans dont le parti venoit d'être grossi par l'arrivée du Prince de Bar. Enfin la Reine elle-même resta à Melun & y prit quelques troupes à sa solde pour sa sûreté.

Le Com- Le Roi feignit d'ignorer le ré-

ſultat des conférences de Melun, il persiſta de vouloir agir en Souverain & à n'entrer dans la querelle des Princes que pour les faire obéir. Paris malgré les diſpoſitions de ſes habitans, paroiſſoit encore neutre entre les deux partis, c'étoit pour les intérêts du Roi ſeul qu'on y prenoit des précautions. Elles furent telles, qu'il ſembloit que l'ennemi fût aux portes. On redoubla les gardes, on veilla ſéverement ſur tous ceux qui y entroient, on fouilloit les inconnus, on mit des corps de garde dans les carrefours, & on tendit les chaînes à travers la Seine.

1411.
te de S. Paul Gouverneur de Paris.
M. S. D. l. 31. c. 8. 9.

La démarche que fit le Corps de Ville, de demander au Roi le Comte de Saint Paul pour Gouverneur, au lieu du Duc de Berri, ne marqua que trop qu'elle commençoit à pencher pour le Duc de Bourgogne : perſonne n'ignoroit les liaiſons de ce Comte avec ce Duc.

1411. Le Roi le leur accorda par foiblesse, on lui fit entendre que le Duc de Berri étoit certainement ligué avec le Duc d'Orléans.

La premiere démarche du nouveau Gouverneur jetta tous les honnêtes gens dans l'étonnement, dans la douleur & dans l'effroi. Il choisit parmi les Bouchers & les Ecorcheurs cinq cens hommes, grands & bien faits, dont il fit une Compagnie à la tête de laquelle il mit les Chefs des trois principales familles de Bouchers, le Goix, Saint Yons & Thibert. Quoique Bouchers, ces Chefs n'en faisoient profession qu'en gros; propriétaires des boucheries, ils avoient traité pour fournir Paris de grosses chairs. Leur société étoit si nombreuse, qu'on leur avoit accordé une Juridiction particuliere ressortissant au Châtelet.

Le Goix avoit trois fils jeunes & braves, si on peut donner ce

nom honorable à des gens féroces, 1411.
& qui en versant le sang des bêtes, avoient fait leur apprentissage pour verser sans répugnance celui des hommes. Ils avoient déja dans la derniere guerre signalé leur emportement. Le Comte se persuada qu'il auroit là une troupe qui lui seroit aveuglément dévouée & qui feroit trembler ses ennemis. L'idée n'étoit que trop vraie; mais quelle honte d'avoir sous ses ordres de pareils satellites! Quel danger n'y avoit-il point à les armer & à leur confier l'autorité? Il fit ériger cette espece de Régiment en Milice Royale. Elle commença à parcourir la ville, à visiter les maisons suspectes, & à commettre beaucoup de violences. On eut horreur de cet établissement. On ne comprenoit pas qu'un homme de la naissance du Comte eût pu faire une si grande bassesse. Il acheta son crédit de la

1411. perte de sa réputation.

Pour surcroît de disgraces, le Roi retomba dans sa funeste maladie; l'Etat se trouva sans pilote, & Paris entiérement livré à la faction Bourguignone, qui dissimuloit encore & alloit à ses fins par des voies obliques, mais assurées. On tenoit de fréquens Conseils où le Dauphin enfant & prévenu, présidoit. Lorsque le Comte de Saint Paul vouloit obtenir quelqu'avantage pour son parti, il faisoit présenter les Requêtes au nom de la ville par son Régiment de Bouchers qui alloit criailler à la porte du Conseil & usoit même de menaces. Il arriva un incident qui fit frémir tout ce qu'il y avoit de gens de qualité dans Paris.

On agitoit dans le Conseil les moyens les plus propres à prévenir les malheurs de la guerre civile. L'Evêque de Saint Flour l'un des Conseillers d'Etat, avoua que

le Duc d'Orléans sollicitoit hors 1411.
de propòs la vengeance de la mort de son pere, mais que le Duc de Bourgogne étoit dans son tort de prétendre légitimer cette mort; qu'il devroit consentir à en demander pardon, & que cette soumission satisferoit la Maison d'Orléans. L'avis fut rapporté aux Capitaines du Régiment qui attendirent l'Evêque à la sortie du Conseil, se jetterent sur lui, & l'eussent massacré, si le Comte de S. Paul qui survint & qui vit l'exécration que cet évenement alloit lui attirer, n'eût usé d'adresse pour le tirer de leurs mains.

Personne ne se crut plus en sûreté dans Paris. L'Archevêque de Rheims, plusieurs Conseillers d'Etat, plus de trois cens Bourgeois, le Prevôt des Marchands lui-même, sortirent de la ville. Il y avoit un ordre d'en faire sortir les partisans des Maisons d'Orléans &

1411. délais pour s'en dispenser. Il ordonna seulement qu'on fît sortir de Paris les serviteurs du Duc de Berri & du Comte d'Alençon, comme partisans secrets du Duc d'Orléans. La ville élut pour nouveau Prevôt des Marchands en la place de Culdoé, Pierre Gentien. Ce fut peut-être le seul choix où on eut égard à la probité & au mérite.

Premiers exploits du Duc d'Orléans

M. S. D l. 31. c. 10. & 13.

Les deux partis s'adresserent sans scrupule aux Anglois, quoiqu'ennemis de l'Etat, la guerre civile étouffant l'amour de la patrie. Le Duc de Bourgogne plus voisin & plus diligent, obtint promesse d'en être secouru. Le Roi d'Angleterre n'avoit garde de manquer cette occasion d'entretenir la guerre civile. De plus le Duc avoit offert de s'unir étroitement avec lui en donnant l'aînée de ses filles au Prince de Galles.

Le

Le Duc d'Orléans refusé, quoi- 1411.
qu'honnêtement, crut mettre ce refus à profit en rendant publique l'alliance de son ennemi avec les Anglois. Il fit même répandre le bruit qu'il vouloit se rendre leur Feudataire & leur livrer les ports de la Flandre; mais le Duc de Bourgogne par ses lettres détruisit cette calomnie, se disculpa du traité sur la nécessité du commerce de ses sujets, & le fit même approuver par la plûpart des Ministres qui lui étoient dévoués.

Ce coup manqué, le Duc d'Orléans avec ses Alliés s'étant assuré de la Beauce & du Gatinois, entra dans l'Isle de France suivi de huit cens chevaux, de douze mille Gendarmes & d'une nombreuse Infanterie. Il cacha d'abord son dessein, il étoit de fermer au Duc de Bourgogne le chemin de Paris. Il sembloit irrésolu, allant tantôt à Soissons, tantôt à Coucy

1411. d'où il revenoit à Melun conferer avec la Reine qui l'exhortoit fortement à ſuivre rapidement ſes projets. Il s'aſſura de Montlhéry, mais il manqua Corbeil & mena ſon armée dans le Soiſſonnois, dans le Valois & dans les Comtés de Clermont & de Beaumont.

De là il fit paſſer un corps conſidérable de troupes en Picardie. Il prit & pilla Roye, s'empara de Neſle, de Chauni & d'Athies. Un détachement ſoumit Gamache & le Comté de Boulogne, héritage de la Ducheſſe de Berri. Bernard d'Albret avec cinq cens Gaſcons alla s'aſſurer de Ham, & y reſta en garniſon. C'eſt une choſe affreuſe à raconter que tous les maux que commettoit cette armée répandue en tant de lieux. Comme elle étoit mal payée, fort commun dans les diſcordes civiles, il n'étoit point d'excès où elle ne ſe portât. Rien n'étoit reſ-

pecté. Elle mettoit à rançon tous les riches. Ils étoient censés Bourguignons. 1411.

Au bruit de ces désordres le Conseil se troubla. Les cris des Députés de plusieurs Villes de Picardie furent entendus avec douleur. On leur envoya quelque secours. On permit aux paysans de deçà l'Oise de s'armer. Ils le firent d'abord avec des arcs de bois, des épées rouillées & des piques qu'ils s'étoient fait eux-mêmes, ce qui les fit appeller les *Piquiers*. En cet état ils s'attrouperent, s'embusquerent, & connoissant parfaitement le pays, ils tomboient à leur avantage sur les Armagnacs, tuoient les fourrageurs & tous ceux qui s'écartoient. Les Orléanois les méprisoient au commencement, dans la suite ils en furent très incommodés. L'exercice est un grand maître. Les Piquiers s'aguerrirent insensible-

La Cour se déclare contre les Armagnacs.

M. S. D. l. 31. c. 10. 11.
S. Remi c. 8.
Le Lab.
Du Tillet.
P. Anselme.

1411. ment ; devenus soldats, ils en contractérent les vices ; ils tuérent & pillerent à leur tour amis & ennemis.

Le Comte de Saint Paul saisit ce moment critique où la Cour & la Ville étoient également indignées des violences & des pillages des Armagnacs, pour faire embrasser à l'une & à l'autre ouvertement le parti Bourguignon.

Il fit assembler le 25 d'Août un Conseil extraordinaire où présidoit le Dauphin, & où il fit trouver le Chancelier, trois Evêques, six Députés du Parlement & six de la Chambre des Comptes. On y exagéra les ravages des Armagnacs, on y rapporta des discours insolens, tenus contre la sacrée personne du Roi, en disant aux malheureux qu'ils n'avoient délivrés qu'après les avoir rançonnés: *Allez vous montrer à votre Roi. Plaignez-vous à ce fou de Roi.*

Implorez la protection de ce pauvre 1411.
idiot, de ce fainéant, de ce misérable captif; & ajoutoient, après les avoir mutilés : *Courez, allez vous plaindre à ces traitres du Conseil.* Les Bourguignons les attribuoient aux Chefs & même aux Princes pour les rendre plus odieux. On ajouta dans le Conseil que le Roi ne pouvoit demeurer spectateur immobile de la désolation de son Royaume : que le Duc d'Orléans s'emparoit de ses villes avec une audace intolérable, que c'étoit un rebele, un ennemi public. Qu'au contraire le Duc de Bourgogne étoit resté dans la soumission & dans l'obéissance, qu'il n'avoit fait ni hostilités, ni mouvemens : que le tems étoit venu de récompenser sa fidélité, & d'appeller ce Prince au secours de l'Etat.

Ces discours remplirent le Conseil de trouble & de confusion. Les

1411. partisans de Bourgogne y applaudissoient. Les Armagnacs, ceux qui n'étoient d'aucun parti, y résistoient, représentant quel danger il y avoit à proscrire en faveur du Duc de Bourgogne, tous les Princes du Sang, & à autoriser la guerre civile : que ce n'étoit pas l'intention du Roi : que ce Prince avoit déclaré qu'il vouloit demeurer neutre, & attendre les évenemens en conservant son autorité. Le Dauphin lui-même, sans conseil, sans expérience, environné de Conseillers artificieux & intéressés, ne sçavoit à quoi se déterminer. Son cœur penchoit pour les Orléanois, qui avoient pour eux les apparences de la justice. Quelquefois réfléchissant que le Duc de Bourgogne étoit son beau-pere, que ce Duc avoit toujours eu pour lui des déférences & des complaisances aveugles, il ne sçavoit s'il ne lui seroit pas avanta-

geux de le voir tenir le timon des affaires, & de l'avoir pour Directeur de sa jeunesse. 1411.

Il ne fut bientôt plus question de délibérer. Le torrent de la faction Bourguignone l'emporta. Par un acte du 28 d'Août il fut arrêté que les Orléanois seroient regardés comme des rebéles : qu'on manderoit au Duc de Bourgogne de se rendre avec toutes ses forces auprès du Roi, & qu'on obéïroit à ce Prince comme à Sa Majesté même.

Voilà donc le parti du Duc de Bourgogne triomphant par les ruses de ce Prince, & par la maladie du Roi qui eût persisté dans la neutralité qu'il s'étoit proposée. Autant les honnêtes gens & les bons Bourgeois furent-ils affligés de cette déclaration, autant les séditieux & les partisans de Bourgogne en témoignérent-ils une joie immodérée. La compa-

1411. gnie des Bouchers environnerent le Conseil. Leurs Chefs y entrerent sans permission, & demanderent au Dauphin sur un ton qui ne permettoit pas un refus, de courir sus aux Armagnacs, de les dépouiller de leurs biens, & de pouvoir sortir en campagne selon les occurrences pour le service de l'Etat, sous la conduite du Comte de Saint Paul, de Rambure, de Craon & de Bournonville, tous gens de qualité, mais passionnés pour le Duc, & qui ne s'étoient rendus à Paris que pour le servir aux dépens de leur vie. Tout leur fut accordé, & le 12 de Septembre il parut encore une déclaration du Roi, qui déclaroit tous les partisans du Duc d'Orléans, criminels de leze-Majesté, confisquoit tous leurs biens, & permettoit aux Officiers Royaux de s'en saisir.

Alors l'incendie embrassa toute

la France. Le parti Royal s'étant 1411.
joint au Bourguignon, il n'y eut plus de prétexte pour garder la neutralité. Tout fut Bourguignon ou Armagnac. Tout arbora le funeste signal de l'un ou de l'autre, la croix de Saint André ou l'écharpe blanche. Que de rapines, que de crimes, que d'injustices ne se commirent pas réciproquement dans chaque ville, dans chaque lieu où l'un des deux partis étoit le plus fort! Quelle haine mutuelle! Chaque nom étoit exécrable à l'autre parti. Tout ennemi étoit censé en être. On lui imputoit tous les crimes.

Le Sceau & le nom du Roi étant pour les Bourguignons, ils eurent à leur tour l'apparence de la justice On convoqua le ban & l'arrierre-ban au 20 de Septembre. Le Duc de Baviere frere de la Reine, fut retenu à cinq cens hommes d'armes & à cinq cens

Duc de Berri, l'oncle unique du 1411.
Roi, qu'il avoit choisi pour Juge entre les deux partis, & qui depuis les conférences de Melun étoit resté dans l'inaction sans en prendre aucun. Les Bourguignons voulurent fouiller dans son cœur & y lire le secret penchant qu'il avoit pour le Duc d'Orléans. On le destitua de ses Gouvernemens de Guienne & de Languedoc, on envoya Saint Georges & Pot de la Prugne s'assurer de ces deux Provinces, avec pouvoir de destituer les Officiers en place, & de leur en substituer d'autres affectionnés au parti. Tous deux étoient Chambelans du Dauphin, & même le dernier, Gouverneur du Dauphiné.

A la premiere nouvelle que reçut le Duc de Bourgogne, que la Cour l'appelloit à son secours, il rassembla promptement les Officiers & les troupes qu'il tenoit prêtes en diffé-

Le Duc de Bourgogne en Picardie.

M. S. D. [illegible]

M vj

1411. rens lieux pour ce moment tant désiré. Il entra en Picardie avec une armée formidable. Il y avoit deux milie cinq cens Chevaliers ou Ecuyers, huit mille hommes d'armes, cinquante mille Archers, Arbalêtriers ou Pionniers, douze mille chariots attachés avec des chaînes de fer & chargés de bagages, de machines d'artillerie & de quatre mille coulevrines ou canons. C'étoit des armes à feu qui n'étoient pas plus grosses que des Arquebuses. Il y avoit aussi sur les chariots une quantité prodigieuse de vivres & de chairs salées. Baldoen Lieutenant du Gouverneur de Calais l'avoit joint avec un escadron de sa garnison. Plusieurs Seigneurs François étoient dans cette armée.

Jeuven. des Ursins. S. Remi c. 9. Le Lab. P. Ansel.

De quels progrès ne pouvoit pas se flatter ce Prince, si cette armée eût été aussi aguerrie qu'elle étoit nombreuse; mais elle étoit

composée pour la plûpart des 1411.
milices de Flandre & de Picardie, soldats nouveaux, sans discipline, mutins, dont chaque Nation étoit jalouse & ennemie l'une de l'autre. En entrant en France, le Duc pour s'attirer la bienveillance des peuples, & se distinguer des Armagnacs par une conduite toute opposée, fit publier des défenses à tous ses soldats sous peine de la vie de rien prendre sans payer, ce qui attira dans son camp une grande abondance. Tous les Païsans s'empresserent à y porter des vivres. Il marcha ensuite le long de la Somme. Athies envoya ses clefs, & de là il s'avança vers Ham que Bernard d'Albret occupoit avec cinq cens Gascons déterminés.

Le Duc de Bourgogne envoya sommer Ham au nom du Roi. D'Albret répondit avec mépris à la sommation, & fit une sortie

Prise de Ham.

M. S. D. l. 31. c. 12.

1411. ſur l'avant-garde compoſée de Flamands qu'il mit en déſordre. Le lendemain on dreſſa les machines qui abbattirent les clochers, les tours, & firent bréche aux murailles. D'Albret les faiſoit réparer la nuit, & appuyer de tonneaux remplis de ſable : manœuvre qui dura pluſieurs jours. Ce Capitaine ne craignoit pas d'être forcé, la place n'étoit inveſtie qu'au delà de la Somme, il lui étoit toujours libre de ſe retirer par la porte d'en deçà.

S. Remi c. 11. & 12.

Le Duc de Bourgogne qui ſouhaitoit avec paſſion de prendre d'Albret, commanda aux Picards de paſſer la Somme pour lui fermer la retraite. Les Picards refuſerent d'obéir, & promirent d'emporter Ham d'aſſaut le lendemain. D'Albret qui connut que cela n'étoit que trop poſſible, ſortit la nuit même avec ſa garniſon & tous ſes effets. Alors Ham ouvrit ſes por-

tes : le Duc pour contenter ses 1411.
soldats, leur en abandonna le pillage, en commandant d'épargner les lieux saints, l'honneur des femmes & tous ceux qui ne se défendroient pas : ordres inutiles à des milices mal disciplinées & avides de butin. On massacra, âge, sexe, tout fut confondu. Il fallut que les Ducs de Bourgogne & de Brabant se jettassent à travers ces furieux pour leur arracher des femmes & des filles.

Cette furie du soldat donna beaucoup de chagrin au Duc de Bourgogne. Elle détruisoit les bruits de modération & d'humanité qu'il faisoit répandre. Il est vrai que tant d'horreurs s'étoient commises malgré lui, excuse qu'on ne reçoit pas d'un Général. Il eut bientôt d'autres désagrémens à essuier de ces troupes mal disciplinées. Les Picards étoient entrés les premiers dans Ham, ils avoient

1411. le plus profité du pillage. Les Flamands leur imputant une désobéïssance qui avoit causé l'évasion de d'Albret, & mécontens de n'avoir pas partagé le butin, leur en enleverent une partie; les Picards naturellement vifs, estimant peu les Flamands, coururent aux armes, les deux nations sous les mêmes drapeaux se rangerent en bataille, on alloit voir un massacre épouvantable, si les Princes ne fussent survenus & ne les eussent appaisées avec des peines infinies.

On avança ensuite dans le pays. Nesle fut pris & démantelé. Chauni sur Oise eut le même sort. De là s'avançant vers Roie, le Duc envoya des Essarts à Paris porter les nouvelles de ces progrès & de sa marche. Il y fut reçu comme en triomphe. Ayant dans cette ville un grand nombre de partisans, il les fit tous soulever pour

demander au Conseil qu'il fût ré- 1411.
tabli dans sa Charge de Prevôt. Le Conseil n'étoit plus libre. On destitua sur le champ Bruneau de Saint Clair qui resta dans l'exercice de sa Charge de Maître d'Hôtel du Roi, & des Essarts fut réinstalé dans celle de Prevôt de Paris, courant de nouveau dans la carriere des honneurs, oubliant sa disgrace passée & ne désespérant pas de recouvrer le Ministère. Pour servir son Maître avec activité, il tira des dizaines de Paris composées chacune de soixante hommes, huit cens hommes d'armes qu'il envoya se saisir des ponts de Creil sur Oise, de Saint Cloud, de Charenton & de Corbeil pour assurer le passage des vivres. Il mit garnison dans S. Denis, & pour Commandant Robert de Châtillon, à qui les Moines furent obligés, bien malgré eux, de donner cent francs

1411. d'or pour aider à l'entretenir.

Guerre de Tonnerre.

M. S. D. l. 31. c. 13. Ste Marthe. Généal. de la Trem. P. Ansel.

Le Duc d'Orléans n'étoit pas en Picardie pendant les exploits du Duc de Bourgogne. Il avoit couru avec quinze cens hommes d'armes, l'élite de son armée, au secours du Comte de Tonnerre(a) presque dépouillé pour avoir renoncé à la suzeraineté du Duc de Bourgogne, & s'être fait Vassal du Duc d'Orléans. Il s'étoit livré aveuglément à une passion funeste. Marié avec Marie de la Trémoille fille du célebre Gui VI. il étoit devenu amoureux d'une des Filles d'honneur de la Duchesse de Bourgogne. Le Comte ayant persuadé à cette fille, ingénieuse à se tromper, que son mariage étoit nul à cause de la parenté entre lui & la Comtesse, l'enleva de la Cour de la Duches-

(a) Louis II de Châlons Comte de Tonnerre, fils de Louis I. & de Marie de Parthenai.

ſe, & l'épouſa à Tonnerre après 1412.
avoir fait diſſoudre ſon mariage par une procédure dont il ſe rendit le maître. Prévoyant la vengeance du Duc, il le renonça pour Seigneur, & ſe jetta dans le parti des Armagnacs en ſe déclarant Vaſſal du Duc d'Orléans.

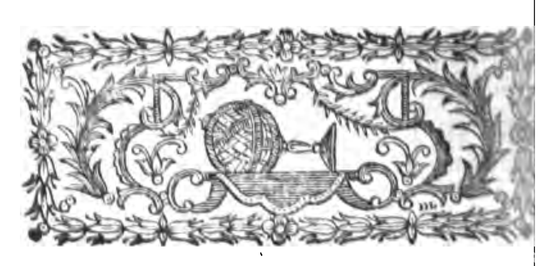
La Ducheſſe croyant l'honneur de ſa maiſon intéreſſé dans cet enlévement, demanda vengeance au Duc ſon mari. Déja excité à châtier la félonie du Comte, il détacha le Comte de Nevers ſon frere, le Duc de Lorraine qui étoit dans ſon armée, & le Prince d'Orange avec deux mille hommes d'armes, pour aller ſe ſaiſir du Comte & du Comté de Tonnerre. Nevers aſſiégea & prit Rougemont, ville riche & aſſez peuplée, dont il donna le pillage à ſes ſoldats. Il ſe rendit encore maître de trois autres places, & marcha droit à Tonnerre.

1411. Le Duc d'Orléans qui étoit accouru au secours du Comte, couvrit cette place, & s'avança pour combattre le Comte de Nevers. Le Duc de Lorraine étoit retourné dans ses Etats. Son départ ayant un peu affoibli Nevers, il n'osa attendre le Duc d'Orléans, quoiqu'il lui fût encore supérieur. Il se retira & abandonna ses conquêtes. Le Duc d'Orléans en fit des railleries & répandit même dans le public des écrits peu avantageux à la gloire de Nevers, qui sans s'en embarrasser alla rejoindre le Duc de Bourgogne; il avoit détaché le Prince d'Orange avec quatre cens hommes d'armes pour se jetter dans Paris où ce Prince arriva heureusement. Le Comte de Nevers l'y suivit peu de jours après avec un petit corps de troupes. Les deux partis regardoient comme l'essentiel de leur entreprise d'être maîtres de cette ville qui

Faisoit dès ce tems-là, comme elle 1411.
l'a fait souvent depuis, le destin
de la France.

Fin du second Livre.





HISTOIRE DE CHARLES VI.

LIVRE TROISIEME.

1411. Retraite du Duc de Bourgogne. *M. S. D. l. 31. c. 14. Jouv. des Ursins. S. Remi c. 13. & 14.*

LE Duc d'Orléans ayant par sa seule présence rétabli son Allié, revint joindre son armée qu'il avoit laissée sous la conduite du Comte d'Armagnac son beau-pere. Il s'y passa deux actions assez vives. Après qu'il eut traversé l'Oise à Beaumont, Bournonville le plus actif & le plus vigilant des parti-

fans Bourguignons, tomba fur 1411.
l'arriere-garde de fon armée, la mit en défordre & enleva plufieurs charriots dont un étoit chargé de machines de guerre, mais il y perdit fon neveu. D'un autre côté les Brigantins, (on appelloit ainfi les Milices à qui la Cour avoit permis de s'attrouper), fatiguant l'armée par leurs attaques & par eurs embufcades, le Comte d'Armagnac envoya un détachement qui les relança dans les bois, & en tua près de fept cens. L'armée étoit à peine au delà de l'Oife, que le Vidame d'Amiens s'empara de Beaumont qu'il abandonna prefqu'auffi-tôt, n'ayant pas jugé le pofte tenable.

On s'avança contre le Duc de Bourgogne, l'armée marchant en front de bandiére, forte de près de cent mille hommes, le Comte d'Armagnac commandant l'avant-garde, & le Duc d'Orléans le

1411. corps de bataille, où étoient aussi les autres Princes. On campa auprès de Mondidier vers la fin de Septembre, à quatre lieues des Bourguignons dont l'armée étoit à peu près égale. Presque toute la Noblesse de France & des Pays-Bas étoit dans l'une ou dans l'autre armée, sans parler de toute la Noblesse d'Allemagne, de Lorraine, de Savoye & même d'Angleterre. On ne doutoit pas qu'une bataille ne décidât cette fameuse querelle, & que la mort d'un seul homme, comme on l'avoit toujours prévû, n'épuisât le sang de tout le Royaume par le carnage qui alloit se faire.

Dans un grand Conseil de guerre il fut agité si on iroit présenter la bataille à l'ennemi, ou si on l'attendroit. Les jeunes gens d'une valeur bouillante opinérent à l'aller attaquer, soutenant que rien ne résisteroit à une armée si florissante,

ſante, & qu'on ne pouvoit trop tôt s'aſſurer de la victoire. Les vieux Officiers inſpirés par la ſageſſe combattirent cet avis, remontrant què tant qu'on le pourroit, il falloit vaincre ſans rien hazarder ; qu'ayant derriere eux & pour eux toute la France, excepté Paris, ils auroient tout en abondance : que leur armée étoit fidelle & ſoumiſe : que celle du Duc de Bourgogne compoſée de milices & de troupes de diverſes nations ne ſubſiſteroit pas unie, & ſe laſſeroit bientôt des fatigues & de la diſcipline de la guerre. On ſe rangea à ce dernier avis. 1411.

On reconnut bientôt combien il étoit ſalutaire. Le Duc qui par ces mêmes raiſons vouloit précipiter la bataille, & qui ſurtout craignoit les ſuites de la déſunion des Picards & des Flamands, avoit donné ſes ordres pour attaquer l'ennemi. Il voyoit, depuis l'affaire

1411. de Ham, ces deux nations désunies, chanceler & témoigner beaucoup de répugnance à se battre. Il en fit bientôt une triste expérience. Les Flamands ayant reçu l'ordre de marcher, envoyerent des coureurs observer l'armée ennemie. Il firent un rapport si terrible de sa disposition & de sa contenance, qu'ils effrayérent tous les Flamands, mauvais guerriers & déja mécontens.

Leur parti fut bientôt pris. Le 27 de Septemb. ils députerent au Duc deux Officiers pour lui dire que le tems de leur service étant expiré, ils vouloient s'en retourner, & qu'ils le prioient de les faire reconduire chez eux en sûreté. Le Duc irrité dissimula, employa prieres & raisons pour les faire demeurer huit jours seulement. Ils furent inflexibles Comme ce Prince s'opiniâtroit de son côté, ils partirent malgré lui, en le faisant

assûrer que la premiere chose qu'ils 1411.
feroient étant arrivés à Gand, seroit de mettre en piéces le Comte de Charolois son fils unique. Ils étoient si troublés & si étonnés, qu'ils laisserent la plûpart de leurs équipages.

Le Duc réduit à les faire tailler en piéces, ou à leur obéir, pria le Duc de Brabant son frere de les escorter & de les couvrir avec sa cavalerie, ne voulant pas que l'ennemi les massacrât, ou peut être redoutant leurs menaces : comme ils faisoient plus du quart de son armée, il ne se trouva plus en état de donner une bataille Il permit aux troupes de Picardie de se retirer dans leurs maisons. Lui-même consterné reprit le chemin d'Arras avec sa Noblesse & sa Cavalerie. Voilà à quoi dans ce siécle étoient réduits les Princes qui se servoient de milices & de troupes non soudoyées. Il en mettoient tout

1411. d'un coup de nombreuſes ſur pied, & ſe trouvoient preſque ſeuls quelques jours après. Ils y ont remedié dans la ſuite par des corps de troupes réglées.

Blocus de Paris. M. S. D. l. 31. c. 14. 16. Choiſi h. de Ch. VI.

Le Duc de Bourgogne paſſa la Somme aſſez précipitamment. Son armée eût couru grand riſque, ſi on l'eût pourſuivie à tems. Le Duc d'Orléans tint conſeil avec les Princes, On fut d'avis de retourner devant Paris, dont on ſuppoſoit que la déroute des Bourguignons feroit ouvrir ſur le champ les portes ; que maître de la Cour & de Paris on alloit exterminer le parti oppoſé, & prendre de juſtes meſures pour fermer à jamais au Duc de Bourgogne l'entrée du Royaume. On ſe mit en marche avec une extrème diligence : quoiqu'embarraſſée de bagages l'armée composée de cent mille hommes fit en cinq jours le chemin de Mondidier à Paris. Elle paſſa l'Oi-

ſe à Verberie. La joie & l'eſpéran- 1411.
ce brilloient dans tous les yeux. Le ſoldat avide de butin croyoit s'en raſſaſier bientôt.

On dit que les Courtiſans du Duc d'Orléans partageoient d'avance les rançons des Bourgeois attachés au parti ennemi, & on publioit, quoiqu'il n'y eût aucune apparence, que ce Duc avoit fait don à un de ſes favoris des chaînes de Paris. Le Prince d'Orange qui étoit à Louvres avec quatre cens hommes d'armes, ſe hâta de rentrer dans Paris. Le Duc d'Orléans arriva devant cette infortunée Ville avec la tête de l'armée, le 2 d'Octobre. Il prit ſon quartier à Saint Oüen & aux environs. Le reſte de l'armée joignit le lendemain, & on commença de bloquer cette grande ville.

Il s'en falloit bien qu'on y fût diſpoſé à recevoir le Duc d'Orléans. Le Roi étoit toujours ma-

1411. lade, & le Comte de Saint Paul avec son formidable Régiment des Bouchers y étoit le maître, & y avoit fait un grand amas de vivres. La Bourgeoisie la plus affectionnée au Duc de Bourgogne y étoit sous les armes en très grand nombre. Il y avoit aussi beaucoup de vieilles troupes commandées par le Comte de Nevers, frere du Duc, par le Prince d'Orange & par le Prevôt des Essarts. On y voyoit quantité de Noblesse, tous gens de tête & de main. Le Comte de Penthiévre y étoit arrivé peu de jours avant avec un grand corps de Noblesse Bretonne, pour y servir son beau-pere.

On y craignit si peu les assiégeans qu'on ne garda avec eux aucun ménagement. Un parti Bourguignon ayant pris prisonnier dans une embuscade Vinet d'Epineuse, l'un des Gentilshommes du Duc d'Orléans, qui avoit pillé un faux-

bourg de Pontoise, on le traita 1411.
en criminel de lèze-Majesté. On lui fit son procès. On le mit à la question, on l'y força d'avouer que le Duc d'Orléans aspiroit à la Couronne & vouloit se faire Roi. Après cet aveu il fut décapité. Le Duc n'oublia rien pour détruire cette ridicule déposition par un manifeste : il y protestoit qu'il n'avoit pris les armes que pour venger la mort de son pere & pour tirer de captivité le Roi son Seigneur & son oncle. Le mènu peuple sot & crédule ajoutoit foi à tout ce que lui disoient ses Chefs contre la vérité & leur conscience.

Prise de S. Denis.

M. S. D. l. 31. c. 15 16. 17. Jouv. des Ursins.

Malgré la nombreuse armée des Princes, Paris ne pouvoit être entiérement investi, les principaux postes étant occupés par les Bourguignons. Le Duc d'Orléans se saisit de Montmartre, d'où ses partis couroient jusqu'aux portes

1411. de Paris. On brûla même quelques maisons de campagne des Bourgeois les plus déclarés contre les Princes. Le 4 d'Octobre, le Duc avec un gros détachement d'infanterie & sept escadrons, alla assiéger Saint Denis où le Prince d'Orange s'étoit jetté la veille. Le Duc emporta d'emblée le fauxbourg S. Remi. Mais Ruffey tint ferme à la porte & le repoussa. Le 7 le Prince retourna à son quartier de Saint Oüen, laissant le soin du siége au Comte d'Armagnac.

Il y eut diverses attaques assez bien soutenues. On envoya de Paris un corps d'Arbalêtriers pour se jetter dans la place, mais il fut repoussé. Le Prince d'Orange ne jugea pas à propos de soutenir l'assaut général indiqué au 12, les batteries ayant fait une bréche raisonnable. Il obtint une tréve de trois jours pour faire sçavoir sa situation au Conseil, & rendit

la place le 14, à condition de ne pas servir jusqu'à Noël contre les Princes. 1411.

Les Moines de l'Abbaye avoient été fort inquiets de leur trésor & de celui de la Reine qu'elle avoit déposé chez eux comme dans un lieu de sûreté, mais les deux partis respecterent également ces deux trésors. La religion produisit cet effet pour le premier, & la politique pour le second. L'Archevêque de Sens qui étoit avec les Princes, contribua aussi à la sûreté de ce riche Monastere.

Le 16 d'Octobre, le Duc d'Orléans accompagné du Comte de Vertus son frere, du Comte d'Alençon, du Duc de Bourbon, du Comte d'Armagnac & d'une foule prodigieuse de gens de qualité, vint entendre la Messe à S. Denis & y vénérer les reliques des Martyrs. La pompe de cette dévotion fournit aux partisans de Bourgo-

1411. gne l'occasion de publier que le Duc étoit allé à Saint Denis pour prendre possession de la Couronne, & qu'il y avoit été élevé sur le Trône. La populace crut ces bruits insensés, & s'affermit dans sa haine. C'étoit le but de leurs auteurs.

Deux jours avant la capitulation de Saint Denis le brave Gaucour avec trois cens hommes choisis escalada Saint Cloud, d'intelligence avec Puisieux qui y commandoit pour les Parisiens. Devenu suspect, le Conseil avoit nommé Guillaume de Beaumont pour aller le relever. Si Puisieux étoit irrésolu, cette nouvelle le détermina. Il promit de ne pas se défendre, mais il vouloit garder les apparences & éviter la honte & le danger d'une trahison. Il le fit cependant très grossiérement. Ses soldats effrayés du bruit des assaillans, l'ayant averti, il traita leur

avis de terreur panique, & se 1411.
laissa surprendre. La garnison demeura prisonniere, excepté Puisieux qui eut la liberté sur sa parole : nouvelle preuve du complot. Les Princes jetterent quinze cens hommes dans Saint Cloud, & firent fortifier la tête du pont du côté de Paris.

Alors cette grande ville fut privée de toute communication avec la Bourgogne, la Normandie, la Bretagne, & commença à ressentir de grandes incommodités. Il n'y avoit plus de libre que les passages de la Marne, & les vivres ne venoient facilement que par Villejuif.

Toute l'espérance des Parisiens consistoit dans l'arrivée du Duc de Bourgogne qui armoit pour rentrer en France & pour venir à leur secours. Le Comte de Nevers & les autres Chefs en assuroient tous les jours le Conseil &

Continuation du Blocus.

M. S. D. l. 31. c. 17. & 20. Jour. des Ursins.

1411. les Officiers de ville. Ils les affermissoient par là dans leur parti. Ils distribuoient de l'argent au petit peuple furieux contre les Armagnacs. Il se passoit peu de jours qu'il n'y eût des sorties, des attaques, des escarmouches assez vives.

Les Parisiens avoient dressé au delà de la Seine une batterie qui donnoit sur le village de Saint Oüen où étoit le quartier du Duc d'Orléans, & qui renversa une partie des murailles du Château.

D'un autre côté les Princes avoient deux batteries, l'une à Montmartre, l'autre à la Chapelle d'où on lançoit des pierres. Elles portoient jusqu'aux murs du Louvre sans respecter la personne du Roi qui y logeoit.

Un détachement des Orléanois avoit débusqué de la Chapelle un corps de Bourguignons qui le gardoit, il s'étoit même emparé de

leur artillerie & de leur bagage. Cet échec força Antoine de Craon & d'autres Chefs d'abandonner Gennevilliers, Asniere, Colombe & Nanterre, où les ennemis s'établirent d'abord & commirent les plus grands excès. Une guerre de parti qui a toujours pour objet la haine & la vengeance, bannit l'humanité & les loix militaires. Tous les bords de la Seine depuis S. Denis jusqu'à S. Cloud se trouverent occupés par les Orléanois qui communiquoient à S. Oüen & à la Chapelle. 1411.

Le grand nombre de gens de la campagne & de ces paysans qu'on appelloit Piquiers, à qui le Conseil avoit permis de prendre les armes, augmentoit la disette. Les Parisiens pressoient le Comte de Saint Paul de les employer & d'employer aussi les Piquiers à reprendre les postes perdus. Le Comte résista long-tems, enfin il per-

1411. mit une sortie de 400 hommes qui furent taillés en piéces auprès d'un moulin. Ceux qui rentrerent dans Paris criérent qu'ils avoient été trahis. Le peuple entra dans leur ressentiment. Il s'attroupa, il mit en piéces l'étendart du Comte arboré à la porte Saint Denis, il alloit s'élever une dangereuse sédition, si les Comtes de Nevers & de Penthiévre ne fussent survenus, & joignant à l'autorité les caresses & la douceur, n'eussent appaisé ce peuple à qui on fit croire que le Duc de Bourgogne étoit prêt d'arriver.

Les Princes commençoient aussi à souffrir. Les vivres & les fourrages manquoient pour une si grosse armée. Le Duc d'Orléans avoit promis par une publication à tous les Paysans une entiére sûreté, pourvû qu'ils prissent l'écharpe blanche, mais ils n'osoient se fier à une armée si peu disciplinée.

La disette obligeoit les soldats à s'écarter pour piller & chercher des vivres. Le bois manquoit. On prenoit pour se chauffer & pour faire cuire les viandes, les poutres, les charpentes des maisons & les échalats, on coupoit même les arbres fruitiers. Le poste de la Chapelle coûtoit beaucoup à garder. La proximité facilitoit aux Parisiens les moiens de l'attaquer. Il falloit en relever les troupes tous les trois jours. 1411.

Un parti des Armagnacs brûla à Bagnolet la maison de campagne de des Essarts. Le menu peuple qui l'idolâtroit, se souleva dans Paris & cria qu'il en falloit tirer vengeance. Le Goix & son Régiment se mit à la tête des séditieux. On vit même parmi eux Charles de Lens, homme de qualité d'Artois, qui pour faire sa cour au Duc de Bourgogne, proposa d'aller brûler par représailles le

Incendie de Bicêtre.

M. S. D. l. 31. c. 17. Jouvenel des Ursins. P. Ansel.

1411. magnifique Château de Bicêtre qui appartenoit au Duc de Berri, quoique ce Prince ne fût pas dans l'armée des Orléanois, & que jusqu'ici il eût gardé la neutralité. Il n'y avoit point en Europe d'édifice plus superbe. Le Duc aimoit les bâtimens, il avoit du goût, il avoit eu de l'argent à discrétion & il ne faisoit presqu'aucune autre dépense. Il n'avoit rien épargné pour rendre ce Palais une des merveilles de la France. Les appartemens étoient tous dorés, la grande Salle surtout; on y voioit les portraits originaux du Pape Clément VI. cousin de la Duchesse de Berri, & de tout le Sacré Collége : il y avoit encore les tableaux au naturel de tous les Rois de France, des Empereurs d'Orient & d'Occident, tous de la meilleure main. Tout périt par le feu, ne s'étant passé qu'un moment du projet à l'exécution. Quelle

perte pour les beaux arts, pour 1411.
les Lettres, pour l'Histoire même
qui se plaît à laisser à la posterité
la figure & les moindres traits des
grands hommes! Il n'en subsista
que deux petites Chambres ornées
d'un ouvrage à la mosaïque que
le feu avoit épargné, & qui étoit
si délicatement travaillé qu'il ne
servit qu'à augmenter le regret
de ce qu'on avoit perdu. Ainsi
s'évanouit ce beau Palais de Bicêtre. L'emplacement resta vuide
jusqu'à ce qu'on y bâtît un Hôpital pour y renfermer les pauvres : destination bien différente,
qui montre la révolution des
choses humaines.

Au milieu de ces troubles & de ce désordre affreux on apprend tout à coup que le Duc de Bourgogne est à Pontoise : quelle joie pour le Parisien! il se croyoit sauvé. Le Duc n'étoit plus à la tête de cette multitude sans cœur,

Le Duc de Bourgogne entre dans Paris.

M.S.D. l.31.c.18. Juven. des Ursins.

1411. sans discipline, & qui l'avoit si honteusement abandonné, mais il avoit six mille vieux soldats & douze cens hommes d'armes que le Roi d'Angleterre lui avoit envoyés avec autant de secret que de diligence sous le commandement des Comtes d'Arondel & de Kent. Il avoit traversé l'Artois, la Picardie, & s'étoit rendu à Pontoise le 20 d'Octobre.

S. Remi, c. 15.

Alors il se fit un grand changement dans Paris & dans le camp des Princes; la joie, l'espérance brillent dans les yeux des Parisiens & passent dans leur cœur. La crainte, la terreur, l'abbattement se font sentir aux soldats Armagnacs si fiers & si audacieux auparavant. Les Princes n'avoient pas ignoré sa marche, mais ils n'avoient pas jugé à propos de diviser leur armée dans la conjoncture présente. Ils assemblerent le Conseil, le Comte d'Armagnac, l'ame du parti,

proposa deux moyens pour empê- 1411.
cher le Duc d'entrer dans Paris : le premier, de laisser les postes garnis, & d'aller sur le champ assiéger ce Prince dans Pontoise. Il ne sembloit pas qu'aucune puissance pût empêcher le Duc de tomber entre leurs mains ; par sa prise la guerre étoit finie, Paris sans espérance ouvroit ses portes. Le second, étoit de garder si exactement les passages, qu'il ne pût entrer dans Paris. Ce dernier avis fut rejetté comme impossible, on n'eût fait qu'affoiblir l'armée inutilement. Il y auroit eu trop de terrein à garder, & infailliblement le Duc eût forcé un passage & seroit entré dans Paris malgré eux. Les plus jeunes & les plus braves des Officiers Généraux goûterent le projet d'aller l'assiéger dans Pontoise & de partir sur le champ, n'y ayant qu'une extrême diligence qui le pût faire réussir.

1411. Les plus vieux Capitaines pleins d'experience & de capacité, s'opposérent fortement à cette résolution. Ils représenterent qu'en levant le blocus de Paris, en ne laissant que des détachemens dans les postes qu'on avoit pris, on alloit s'exposer à les perdre l'un après l'autre; que le siége de Pontoise étoit impraticable à l'entrée de l'hyver, sans vivres, sans fourrages, cette place ayant devant elle une grande riviére, & étant défendue par un grand Capitaine, à la tête d'une armée aguerrie: qu'il falloit le laisser entrer lui & cette armée dans Paris, continuer le blocus, bien garder ses postes, & attendre le secours de deux mille hommes d'armes que le Duc de Berri devoit amener incessamment: que ce renfort décideroit du sort de cette guerre, puisqu'on pourroit alors investir Paris de tous côtés & le forcer

d'ouvrir ſes portes. On ſe rendit 1411.
à cet avis, & on ne prit aucune meſure pour empêcher le Duc de Bourgogne d'entrer dans Paris.

On prétendit dans la ſuite que cet avis avoit été une trahiſon : que les Officiers qui le donnerent, avoient été corrompus par ce Prince, & qu'il n'étoit pas vrai que le Duc de Berri dût venir avec un ſi puiſſant renfort. Mais ces Officiers pouvoient-ils en impoſer aux Princes ſur une nouvelle qu'ils devoient ſçavoir auſſi-bien qu'eux ? Le Duc de Berri ne vint pas, le parti que l'on prit eut de très mauvaiſes ſuites. Les évenemens fixent pour l'ordinaire le jugement des hommes.

Le Duc de Bourgogne laiſſa repoſer deux jours ſes troupes à Pontoiſe. Il en partit le 23, paſſa la Seine à Meulan, évitant avec précaution tous les poſtes des ennemis. Il ne vouloit ni être engagé

1411. dans une action, ni retarder sa marche; il affecta de n'entrer dans Paris qu'à l'entrée de la nuit, c'étoit le 30 d'Octobre. Plus de trois mille Parisiens furent au devant de lui, le conduisirent comme en triomphe de la porte Saint Jacques au Louvre où il salua le Roi & le Dauphin; il trouva le premier dans un de ses courts intervalles qui ne servoient qu'à lui faire éprouver davantage la rigueur de son état. Il alla loger pour cette nuit à l'Hôtel de Bourbon proche le Louvre. On mit les Anglois à S. Martin des Champs: spectacle nouveau! On voyoit les anciens ennemis de la France, troupes auxiliaires dans la Capitale du Royaume, prêts selon leurs désirs de contribuer à sa ruine. Le reste des troupes fut logé en divers quartiers de la ville.

Il est incroyable combien les Parisiens furent transportés de

joie à la vûe de ce Prince. C'é- 1418
toit leur libérateur, leur ſauveur. Ils ne craignirent plus rien, au contraire, les Orléanois à cette nouvelle ſemblerent perdre le cœur & l'eſpérance. On éclata en injures contre ceux qui avoient conſeillé de laiſſer entrer ſans obſtacle le Duc dans Paris. On les appella traîtres publiquement. Dans ce parti on ſe diviſoit, lorſque le péril obligeoit de s'unir plus étroitement.

Dès le lendemain le peuple demanda à faire une ſortie. On lui donna pour Commandans, Jean de Luxembourg & Bournonville, qu'on fit ſoutenir par les Anglois, ravis de ſignaler leur haine contre les François & aidés des François même. Ils allerent tous enſemble attaquer les poſtes de Montmartre & de la Chapelle qui étoient contigus. Trois cens Bretons défendoient le premier, &

1411. se battirent bien. Ils succomberent enfin sous le nombre. Le poste de Montmartre fut emporté, les Parisiens échouérent à celui de la Chapelle renforcé d'un détachement envoyé de S. Denis. Contens de leur premier avantage ils rentrerent dans Paris triomphans & emmenant des prisonniers.

Le même jour le Duc d'Orléans qui avoir besoin de s'étendre, envoya six mille hommes se saisir de Montmorency, fermé depuis peu de murailles. Les Armagnacs saccagerent la Vallée.

Le Duc d'Orléans rassembla en un corps toute son armée qu'il trouva beaucoup diminuée par les rencontres, les attaques, les embuscades des Brigantins & par la désertion & les maladies. Les vivres étoient rares, les fourrages encore plus, l'argent vint à manquer. On résolut sans scrupule de s'emparer

s'emparer du trésor de la Reine. 1411.
Les Moines s'y opposérent : on ouvrit la chambre de force & on enfonça les coffres. On en tira beaucoup de vaisselle d'or & d'argent qu'on distribua aux principaux Officiers. La Reine en fut très irritée. Ce fut l'origine de la haine qu'elle en conserva toute sa vie contre le Comte d'Armagnac auteur du conseil.

Les Moines épouvantés ne douterent pas qu'on ne leur enlevât aussi le trésor de l'Eglise, le Comte s'en étoit expliqué en cas que ses besoins continuassent. Plus ingénieux pour leurs intérêts que pour ceux de la Reine, ils le firent cacher par ceux qui l'avoient en garde, les firent ensuite évader sans vouloir apprendre d'eux où ils l'avoient mis.

Les affaires des Princes commençant à décliner, l'Archevêque de Sens jetta à la traverse quel- Proscriptions des Armagnacs

1411. ques propoſitions d'accommodement par le canal de quelques Conſeillers d'Etat avec qui il étoit encore en relation. Elles furent rejettées avec indignation par le Duc de Bourgogne irrité d'un libelle qu'on imputoit à ce Prélat ; ce Prince étoit accuſé de s'être rendu Vaſſal de l'Angleterre : de plus il y avoit dans Paris un déchaînement ſi effroyable contre les Armagnacs, qu'on n'eût pas parlé avec plus d'horreur des barbares & des infidéles : malheur à qui ne portoit pas la croix de S. André. On l'avoit miſe ſur les ornemens des Egliſes, ſur les chaſubles, ſur les étoles.

dans Paris.

M.S.D. l.31.c.18. 19. Paſquier. Favin, Th.d'honneur.

Les zélés de ce parti, ou pour parler plus juſte, les furieux porterent la haine à un excès dont il y avoit peu d'exemples. Ils firent revivre une Bulle du Pape Clément V. de l'année 1363. Elle excommunioit les troupes vaga-

bondes qui pilloient & saccageoient alors la France sous le nom des grandes compagnies. Ils appliquerent cette Bulle aux Armagnacs comme coupables des mêmes crimes. On tira l'original de la Bulle du trésor de la Sainte Chapelle. Ils firent rendre une déclaration du Roi où la Bulle étoit inserée, & elle prononçoit que les Armagnacs avoient encouru les peines qu'elle contenoit. Enfin jusqu'au Clergé entra dans la passion du parti. On ne peut douter que le Duc de Bourgogne ne fit agir ses Emissaires. 1411.

Il se tint un Conseil où furent introduits des Docteurs de Sorbonne & des Députés du Parlement. Il y fut décidé unanimement que la Bulle de Clément V. étoit appliquable aux Armagnacs. Le Clergé alla en procession à Ste Geneviéve. On y lut la Bulle traduite en François; on y déclara

1411. tous les Princes & leurs partisans excommuniés. Les Curés eurent ordre de la fulminer tous les Dimanches à chandelles éteintes. On refusa les Sacremens aux mourans du parti Armagnac, on jetta leur corps à la voirie. On dit même qu'on en vint à cette barbarie de laisser mourir leurs enfans sans les baptiser, ce que la postérité aura peine à croire d'une nation polie & d'un peuple chrétien.

En même tems le Conseil confisqua les biens de tous les Princes comme des rebelles & des criminels de lèze-Majesté. On arrêta tous ceux qui étoient soupçonnés d'être Armagnacs. On les jetta dans des cachots, & on y en laissa mourir plusieurs de faim & de misere

La seule digue que les Princes pouvoient opposer à ce torrent, étoit la force. Les excommunications échouënt pour l'ordinaire contre les victorieux. Mais ils n'a-

Reprise de Saint Cloud.

M. S. D. l. 31. c. 20.

voient presque plus d'espérance. 1411.
Les vivres & l'argent leur manquoient. Ils ne pouvoient presque plus tenir leur armée sur pied. L'arrivée du Duc de Bourgogne avec un si puissant renfort, sembloit avoir rendu ses partisans invincibles. Bernard des Bordes qui étoit allé pour surprendre Senlis, fut battu par les Baillifs de Senlis & de Vitri, secondés des Brigantins, cette milice si méprisée des Orléanois, mais aguerrie par l'exercice. Cette action, quoique peu importante, décria extrêmement les Armagnacs.

Jouv. des Ursins. S. Remi c. 16. Choisi, Hist. de Ch. VI. Hist. de la Mais. d'Amboise.

Les Parisiens pressoient le Duc de Bourgogne de reprendre Saint Cloud pour eux une fâcheuse entrave. L'entreprise étoit difficile, Gaucour & d'excellens Chefs y étant avec quinze cens Gentilshommes & de l'Infanterie à proportion. Il s'y étoit si bien fortifié, qu'il refusa un renfort que les

1411. Princes lui offroient. Il éprouva bientôt que c'est surtout à la guerre que l'excès de confiance est dangereux.

Le Duc de Bourgogne crut que le secret étoit le moyen le plus sûr de réussir : il ne confia à personne son dessein. La nuit du 14 au 15 de Novembre, il donna ses ordres pour l'exécution. Il fit partir à minuit & par un froid piquant cent hommes choisis parmi la Milice de Paris ; cent autres partis de Saint Denis, remontoient la Seine dans des bateaux remplis de poix & de raisine pour brûler le pont de Saint Cloud. Il envoya cent lances pour se poster au-delà de Chaillot entre Saint Cloud & l'armée des Princes, pour qu'elle ne fût pas avertie de l'attaque. Lui-même à trois heures après minuit monta à cheval avec la Noblesse de Picardie, la cavalerie Parisienne, les Anglois, & atteignit bien-

tôt les troupes qui avoient pris les devans. Il avoit avec lui le Comte de Nevers son frere, le Comte de la Marche, le seul des Princes du Sang attaché à son parti, les Milords d'Arondel & de Kent. 1411.

Ces troupes arriverent devant Saint Cloud à sept heures du matin, le jour paroissant à peine. Le Duc plaça sur une éminence un corps d'Archers pour tirer sur les assiégés. A huit heures l'attaque commença par trois endroits. Viri & Bournonville commandoient le premier corps. Les Anglois faisoient le second, & la Milice de Paris étoit au troisiéme. Les brûlots furent inutiles, Gaucour ayant détourné les bateaux qui les portoient. L'attaque fut vive des trois côtés, & d'abord soutenue avec vigueur; mais il arrive rarement que des lignes ou des retranchemens ne soient point forcés à la

1411. longue. Ceux de S. Cloud ne se trouverent pas aussi bons que Gaucour se l'étoit persuadé. Bournonville s'attacha à rompre les lances que les ennemis passoient à travers la pallissade pour blesser hommes & chevaux. Les Parisiens renverserent un mur de trois pieds d'épaisseur qui soutenoit les barricades. Le retranchement fut abatu. On se joignit, & la valeur fut seule d'usage, elle soutint long-tems les Armagnacs presque tous Gentilshommes, mais il fallut céder au nombre & à trois circonstances qui déciderent. La premiere, les Bourguignons percerent en quelques endroits les murs de la ville, & vinrent les prendre par derriere; la seconde, les Parisiens y entrerent par un autre côté; la troisiéme, le corps d'Archers postés sur l'éminence accabloit de traits les assiégés & en tuoit un grand nombre.

Les Orléanois furent contraints 1411.
de reculer, & en perdant toujours du terrein, ils furent poursuivis jusqu'au milieu de la ville où ils firent fermer les maisons, empêchant qu'on ne les attaquât par derriere. Il y eut là un combat sanglant & cruel. La victoire étoit encore incertaine, mais les Gascons épouvantés se sauverent dans la tour & en leverent le pont levis. Quelques soldats qui les avoient imités dans leur fuite ne pouvant entrer dans la tour, retournerent au combat où le nombre des assiégeans commençoit de prévaloir. Enfin les Anglois ayant découvert les maisons voisines perçoient sans danger leurs ennemis à coups de fléches. Leurs chevaux blessés prenoient le mord aux dents & emportoient leurs maîtres dans la Seine. L'action dura trois heures. Il y eut du parti des Orléanois neuf cens Gentilshommes de tués,

1411. Chevaliers ou Ecuyers. Du côté des Bourguignons il n'y eut que huit hommes de marque. Le nombre des prisonniers fut de quatre cens.

On trouva après le combat trois cens hommes cachés dans des caves. Ils furent tous égorgés de sang froid, la haine de parti excitoit la cruauté. Guillaume Baron de Piully se trouva au nombre des morts. Il fut le dernier de sa Maison, n'ayant laissé que des filles. La branche puînée dont le Chef avoit épousé l'héritiére de Vendôme, étoit fondue dans la Maison de Bourbon la Marche. Le Duc de Bourgogne ne voulut pas s'amuser à prendre la tour qui se rendroit d'elle-même. Il laissa dans Saint Cloud une forte garnison, & reprit le chemin de Paris.

Les Princes persuadés par les [illegible] de Gaucour, que le poste

de Saint Cloud étoit imprenable, 1411.
monterent à cheval après leur diner pour sçavoir comment tout s'étoit passé. Quel fut leur étonnement & leur douleur, de voir des hauteurs de Montmartre le Duc de Bourgogne rentrant victorieux dans Paris, & d'apprendre la perte qu'ils venoient de faire de ce poste important & de tant de braves gens, la fleur de leur armée.

Le Duc fut reçu à Paris avec des cris de joie & des acclamations flateuses. Les peuples ravis publioient que c'étoit le doigt de Dieu & l'effet des excommunications qu'on fulminoit dans Notre-Dame contre les Armagnacs précisément à l'heure du combat.

Retraite du Duc d'Orléans & des Princes.

Après tous ces échecs, les Princes n'eurent d'autre parti à prendre qu'à lever un blocus qui leur avoit fait perdre leur réputation & une partie de leur armée ; ils n'avoient

M. S. D. l. 31. c. 20.

1411. plus ni munitions pour la nourrir, ni d'argent pour la payer; ajoutez que tout le Pays mécontent de ses ravages, étoit soulevé contre elle, que les soldats étoient découragés, & que le Duc de Bourgogne dans Paris se disposoit à fondre sur eux avec ses troupes victorieuses. La résolution de la retraite se prit à Saint Denis, & fut précipitée, peu s'en fallut qu'elle n'eût l'air d'une fuite. Dès le soir du 15 de Novembre l'armée commença à défiler, laissant une partie de ses bagages dans S. Denis. Elle passa à la pointe du jour du 16 le pont qu'on avoit fait faire sur la Seine, qui trop chargé rompit, plusieurs soldats furent noyés; si les Bourguignons fussent survenus, ils eussent taillé l'arriere-garde en piéces : l'extrême diligence des Princes prévint ce malheur.

S. Remi c. 16. Jouv. des Ursins. Felicien, vie des Peintres.

On ne sçut à Paris cette retrai-

te que le 16 à midi, les portes 1411.
étoient restées fermées jusqu'à cette heure. On en fit un crime au Prevôt des Essarts, qui naturellement auroit du les faire ouvrir après la victoire de Saint Cloud, il n'y avoit plus de danger. Il s'excusa sur ce que le Duc de Bourgogne n'en avoit pas donné l'ordre, & sur le peu d'apparence que les Princes se retirassent si précipitamment. Il resta néanmoins du soupçon contre lui. On voulut croire qu'il avoit été gagné par les Princes, & que cette ame dure s'étoit lassée de toutes les inhumanités qu'elle avoit été forcée d'exercer dans Paris contre les Armagnacs.

On fit un second reproche à des Essarts de s'être arrêté à S. Denis, lorsqu'il y étoit arrivé vers la fin d'Octobre avec les milices de Paris qu'il avoit prises pour poursuivre les Princes. On pré-

1411. continué. Lorsque la tour se rendit, il se déguisa en Prêtre & se tint au clocher où il croyoit qu'on ne l'iroit pas chercher. Il y fut découvert, sa femme tomba aussi entre les mains des Bourguignons. On les conduisit à Paris, & on leur fit leur procès. Ils avouérent tout & furent condamnés à mort. Puisieux fut conduit sur l'échaffaut dans son déguisement pour augmenter sa honte. On sursit l'exécution de sa femme, elle étoit grosse. Cinq complices de Puisieux furent décapités avec lui, & un sixiéme pendu. Il y eut aussi trois Gentilshommes Bretons qui furent décapités. Toutes ces violences portoient au suprême degré la fureur & la haine des Armagnacs pour lors impuissantes. La femme de Puisieux ayant perdu son mari, & devant le rejoindre bientôt par le supplice, fit une fausse couche & mourut avec l'en-

fant dont elle accoucha. 1411.

Le Duc de Bourgogne se trouva pour la troisiéme fois maître de la personne du Roi, de la Cour & de Paris : ce crime tant détesté, source de tant d'autres, objet de tant de haine & de vengeance, de tant de ruines & de meurtres, parut légitimé & comme couronné par l'évenement. Tous ces avantages ne rendoient pas le Duc maître du Royaume. Quoique son parti dominât, non seulement dans les trois Provinces de son appanage, mais encore en Picardie, en Normandie & en Champagne, il étoit bien balancé dans les autres Provinces, & proscrit dans celles des Princes confédérés. S'il eût voulu faire quelques démarches pour se réconcilier avec eux, il eût trouvé des dispositions favorables, par rapport au mauvais succès qu'ils venoient d'éprouver, & l'intérêt

1411. de ſes Alliés eût rendu la Maiſon d'Orléans moins inflexible. Le Duc avoit paru le ſouhaiter même avant ſa déroute de Ham. Ses derniers avantages le rendirent ſi fier, qu'il crut pouvoir écraſer & anéantir ſes ennemis. Les hommes ne prennent conſeil & ne dirigent leurs actions, que ſelon le préſent qui cache toujours un avenir impénétrable & ſouvent dangereux.

Il ne mit aucune borne à ſon ambition & à ſes eſpérances. Réſolu de pouſſer à bout ſes ennemis, il les fit déclarer criminels de lèze-Majeſté. La confiſcation de tous leurs biens fut confirmée, il fit rendre une déclaration qui commettoit le Dauphin pour l'exécution : commiſſion qu'il fit goûter à ce jeune Prince, en lui diſant qu'il alloit faire ſes premieres armes à la tête d'une floriſſante armée, où tout lui obéi-

roit, & qui seroit sûrement suivie de la victoire : appas capable de flatter un jeune Prince qui soupiroit pour la gloire, mais qui étoit encore trop jeune pour reflêchir qu'il ne résulteroit que de la honte à persécuter les Princes de son sang & la plus illustre Noblesse du Royaume. 1411.

Si l'entreprise du Duc étoit difficile & odieuse, on ne doit pas moins convenir qu'il la conduisit avec une célérité & une prudence qui lui eussent fait bien de l'honneur en toute autre occasion. Il fit venir toutes les troupes qu'il avoit en Flandre & en Bourgogne; la prospérité qui produit une pepiniere de soldats, les avoit rendues toutes complettes. Il en composa dix détachemens pour attaquer les confédérés en dix Provinces, en même tems il vouloit les accabler & ne pas leur laisser le moment de respirer : exemple pro-

1411. digieux de la puissance de la France! Elle pouvoit en sortant d'une campagne où elle avoit fourni deux armées si formidables, avoir encore des ressources pour mettre tant de forces sur pied. Il est vrai qu'on prit bien des milices, & que les Gouverneurs & les Magistrats du Royaume eurent ordre de grossir ces détachemens.

Le Comte de Saint Paul fut envoyé dans le Soissonnois & le Valois avec six cens hommes d'armes, ce qui faisoit environ trois mille hommes.

Philippe de Cervoles eut ordre de s'emparer en Champagne du Comté de Vertus. Le Prince d'Orange piqué contre le Comte de Tonnerre qui avoit refusé sa médiation, fut chargé de le dépouiller.

Le Maréchal de Boucicaut partit pour soumettre la Beauce. Il avoit avec lui le Grand-Maître

ligny. Bournonville alla faire le 1411.
siege de Dreux. Ces deux corps
devoient s'aider réciproquement.

Viri encore plein de ressentiment contre le Duc de Bourbon qui l'avoit traité si durement, accepta la commission de le chasser du Bourbonnois. Son injure personnelle étoit jointe aux intérêts du Duc de Bourgogne.

Heilly fut envoyé en Guyenne avec des troupes & celles de la Province; Vienne Saint-Georges partit pour le Languedoc. Ils avoient les corps les plus considérables, ces deux Provinces voisines de l'Armagnac étant les plus difficiles à réduire.

Le Duc se réserva la grande armée où le Dauphin devoit être, & qui devoit frapper les grands coups.

La Champagne & la Bourgogne, Provinces les plus voisines, éprouverent les premieres les ef-

1411. lui rendre bon compte de sa place. En effet il soutint vivement les attaques, fit plusieurs sorties heureuses; dans une il prit prisonnier le sire de Ront d'une très grande distinction.

Toute cette belle défense n'empêcha pas que les machines ne renversassent une partie des murs. Boisbourdon fut contraint d'abandonner le Donjon & le Château, il se retira dans la grosse tour, dont les murailles extrêmement épaisses étoient à l'épreuve des machines, les traits même n'y pouvoient parvenir. Boisbourdon par raillerie faisoit tendre aux femmes sur la platte-forme, leurs tabliers pour recevoir les traits & les arbalêtes. Cette tour paroissant imprenable, le Duc de Bourgogne conclut à lever le siége. Tout le Conseil y opina, malgré la honte qui réjaillissoit sur le Dauphin d'échouer à son premier siége.

Un

Un Bourgeois de Paris, nommé André Roussel, l'un des Chefs de la milice Parisienne, homme d'esprit & qui entendoit le génie, offrit de se rendre maître de cette Tour en quinze jours, si on lui donnoit les matériaux nécessaires. Il fut pris au mot. Après avoir fait un logement sûr au pied du mur, il commença de le saper, en cinq jours la mine se trouva en état de l'enlever. Boisbourdon ne poussa pas plus loin l'opiniâtreté; il vit qu'il alloit être forcé. Il mit en liberté le sire de Ront qu'il avoit comblé de politesses, & le chargea de faire sa capitulation. De Ront obtint sa grace du Duc de Bourgogne, que Boisbourdon le 17 de Décembre vint saluer aussi-bien que le Dauphin. Il se jetta aux genoux du jeune Prince, & lui parla si noblement, que le Dauphin lui accorda sa liberté, aussi-bien qu'aux Dames qui 1411.

1411. la nuit sur le quartier du Comte, taillerent en piéces les premieres troupes, pénétrerent jusqu'à sa tente où il étoit couché bien tranquillement, & le prirent prisonnier; le reste du détachement, quoiqu'il se defendît bien, fut battu, & tous les prisonniers liés pour être menés à Orléans.

Presque dans ce moment survint Rambure qui venoit renforcer le Comte de la Marche. Il trouva les soldats de Gaucour épars & occupés au pillage. Il les attaqua brusquement; il les battit, & délivra partie des prisonniers, mais les deux Chefs se sauverent avec les plus braves de leur troupe, & emmenerent le Comte dont la prise les dédommageoit de ce dernier désavantage. Le Boucher le Goix se trouva dans le détachement de Rambure, & y fut blessé à mort en combattant vaillamment. On le transporta à Paris

avec peu d'espérance de guérison. 1411.
On vit arriver à Orléans avec une grande joie le Comte de la Marche : on étoit fort indigné que seul des Princes du Sang, il fût resté lié avec le Duc de Bourgogne, dans le tems même que le Duc de Bourbon chef de sa Maison, étoit l'un des confédérés. Aussi fut-il traité rudement, & transporté dans la grosse Tour de Bourges.

Dourdan ouvrit ses portes au jour marqué. Le Duc de Bourgogne revint à Paris, & mit l'armée en quartier d'hiver. Il y apprit la mort de le Goix, témoigna en être affligé, lui fit faire de magnifiques obséques, & n'eut pas de honte d'y assister pour continuer à se concilier l'amour de la populace. Il eût peut-être vengé sa mort sur les prisonniers Armagnacs, s'il ne fût venu un Héraut de la part des Princes, déclarer qu'ils useroient de représailles, sans épar-

1411. gner même le Comte de la Marche. Cette fiere menace arrêta les procédures, & sauva la vie à bien des innocens. On est surpris que les Princes n'eussent pas plutôt pris ce parti qui fit cesser les supplices.

Le Duc de Bourgogne renvoya dans ce tems-là les Anglois à Calais & les autres étrangers, en comblant leurs Chefs d'éloges & de présens.

Arrivée du Roi de Sicile en France.

M. S. D. l. 31. c. 22. *Mariana*, ver. *Hisp.* *DuTillet.*

Ce Prince maître de la personne du Roi, du Conseil & de la Cour se trouva alors dans son élément. Il gouvernoit despotiquement le Royaume, si on en excepte les Provinces des confédérés; il comptoit de les assujettir dans peu, songeant déja aux préparatifs de la Campagne prochaine. Le Roi étoit toujours malade. La Reine persistoit à ne pas revenir de Melun où elle étoit avec la famille Royale, excepté le Dauphin & la Dauphine. La Reine étoit irréso-

lue. Son absence la privoit des 1411.
plaisirs & des agrémens de la Cour, mais elle ne pouvoit se déterminer à se mettre à la discrétion du Duc de Bourgogne ; elle ne pouvoit l'aimer, quoiqu'irritée du manque de respect des Princes au sujet de son trésor, dont il s'étoient emparés à S. Denis.

Le Dauphin étoit entré dans sa quinziéme année. Glorieux de sa derniere Campagne, il attendoit impatiemment la seconde : flatté des honneurs qu'on lui avoit rendus, & soupirant après la continuation, l'ardeur de commander se faisoit déja sentir à ce jeune cœur. Il avoit en la personne du Duc de Bourgogne un Gouverneur commode & indulgent, il alloit au devant de ses plaisirs & de ses volontés, encore bornées à des objets peu importans. On lui avoit fait sa maison, donné un Chancelier, de grands Officiers,

1411. & le Duc lui abandonnoit même assez volontiers la disposition des charges & des affaires particulieres, qui concernoient le Dauphiné & la Guienne, appanages du jeune Prince. Il présidoit au Conseil, au Parlement même, où son siége étoit couvert d'un riche tapis & surmonté d'un dais, comme répresentant le Roi. La Dauphine avoit aussi sa maison, & tenoit le cercle, laissant voir de la dignité & du jugement au dessus de son âge. La Cour étoit très grosse, & tout le monde vouloit plaire au Duc de Bourgogne.

Les choses étoient en cet état, lorsque le Roi de Sicile (*a*) revenu en France après la bataille de Rocca-secca, pour assembler de nouvelles forces, arriva à Paris. Le Duc le reçut avec toutes les marques d'amitié & d'honneur dues à son rang & à l'alliance

(*a*) Louis II. d'Anjou.

qu'ils avoient contractée. Les gens 1411.
de bien qui détestoient les guerres civiles & l'effusion de tant de sang, espéroient que ce Roi dont on vantoit le mérite, les talens, & que la victoire venoit encore d'illustrer, employeroit le crédit qu'il avoit auprès des deux partis, & se rendroit médiateur pour les réconcilier. Mais les derniers avantages du Duc, qui l'avoient laissé le maître du Gouvernement, firent croire au Roi de Sicile qu'il trouveroit mieux son compte à embrasser les intérêts de ce Prince, & qu'il en retireroit un secours plus prompt & plus solide.

La faction d'Anjou étoit encore puissante dans le Royaume de Naples, où plusieurs villes reconnoissoient toujours Louis, mais il survint une occurrence qui l'empêcha de les secourir: quoiqu'il soit sage de ne quitter jamais le

1411. certain pour l'incertain, on doit convenir que la prudence l'obligea à cette conduite, & qu'il eut raison de courir après une nouvelle entreprise. Dom Martin I. Roi d'Aragon mourut sans enfans. Le Roi de Sicile avoit épousé la fille de son frere aîné (*a*); elle étoit regardée comme l'héritiére présomptive de son oncle : ainsi il lui fallut donner ses soins à poursuivre une hérédité qui lui eût procuré une Couronne dont les six fleurons étoient autant de Royaumes (*b*) : c'étoit sous le nom de son fils aîné Louis de Calabre qu'il la demandoit, la Reine sa mere la lui cédant.

La Reine de Sicile avoit quatre concurrens, Dom Fernand, Infant de Castille, fils de la sœur

(*a*) Dona Ioland, Infante d'Aragon, fille aînée de D. Juan I. Roi d'Aragon, & de Dona Ioland de Bar.

(*b*) L'Aragon, Valence, la Catalogne, la Sicile, la Sardaigne & Mayorque.

aînée du Roi Dom Martin ; l'Infante d'Aragon, Dona Isabelle, sœur puînée de ce Roi, qui vivoit encore & étoit mariée à Dom Jaime, Comte d'Urgel, premier Prince du Sang d'Aragon ; Dom Alphonse, Duc de Gandie qui étoit aussi du Sang Royal, & Dom Fadrique d'Aragon, fils naturel de Dom Martin, Roi de Sicile. Mais le droit de la Reine de Sicile paroissoit détruire les droits de tous ces concurrens, étant fille du frere aîné de Dom Martin. 1411.

Le Duc de Bourgogne n'avoit garde de se refuser aux intérêts d'un Prince dont le fils étoit fiancé à sa fille, & que la Couronne d'Aragon regardoit directement. Si toutes les forces de France eussent agi pour le Roi de Sicile, les Etats d'Aragon n'eussent osé faire à ce Prince une injustice si marquée. Mais le Duc embar-

1411. rassé dans la guerre civile, ne put lui procurer qu'un petit corps de troupes qui s'avança sur les frontieres du Roussillon : en même tems pour animer sa faction, on envoya une célebre Ambassade dont étoit Chef le Comte de Vendôme, Prince du Sang, pour solliciter fortement les Etats au nom de la France, de rendre justice au Roi de Sicile.

Il étoit du destin de la Maison d'Anjou de tenir & d'échapper des Couronnes presque posées sur la tête de ses Princes. Les Etats d'Aragon nommerent des arbitres pour juger souverainement ce grand différend, l'un des plus importans dont la décision ait jamais été confiée à des particuliers. Sans s'arrêter à l'ordre naturel des successions, ni même au droit de masculinité que les précédens Etats sembloient avoir établi, ils ne considérerent que le bien de l'E-

tat & le bonheur des peuples. Il 1416.
leur falloit un Roi majeur, doux, modéré, brave, né & élevé dans leurs mœurs & dans leurs coutumes. Ils trouverent ces qualités dans l'Infant de Castille, & le proclamerent Roi des six Royaumes le 30 de Juin.

Cette négociation occupa longtems le Roi de Sicile & lui fit perdre l'occasion de passer en Italie. Trop sage pour poursuivre des droits proscrits par toute une Nation, il en traita avec le nouveau Roi, mais sans les céder, & reçut deux cens mille francs d'or pour le reste de la dot de la Reine sa femme. Il se disposa ensuite à faire un nouvel armement contre le Roi Ladislas.

La France reconnut le nouveau Roi d'Aragon & renouvella avec lui ses anciennes alliances, ce qu'il fit de si bonne grace, qu'il rompit le projet du mariage de sa fille

1411. avec le Prince de Galles. De son côté la France n'appuya pas les prétentions de la Maison de Narbonne sur le Royaume de Sardaigne. Aimeri frere du Vicomte de Narbonne, pour qui il tenoit Sassari & plusieurs autres villes de l'Isle, transigea avec Dom Fernand, & remit toutes ces places, moyennant une bonne somme d'argent & un équivalent en terres qui lui fut donné en Espagne.

Continuation de la guerre civile en diverses Provinces.

M. S. D. l. 31. c. 21. 22. 23. S. Remi c. 16. 17. 18.

La guerre civile continuoit en France malgré la rigueur de l'hiver. Toutes les Provinces étoient inondées de Chefs Bourguignons qui avec des détachemens & soutenus des Sénéchaux & du plat Pays, dépouilloient les Princes de la plûpart de leurs places. Pierre-fons, la Ferté Milon & Crepi en Valois se soumirent. Bosqueaux Gouverneur de Pierre-fons, n'espérant pas être secouru, vint à la Cour sous un sauf-con-

duit, obtint qu'on lui laissât la 1411.
moitié du butin qu'il avoit amassé & prit l'écharpe rouge. La Ferté-Milon prévenant le siége eut vie & bagues sauves pour tous les Etrangers, mais on obligea les François à comparoître à certain jour pour se justifier.

Hangest Maître des Arbalêtriers rentra dans le devoir, on ne jugea pas à propos de lui laisser sa Charge. Les troupes des Princes, dans le Comté de Clermont en Beauvoisis, prêtes d'être opprimées, prêterent serment de fidélité au Roi & chacun se retira chez soi. Le Vicomte d'Amiens marcha ensuite vers Clermont. Le Gouverneur envoya par précaution les trois fils du Duc de Bourbon qui étoient dans sa ville au Château de Monceaux dans le Comté d'Eu. Il se rendit après un siége assez court. Le Bailli d'Amiens soumit le Comté de Boulo-

1411. gne & le Boulonnois, Gamache & son territoire. Le Comte de Braine & son frere furent pris du côté de Laon.

Coucy, que le Comte de Saint Paul assiégeoit depuis long-tems, lui résistoit encore. Le feu Duc d'Orléans n'avoit rien oublié pour en faire le plus beau lieu, aussi-bien que la plus forte place de France. Robert d'Esne y commandoit, Chevalier de mérite & d'expérience. La ville ouvrit bientôt ses portes. Quant au Château, il paroissoit imprenable, ses murs ayant trente pieds d'épaisseur, & la tour de Restrodom étant à l'épreuve de l'artillerie. Le Comte avoit fait faire trois lignes l'une sur l'autre pour ôter aux assiégés tout espoir d'être secourus. Après plus de deux mois de siége il en fallut venir à la sappe & aux mines. On mit le feu aux étançons; la tour se fendit en deux, la moitié

qui tomba, resta sans se démaçoner 1411.
& s'appuia contre l'autre moitié demeurée entiére, & sur laquelle on vit deux hommes d'armes qui resterent debout sans autre mal que la peur. On ne sçait quel eût été le succès du siége, si le Gouverneur eût conservé la tête ou le cœur ; mais trop timide ou peut-être infidéle, il écouta les propositions d'Eustache de Laître. Il rendit sa place moyennant huit mille écus d'or.

Le Gouverneur de Dreux fit mieux son devoir. Il obligea Bournonville à lever le siége. Saint George fut plus heureux en Limosin & en Languedoc, Limoge & Toulouse se déclarerent pour le Roi ; on étoit las dans ces Provinces des exactions des Officiers du Duc de Berri.

Montmaur en Champagne, Capitale du Comté de Vertus, quoique moins forte que Coucy, fit une

1411. aussi longue défense. Brébant qui se disoit toujours Amiral, s'y étoit jetté avec Clignet son frere & Thomas d'Argies. Le Duc de Bourgogne qui se ressouvenoit toujours que Brébant l'avoit long-tems poursuivi pour le tuer, & qui avoit lieu de tout craindre d'un déterminé, avoit recommandé expressément à Cervoles qui avec quatre Baillis des contrées voisines faisoit ce siége, de ne pas le laisser échapper. Lorsque Brébant vit la place trop pressée & prête d'être emportée, il corrompit un Ecuyer qui faisoit le guet, & en sortit avec d'Argies, en promettant à Clignet de venir à son secours incessamment. Cervoles fut affligé de son évasion & soupçonna l'Ecuyer qui fut arrêté, mis au Conseil de guerre, convaincu & décapité. Clignet ne fut pas plus heureux. Brébant n'ayant pu tenir sa parole, il fut forcé de se ren-

dre à discrétion. Le Duc choisis- 1411.
sant pour faire un exemple, un Gentilhomme dont le nom lui étoit odieux, lui fit faire son procès comme à un rébelle pris les armes à la main, & lui fit couper la tête.

On trouva encore plus rude l'exécution qui se fit en Gréve le 16 de Janvier de Mansart du Bos, Gentilhomme de Picardie fait prisonnier à la reprise de Saint Cloud, qui n'avoit d'autre crime que d'avoir plaint le feu Duc d'Orléans & d'avoir servi son fils. Son corps fut porté à Montfaucon. La Noblesse peu accoutumée à voir verser son sang ignominieusement, ressentit vivement ce supplice qui commença de rendre odieux le Duc de Bourgogne. Les Armagnacs malgré leurs menaces & leurs protestations n'userent pas de représailles, quoiqu'ils eussent beau-

1411. coup de prisonniers. Ils ne pouvoient se résoudre à répandre le sang innocent. Cela donnoit à leur cause une réputation avantageuse d'humanité, mais n'encourageoit pas leurs partisans dont la vie demeuroit toujours exposée aux procédures de rigueur.

Le Prince d'Orange se rendit maître de Tonnerre qu'il assiégeoit depuis long-gems. Le Comte s'en trouva dépouillé. Il ne lui resta plus que deux femmes, l'une l'objet de sa haine, l'autre de son amour, mais la derniere étoit une triste ressource contre sa misere.

Le Roi revient en santé, & se déclare pour le Duc de Bourgogne.

M. S. D. l. 31. c. 23. 24. & 25.

Le Roi après un accès de près de cinq mois revint à lui. Les Parisiens à leur ordinaire, en témoignerent beaucoup de joie, surtout les honnêtes gens qui sçachant ce Prince bien intentionné, espéroient de ce reste d'autorité encore respectée, quelque remède aux maux de l'Etat. Ren-

lu comme à une nouvelle vie, il 1411.
se faisoit raconter comme un songe tout ce qui s'étoit passé pendant sa maladie. Le grand armement des Princes, le succès varié des deux partis, le blocus de Paris, la misere des peuples, & surtout tant de sang répandu: sujets trop légitimes de gémissemens & de douleur pour un Roi. Mais dans une santé chancelante, l'esprit aussi affoibli que le corps, obsédé par les Courtisans du Duc de Bourgogne, livré pour ainsi dire entre les mains de ce Prince, que pouvoit-il faire, que suivre les impressions & les mouvemens que ce Duc vouloit lui donner?

S. Remi, c. 18. Jouv. des Ursins. P. Anselme.

Dans un grand Conseil que le Roi tint sur l'état présent des affaires, où assisterent ce Duc, le Roi de Sicile, les Conseillers d'Etat, les Principaux de la Noblesse, du Clergé & de quelques Députés de la ville, on lui fit un ta-

1411. bleau affreux des mouvemens & des actions des Princes : qu'ils avoient permis à leur armée tous les crimes, la rébellion, le pillage, les meurtres, le sacrilége ; qu'ils avoient osé assiéger Sa Majesté dans sa Capitale, & sans respecter sa funeste situation, fait tirer leur artillerie contre le Louvre : de là faisant un contraste de la conduite du Duc de Bourgogne, on le représenta comme le sauveur & le libérateur de l'Etat ; on releva ses travaux, ses services, ses combats, son amour tendre pour le Roi & la patrie. L'expédition du Dauphin fut aussi mise dans un beau jour. Personne n'osoit tenir un autre langage.

Le résultat de ces éloges fut que le Roi remercia le Duc de Bourgogne de tout ce qu'il avoit fait pour l'Etat, & conclut à poursuivre les Princes jusqu'à ce qu'ils fussent rentrés dans le devoir. On

solut de faire de nouvelles le- 1411.
ces d'hommes & d'argent, de
aire marcher les troupes sans
ttendre le printems. Les vérita-
bles François gémissoient de ces
desordres violens, mais personne
n'osoit s'y opposer.

Le Roi de Sicile par des vûes
intéressées flattoit le Duc de Bourgogne, qui lui promettoit tout, lorsque la France seroit pacifiée. Le Roi étoit si obsedé, si pressé, qu'on éloignoit & qu'on négligeoit jusqu'à ses plaintes de ne voir auprès de lui ni la Reine, ni ses enfans. On prit les mesures nécessaires pour continuer vivement la guerre. Rambure fut établi Maître de l'Artillerie en la place de Hangest, en qui on ne se confioit plus.

La guerre continuoit toujours dans la Beauce, dans le Berri & dans le Poitou, Provinces que les Princes occupoient presqu'entié-

1411. res. Le Grand-Maître de Jaligni, le Sire de Heilly & Bournonville y avoient chacun un petit corps d'armée. Jaligny prit Gergeau sans résistance; mais Bournonville fut battu par un corps de Noblesse du parti des Princes, qui le força de se réfugier dans Bonneval, six lieuës au delà de Chartres & l'y assiégea. Sur la nouvelle qu'on en reçut à Paris, le Roi fit partir le 12 de Février un gros corps de milices Bourgeoises qui fit lever le siége aux Armagnacs.

Heilly avoit été déclaré Sénéchal de Guienne. Pour s'y rendre il passa par le Berri où il tomba dans une embuscade auprès de Liniere, il y perdit presque toutes ses troupes & ses équipages. Il se sauva avec peine au Château d'où il se retira en Poitou. Joint par les Sires de Parthenay, de S. Severe & de Ront, il rétablit son armée & marcha droit à Poitiers.

Cazin qui en étoit Gouverneur 1411.
ne se trouva pas en état de défendre la place. Le reste de la Province se soumit, excepté Niort & Chisay qui avoient de fortes garnisons. Heilly alla assiéger Chisay au commencement de Février. Elle est située sur la Boutonne à six lieuës de Niort.

Son importance obligea les Ducs de Berri & d'Orléans à faire un effort pour la secourir. Le Gouverneur en étant instruit, capitula & promit de se rendre le Jeudi-Saint 25 de Mars, si une armée ne se présentoit pour faire lever le siége, donnant par là aux Princes tout le tems qu'il leur falloit pour assembler leurs troupes. Les deux partis avoient les yeux sur l'évenement de ce siége qu'on croioit devoir produire une bataille. Heilly demeura dans son camp autour de Chisay. Le Roi envoya ses ordres à Jaligni, à Bour-

1411. nouville & à Viri d'aller renforcer les assiégeans : ils obéirent sur le champ, Viri d'autant plus volontiers qu'il n'avoit pas fait grand progrès en Bourbonnois. Il se trouva devant Chisay une armée considérable.

Le Comte de S. Paul est fait Connétable.

M. S. D. l. 31. c. 24. Jouv. des Ursins. Du Tillet. P. Ansel.

Tout prospéroit au Duc de Bourgogne, il ne ménagea plus le Connétable d'Albret qui s'étoit jetté ouvertement dans le parti des Princes; il le fit déclarer criminel de lèze-Majesté, le fit destituer de sa Charge de Connétable, fit élire par le Conseil le Comte de S. Paul son Allié, & qui s'étoit donné de si grands mouvemens pour ses intérêts. Le 5 de Mars le Roi mit lui-même entre les mains de ce Comte l'épée de Connétable: choix judicieux, si on considere la naissance de ce Comte, issu de la Maison de Luxembourg, son esprit entreprenant, son activité, son âge, & sa bonne mine, toutes qualités con-

venables à un si haut rang, mais 1411.
qui n'en sont pas les essentielles. La valeur & la science de la guerre forment seuls le Général, & on prétend qu'elles manquoient également au nouveau Connétable.

Pour plaire au Roi de Sicile qui paroissoit entrer dans toutes les vûes du Duc, il fit donner le bâton de Maréchal de France au Seigneur de Loigny favori de ce Roi : choix qui ne fut pas plus applaudi, non pas que Loigny n'eût toutes les qualités nécessaires pour remplir dignement cette dignité, ayant fait ses preuves à la journée de la Rocca-Secca, mais parce qu'on ne lui conféra cet emploi qu'en destituant le Sire de Rieux, l'un des plus braves Généraux que la France eût, & qui l'avoit le mieux servie. Il étoit vieux, infirme & incapable d'agir, ce fut le prétexte de sa destitution. Les Rois n'avoient

1411. pas accoutumé, lorsque l'âge ou les maladies mettoient leurs fidèles sujets hors d'état de les servir, de ne leur donner pour récompense que mortification & déshonneur.

Le Duc tâchoit aussi de remplir de ses créatures la Maison du Roi. Dès le 17 de Décembre il ôta la Charge de premier Ecuyer du Corps & Grand-Maître de l'Ecurie, (aujourd'hui Grand-Ecuyer) à Philippe de Geresme dit le Cordelier, & en fit pourvoir Jean de Kervieu.

Il rendit le Ministère des Finances à des Essarts Prevôt de Paris, & lui donna encore la Charge de Grand-Maître des Eaux & Forêts qui ne convenoit pas davantage au nouveau Connétable. Il y avoit eu lors de la levée du Blocus de Paris, quelques nuages sur la fidélité de des Essarts. Les apparences avoient rassuré le

Duc. Quel avantage ce Prevôt 1411.
auroit-il trouvé avec les Armagnacs qu'il avoit tant persécutés, & dont le parti étoit en décadence ?

Le Duc y ajouta les gouvernemens de Cherbourg, d'Evreux & de Montargis, pour se l'attacher par les chaînes indissolubles des bienfaits. Il semble en effet que ce Ministre devoit redoubler de zèle & de fidélité. La fortune faisoit un prodige pour lui, en le replaçant dans le même poste & plus haut même qu'il ne s'étoit vû. On croit cependant qu'il étoit vrai, (quelqu'ambitieux & quelqu'avide qu'il fût) qu'il avoit répugné à la plûpart des violences qui s'étoient commises. Le cœur humain a ses retours, les sentimens de l'humanité ne sont pas toujours incompatibles avec les excès ausquels nous porte l'ambition. Ce Ministre rétabli, s'il est

1411. vrai qu'il eût été ébranlé, se raffermit dans ses procédés, posséda toute la confiance du Prince. Embarrassé de tant de diverses fonctions, il donna la démission de sa Charge des Eaux & Forêts moyennant six mille francs d'or qui lui furent assignés sur les Aides, à Charles d'Yvri Seigneur d'Oisery.

Pendant ces guerres civiles les Génois eurent beau jeu à chasser les François du reste de la Ligurie. Ils assiégerent Vintimille par mer & par terre & s'en rendirent les maîtres. Le Duc de Bourgogne assez occupé des affaires de France, ne s'embarrassoit plus des affaires d'Italie. Le Conseil vendit aux Florentins Porto-venere, Lorice, Sarsanelle & Livourne. Il y avoit dans ce parti beaucoup de sagesse, mais bien peu gloire : on laissoit impunie la idie des Génois & le sang de

tant de François qu'ils avoient répandu. 1411.

Le Pape satisfait de la Cour de France, qui lui avoit fait obtenir la décime caritative, donna la pourpre dans la promotion du 5 de Juin à trois François qui faisoient honneur à la Nation. Guillaume Fillastre Archevêque d'Aix, Gilles des Champs Evêque de Coutance, & Pierre d'Ailly Evêque de Cambray. Ils étoient tous trois Docteurs de Sorbonne.

Chambre de Justice.

M. S. D. l. 31. c. 23. 24.

Dupui, histoir. du Schisme.

P. Ansel.

P. Fevre hist. ecclesiastique.

Il falloit de l'argent pour entretenir tant de troupes en campagne, & surtout pour la grande armée qu'on y vouloit mettre au printems. On imagina un moien d'en tirer des Armagnacs même. A la fin de Février on établit une Chambre de Justice contre ceux qui pendant la guerre civile s'étoient emparés des biens & des effets des fidéles serviteurs du Roi: recherche épineuse, délicate,

1411. dont le Prince profite rarement, mais qui pour l'ordinaire n'eſt pas infructueuſe aux Commiſſaires de cette Chambre. On nomma trois Préſidens, le Prevôt des Eſſarts, Jean du Drac, & Euſtache de Laître, tous trois livrés au Duc de Bourgogne; trois autres Conſeillers tirés du corps de la Nobleſſe, d'Aunoy, Charles de Chambly & le Sire d'Offemont; enfin douze autres choiſis dans les Cours Souveraines & dans l'Univerſité. Pour abréger les procédures, on permit aux Préſidens de juger ſeuls avec quatre des quinze Conſeillers. C'étoit mettre toute l'autorité entre les mains des Chefs.

On publioit que ces taxes rendroient des ſommes immenſes. Comme on ſentoit les difficultés de les lever, ſurtout la longueur, on courut à une voie plus prompte & plus aiſée. On ordonna pour les frais de cette guerre & tant qu'el-

le duroit, seulement une taxe 1411.
générale sur toutes les villes du Royaume. Cela rendit odieux le Ministere du Duc de Bourgogne; mais commençant à mépriser ses ennemis, il ne ménageoit plus l'affection des peuples.

La ville de Paris fut exemte de la taxe, sur les offres qu'elle fit & qu'elle exécuta, de fournir de ses dixaines pendant toute la guerre mille hommes d'armes, cinq cens Arbalêtriers, cinq cens pionniers, & de les entretenir à ses dépens. Des Essarts fut nommé pour commander les troupes, & Roussel les pionniers. Ce choix fit grand plaisir au Duc de Bourgogne qui ne vouloit pas paroître exercer aucune violence dans cette Capitale. Pour lui donner des preuves réciproques de sa protection, il fit rendre aux Parisiens & confirmer par une Déclaration du 20 de Janvier, tous leurs anciens

1411. priviléges, dont ils avoient été privés en 1383, spécialement le droit d'élire leurs Echevins. Ils en profiterent dès cette année; le scrutin tomba sur Jean de Troye, Jean de l'Olive, Jean de S. Yon & Robert de Belloy, gens d'un caractère qui lui convenoit, & que les malheurs de la France ont rendus célebres.

Liberté de Croi. *S. Remi c. 18. & 19. DuTillet. P. Anselm.* On saisissoit, on confisquoit toutes les terres de la Noblesse Armagnaque; chacun en étoit aussi avide que si la possession en eût été légitime & incommutable. Le Dauphin lui-même accepta le don que le Roi lui fit le 22 de Janvier, des terres de Mandisnelès & de Crécy en Brie, confisquées sur un Seigneur de ce parti. On avoit réuni au Domaine la ville & la Châtellenie de Chauni, possédée par le Duc d'Orléans. Ce Prince étoit un peu étonné de la décadence des affaires. Les re-

vers de fortune ne ralentissoient 1411.
pas les projets de sa vengeance; il pensoit déja à de nouveaux moyens pour l'appuyer. Il tenoit toujours à Blois dans une obscure prison le Seigneur de Croï, qu'il soupçonnoit d'avoir eu part (du moins par ses conseils) à l'assassinat du Duc d'Orléans. Il avoit refusé sa liberté au Roi, à la Reine, au Dauphin, au Duc de Berri même, soupçonné de ne l'avoir demandée que par bienséance. Il y avoit près d'un an que ce vieux Seigneur languissoit dans les fers; quoiqu'il n'eût rien avoué à la question, sa famille trembloit toujours pour sa vie.

Jean de Croï son fils aîné, qui aimoit tendrement son pere, veilloit sans cesse sur les occasions de le délivrer. Sa piété jointe à sa valeur, lui en fournit enfin une. Il sçut que les trois fils du Duc de Bourbon avoient été transportés

1411. de la Ville de Clermont au Château de Monceaux dans le Comté d'Eu pour être plus en sûreté. Ce Château passoit pour imprenable. Mais de quoi ne vient pas à bout la tendresse d'un fils intrépide ? Il choisit une troupe de vaillans hommes. Il leur fit traverser rapidement la Picardie, que les Bourguignons avoient presque toute soumise. Il arriva avec eux au pied de Monceaux. Il l'escalada un peu avant le jour, & se comporta avec tant de bravoure & de conduite, qu'il tailla en piéces la garnison, & se rendit maître des trois jeunes Princes qu'il emmena à Renti, les traitant avec beaucoup de respect.

Alors il envoya proposer au Duc de Bourbon l'échange des trois Princes avec son pere. Le Duc touché de sa générosité envoya prier le Duc d'Orléans de consentir à cet échange. Le Duc de Berri ayeul des jeunes Princes agit

efficacement. Le Duc d'Orléans 1411.
n'eut garde de refuser ces deux Princes, surtout n'ayant pas trouvé le moindre indice du crime dont il accusoit Croï. En lui rendant sa liberté, ce Prince s'excusa des rigueurs dont il avoit usé envers lui, sur la douleur de la mort de son pere, & sur le devoir que la nature lui prescrivoit de le venger. Il exigea ensuite son serment de lui remettre les trois jeunes Princes, ce que Croï exécuta fidélement, sans se rappeller les barbaries exercées contre lui. Il les envoya sous une bonne escorte jusqu'à Bourges.

Ce fut avec une grande joie que le Duc de Bourgogne vit Croï de retour à Paris. Il n'oublia rien pour le consoler des chagrins & des peines de sa prison. Comme il étoit le meilleur des maîtres, il l'accabla de caresses, il lui prodigua les bienfaits. Il lui fit donner les Gou-

1411. aller assiéger S. Fargeau que Drone rendit vie & bagues sauves, à condition de ne plus porter les armes contre le Roi. De là, repassant en Berri, ils prirent aux mêmes conditions Montfaucon le 14 de Fevrier, jour de Mardi gras. Ils y mirent pour Commandant, Salenove qui repoussa vivement le Duc de Bourbon accouru de Bourges avec quinze cens Gentilshommes pour la reprendre d'un coup de main.

Le Duc d'Orléans assembloit ses troupes pour secourir Chisay. Il y croyoit son honneur intéressé. Il essaya tant de traverses & de contre-tems, qu'il ne put avoir des forces suffisantes. Le Comte de Richemont avoit promis de lui amener un renfort considérable de Bretons. Il avoit même l'argent nécessaire pour avancer une montre d'un mois aux Bretons. Le Duc de Bourgogne avoit fait partir

pour la Bretagne le Prince Richard, frere du Comte, pour le détourner de cette expédition. Il y réussit en lui remontrant qu'il n'y avoit ni gloire, ni profit à se déclarer pour un parti qui succomboit. D'un autre côté, la Noblesse du Maine commandée par son Bailli, tomba sur Dreux, lui tua deux cens hommes, & lui enleva le trésor. Ainsi Chisay se rendit le 29 de Mars vie & bagues sauves. Niort & le reste du Poitou eurent le même sort. Le Duc de Bourgogne se disposoit à chasser les Princes des Provinces qu'ils possédoient encore; Bourges étoit leur place d'Armes. Il supposoit qu'en s'en emparant, le reste du parti mettroit les armes bas. 1411.

Les Princes prêts d'être opprimés, ne virent plus de ressource pour eux que l'Angleterre. Le Duc de Bourgogne qui le prévoyoit, résolut de la leur ôter, il étoit 1412. Pâques le 3 d'Avril. Les Princes trai-

1412. lui-même en liaison avec cette Cour, & l'amusoit du projet de faire épouser sa fille au Prince de Galles. Comme toute cette négociation s'étoit faite sans le consentement ni la participation du Roi, le Duc n'étoit pas sans crime à son égard. Tout réussit aux gens heureux. Le Duc avoit fait approuver au Roi son alliance avec le Roi d'Angleterre, & avoit même introduit dans Paris les Anglois comme auxiliaires, au grand scandale des bons François. Il fit encore goûter le mariage, & fit envoyer sous ce prétexte des Ambassadeurs à Londres pour prévenir les efforts des Princes & les rendre inutiles. Le Chef étoit le célébre Guillaume Porée Docteur de Sorbonne, qui pour faire sa Cour au Duc avoit soutenu le libelle de Jean Petit sur l'assassinat du feu Duc d'Orléans, & en avoit eu pour récompense l'Evêché d'Arras.

tent avec l'Angleterre.

M. S. D. l. 32. c. 1. S. Remi c. 20. Du Chesne, hist. d'Anglet. Justel.

Le Roi d'Angleterre accueillit 1412.
l'Evêque & ses Collégues. Informé de la situation & du dessein des Princes, il traîna l'affaire en longueur. Il les avoit rebutés au commencement de la guerre civile, disant qu'ils étoient assez forts pour se défendre par eux-mêmes. Son intérêt étoit d'entretenir toujours la division en France, & d'empêcher qu'un parti ne prévalût.

S'étant rassemblés à Bourges les premiers jours de cette année, ils y renouvellerent leur confédération ; malgré tant de revers elle s'accrut de trois Seigneurs de la plus grande considération, Beraud III. Sire de la Tour d'Auvergne, Saint Ilpise Gouverneur de Sancerre & le Maréchal de Boucicaut. On fut peu étonné des deux premiers, créatures des Ducs de Berri & de Bourbon, mais on ne comprenoit pas le changement du Ma-

1412. réchal qui avoit un établissement fixe & honorable parmi les Bourguignons. Il avoit sans doute quelque sujet de mécontentement. Dans les guerres civiles il faut peu de chose pour faire vaciller la foi.

Dans cette assemblée on prit des mesures pour un nouvel armement. & on conclut à envoyer des Ambassadeurs à Londres pour implorer le secours des Anglois. On nomma plusieurs Gentilshommes. On mit à leur tête un Augustin célebre par son éloquence & par sa chaleur à soutenir la cause des Armagnacs. C'étoit un fameux Prédicateur, nommé Jacques le Grand, celui-là même qui avoit autrefois prêché devant le Roi & la Reine avec tant de liberté. On le chargea dans son instruction de demander pour quatre mois trois cens lances garnies & quatre mille Archers. Les Princes se char-

geoient de la solde. On se reposa 1412.
sur ce Moine pour faire valoir la justice de la cause des Princes, les cruautés des Bourguignons & l'infraction qu'ils avoient faite de tous droits divins & humains. On promettoit au Roi d'Angleterre de s'allier avec lui contre tous ses ennemis.

Le voyage de ces Ambassadeurs ne fut pas heureux. Ils devoient aller s'embarquer à un port de Bretagne, où le Comte de Richemont devoit leur faire fournir un bâtiment. Le Duc de Bourgogne averti de leur marche, avoit mis en campagne plusieurs corps de milice pour les surprendre. Le Bailli de Caën qui s'étoit avancé dans le Maine, les coupa & leur ferma l'entrée de la Bretagne. Effrayés, ils se séparerent. L'Augustin prit le chemin de Calais, & fut suivi de si près par le Bailli, qu'il fut sur le point de tomber entre ses mains

1412. à Boulogne. Il n'eut que le tems de s'en sauver, laissant dans un sac scellé tous ses papiers dont le Bailli se saisit.

Le Duc de Bourgogne pour achever d'irriter le Roi & le Conseil contre les Princes, fit convoquer une grande Assemblée où ce sac fatal fut ouvert. Tous les projets des Princes furent mis en évidence. Ce qui toucha le plus le Roi furent deux Lettres que le Duc de Berri écrivoit au Roi & à la Reine d'Angleterre : il y appelloit le premier : *Mon très redouté Seigneur :* & la seconde, *Ma très redoutée Dame :* termes dont on ne se servoit qu'en écrivant ou en parlant à son Souverain.

Dans le corps de la Lettre il y confondoit le Roi & le Duc de Bourgogne, il marquoit qu'avec le secours de Sa Majesté Angloise, il lui seroit facile de détruire la puissance du Roi & celle du

Duc de Bourgogne. Il sembloit 1412.
que le Duc de Berri ne reconnoissoit plus Sa Majesté pour son Roi, & qu'il eût entrepris de renverser la Monarchie.

Ces paroles percerent le cœur de ce Prince infortuné & affoibli par tant de disgraces. Quelques larmes échaperent de ses yeux. Se tournant vers les Princes & les Seigneurs qui l'environnoient, il les pria de ne le pas abandonner. Aussi-tôt le Roi de Sicile, le Duc de Bourgogne & tous les autres se jetterent à ses pieds & lui firent un nouveau serment de fidélité. Le résultat fut qu'il falloit poursuivre les Princes en toute rigueur, afin de les faire rentrer dans le devoir.

Le Roi déclara qu'il iroit en personne pour les soumettre. C'étoit l'objet des désirs du Duc de Bourgogne. Dès le lendemain pour irriter encore la haine des Parisiens, il

1412. rendit publics tous les mémoires interceptés. Il fit répandre dans Paris mille bruits calomnieux contre les Armagnacs ; qu'ils se livroient à tous les crimes, meurtre, incendie, viol & sacrilége ; qu'ils pendoient tous les prisonniers hors d'état de payer rançon ; que depuis peu ils avoient brûlé l'Eglise de l'Echeliere en Beauce, & tous ceux qui s'y étoient réfugiés.

Le Roi marche en personne contre les Armagnacs.

M. S. D. l. 32. c. 1. 2. 4. S. Remi c. 20. 22. Le Lab. P. Ansel.

Au bruit de cette guerre & sur les ordres du Duc de Bourgogne, il accourut à Paris une grande quantité de Noblesse impatiente de se signaler sous les yeux de son Roi. En même tems le Duc manda toutes les troupes de Picardie, de Bourgogne & de Normandie. Il pressa le recouvrement de la derniere taxe dont le produit devoit monter à sept cens mille écus, il traita avec des partisans pour en faire les avances : pour prévenir

prévenir tout accident, il fit munir les places frontieres de Picardie, & laissa au Connétable 800 hommes d'armes, pour être prêts de ce côté là à tout évenement. 1412.

Le Roi de Sicile avec ses troupes du Maine & de l'Anjou, se chargea d'attaquer les confédérés dans l'Alançonnois, & obtint du Roi des Lettres patentes qui lui faisoient don de tout ce qu'il prendroit sur eux : cession honteuse pour un Prince leur parent, & qu'on croyoit n'aspirer qu'à des Couronnes. Bournonville fut retenu à six cens hommes d'armes & à cent hommes de trait. Le Dauphin donna le Gouvernement de Dauphiné à Jaligni qui eut ordre de suivre le Roi.

Heilly fut aussi retenu à mille hommes d'armes & à mille hommes de trait. On lui laissa la conduite des affaires de la Guyenne pour en chasser les confédérés. Il y alla

1412. honoré du bâton de Maréchal de France, qu'on prétendit vacant par la défection de Boucicaut. Heilly étoit descendu d'un puîné de la Maison de Créqui, ce puîné avoit épousé l'héritiére de Heilly dont il avoit pris le nom. Il se fit appeller le Maréchal de Guyenne comme Commandant de cette Province.

On croyoit le Duc de Baviere frere de la Reine, sur les rangs pour être aussi employé, ayant jusqu'ici paru en intelligence avec le Duc de Bourgogne, mais on ne put douter qu'il n'entrât dans les sentimens de cette Princesse vacillante entre les deux partis. On sçut même que le Duc de Baviere avoit eu quelques entretiens avec le Roi & avec le Dauphin en faveur des Princes; cette conversation transpira peut-être du côté du Dauphin: si jeune encore, il n'étoit pas prudent de lui confier un grand secret.

Le Duc de Bourgogne en fit 1412.
répandre la nouvelle dans les Assemblées du peuple qui n'estimant déja pas le Duc de Baviere, s'emporta contre lui & résolut de l'insulter. Le Duc en fut averti, il alla sur le champ prendre congé du Roi sous prétexte que le Duc son pere le mandoit en Baviere. Il partit de Paris le 6 d'Avril, & se retira à Valenciennes chez le Comte de Hainaut son parent. heureux, si son ambition & son humeur inquiéte l'y eussent retenu plus long-tems, & qu'il se fût toujours défié de la haine & de la fureur des Parisiens!

Après ces arrangemens, au grand étonnement de tout le monde, le Roi se disposa à partir. Qui n'eût été surpris qu'on engageât un Prince si infirme à marcher à la tête d'une armée contre ses propres sujets, contre un oncle, contre ses neveux & con-

1412. tre tous les Princes de son Sang. Mais le Duc de Bourgogne qui faisoit de son intérêt l'intérêt de l'Etat, n'hésitoit pas à sacrifier le Roi & le Royaume à sa passion. Il comprenoit que la seule présence du Roi pouvoit imposer aux François & les retenir attachés à son parti.

On fit diverses processions à Paris pour le succès des armes du Roi & pour la réunion des Princes. Ces priéres furent continuées à Paris & dans les Provinces pendant toute l'expédition. En même tems par un contraste surprenant & par le plus odieux abus des cérémonies de l'Eglise, on excommunioit tous les Dimanches au son des cloches & à l'extinction des cierges, tous les Armagnacs aux prônes des grandes Messes sans autre titre qu'une Bulle rendue cinquante ans avant, lorsque la plûpart de ces préten-

dus coupables n'étoient pas nés. 1412.
L'Université & le Corps de ville allerent souhaiter un heureux voyage au Roi & le prier de ne pas faire de traité avec les Princes sans les y comprendre : étrange proposition faite par des sujets à leur Roi, & qui marquoit également la foiblesse du Gouvernement, & l'opinion qu'on avoit que les Princes n'étoient pas aussi coupables qu'on s'efforçoit de le persuader au Roi.

Le 6 de May, le Roi alla à Vincennes prendre congé de la Reine qui s'y étoit rendue, il conservoit toujours pour elle de grands égards; il y a apparence que cette visite se fit en présence des confidens du Duc de Bourgogne pour empêcher qu'elle ne s'expliquât avec le Roi sur une entreprise si fort opposée au goût & aux intérêts de cette Princesse. La visite fut courte : le même jour le Roi alla

1411. qu'auprès du Roi. Le cheval fougueux lui donna un coup de pied dans l'os de la jambe dont il sortit beaucoup de sang. On descendit le Roi de cheval; malgré la douleur qu'il sentoit, il eut l'attention d'observer ce que devenoit le maladroit qui en étoit cause: il le vit tremblant, épouvanté, & ses Officiers qui se jettoient sur lui pour le maltraiter & l'arrêter; il leur fit signe de la main, & surmontant sa douleur, il leur cria de le laisser, qu'il étoit innocent, n'ayant eu aucune mauvaise intention: qu'il lui pardonnoit & qu'il entendoit qu'on ne lui fît aucun mal. Il parla avec tant de douceur, tant de bonté & en même tems avec tant d'autorité, qu'il se fit obéir.

Cette blessure que le Roi négligea, pensa avoir des suites: après qu'on l'eut pansé, il remonta à cheval, alla jusqu'à Auxerre où

il lui fallut rester cinq jours. 1412.
Quoiqu'il ne fût pas guéri, il ordonna qu'on continuât la marche, dissimulant son mal qui ne devoit pas, disoit-il, empêcher les opérations de l'armée, la réputation d'un Général devant être préferée à sa santé. Il partit d'Auxerre le 21 de May, alla coucher à Dreve & le lendemain à la Charité.

Le Duc de Bourgogne étoit ravi de l'activité du Roi, & de le voir dans des sentimens si favorables à ses intérêts. On jugea nécessaire qu'il fît un séjour à la Charité, pour qu'il pût supporter les fatigues du voyage sans aucun risque. Le Roi employa ce délai de sept jours à faire divers réglemens pour la sûreté de l'armée & de la Province où on alloit entrer. Il n'y avoit qu'Issoudun qui fût dans le parti du Roi. Il assura le pont de la Charité contre la gar-

1412. nison de Sancerre par un détachement qu'il établit pour le garder. Il pourvut à la sûreté des convois. Il défendit qu'on prît aucunes denrées sans les payer comptant. Il fit dresser des gibets pour les maraudeurs. Il ordonna qu'on punît de mort le meurtre, l'incendie & le pillage. Enfin il fit garder dans l'armée la plus sevére discipline, tout cela avec tant de jugement, qu'on étoit surpris de trouver dans ce Roi accablé sous le poids de tant de malheurs, un Prince qui se montroit en même tems le pere des soldats & le pere de son peuple, de ce peuple même soulevé contre lui.

Le 28 de Mai, jour de la Trinité, le Roi se trouvant beaucoup mieux de sa jambe, partit avec l'armée qui entra dans le Berri. Aussitôt il fit déployer ses deux Etendarts Royaux. On avança dans le grand chemin de Bourges; à côté

étoit un Bois d'où il sortit des 1412.
coureurs par des défilés. Ils avoient mis l'écharpe rouge, & par cet artifice ils enleverent soixante-dix soldats qui s'étoient écartés. Le Roi fit publier le 30 des défenses de s'écarter du drapeau sous peine de la vie, & ordonner que les bagages ne marcheroient qu'après l'avant-garde.

Le jour même, on arriva au Fauxbourg de Fontenay, petite ville proche Neronde à six lieuës de la Charité; elle ouvrit ses portes, mais le Seigneur de Fontenay qui commandoit au Château situé à un quart de lieuë de la ville, se fiant sur la hauteur de ses murailles garnies de tours & sur sa garnison, répondit fiérement à la sommation que lui fit des Essarts, qu'il lui étoit expressément défendu d'ouvrir ses portes au Roi, tant que le Duc de Bougogne seroit à la tête de son Conseil &

1412. tiendroit les rênes du Gouvernement de l'Etat. Le Duc fut très irrité de cette réponse. Boissay ayant investi ce Château avec l'avant-garde de l'armée & fait dresser les machines, Fontenai reconnut sa témérité, & demanda à capituler. On ne le voulut recevoir qu'à discrétion. Il apporta les clefs au Roi & lui demanda grace à genoux. Le Duc s'opiniâtra à lui faire couper la tête, pour avoir osé attendre l'armée Royale, & pour le faire servir d'exemple aux autres Gouverneurs. Le Dauphin à qui il importoit de ménager le sang de la Noblesse, intercéda pour lui & obtint sa grace. Fontenay & sa garnison passerent au service du Roi. Des Essarts fut établi à la garde de la ville.

Le lendemain le Seigneur de Moulin-Porcher, Château situé dans la plaine & de conséquence par raport aux forêts voisines pro-

pres à dresser des embuscades, en 1412.
apporta les clefs au Roi qui lui en laissa le Commandement. L'armée Royale se raffraîchit dans cet endroit & y reçut deux renforts. Le premier de huit cens hommes conduits par Bournonville & Viri; le second d'un corps de Tournaisiens, qui suivant un ancien privilége accordé à la fidélité de leurs habitans, demanda & obtint de monter la garde autour de la tente du Roi. Il survint un Héraut du Duc de Berri qui demanda à parler en particulier à Sa Majesté au nom de ce Prince, elle lui donna audience. Comme elle ordonna que l'armée continuât à marcher, on comprit qu'elle n'en étoit pas satisfaite, & que ce Héraut n'avoit apporté que des complimens inutiles.

On arriva le 3. de Juin devant Dun-le-Roi, seconde place du Berri, & qui couvroit

f.
a
&
to
ken
chi

Ambassade dispersée s'étoit rassemblée & étoit enfin arrivée à Londres, accrue d'un nouveau Collégue, Pierre Versailles Moine Benédictin, habile négociateur. La Cour instruite de toutes leurs démarches, avoit fait passer secretement en cette ville pour les traverser Kervieu premier Ecuyer du Corps. Il se conduisit très sagement dans cette commission délicate, il étoit secondé par le Prince de Galles, non par inclination pour la France, mais par jalousie contre son frere le Duc de Clarence, qui devoit commander ce secours. Tous ces souterrains furent inutiles, le Roi d'Angleterre n'écouta que ses intérêts, mais il imposa les plus dures conditions aux Ambassadeurs, des conditions même déshonorantes, & qu'il n'y avoit pas d'exemple qu'aucun Prince du Sang de France eût jamais subies. Pour peu qu'on s'é-

1412. Traité entre les Confédérés & le Roi d'Angleterre.

M. S. D. l. 32. c. 4. S. Remi, c. 22. 23. P. Ansel.

1412. recevoir qu'à discrétion. Ils obtinrent du moins la permission d'en donner avis au Duc de Berri; ce Prince y consentit, & envoya même un Héraut au Roi lui faire des complimens aussi-bien qu'au Dauphin, & supplier Sa Majesté de donner la vie à la garnison; le Roi le fit malgré toute l'indignation que le Duc de Bourgogne tâchoit de lui inspirer contre le Duc de Berri. Il ne se présentoit pas d'occasion que le Roi ne laissât connoître l'inclination qu'il avoit pour son oncle. Cette garnison sortit sans aucun péril, mais quelques-uns des Chefs ayant paru imprudemment avec leurs écharpes blanches, furent insultés par les soldats Bourguignons qui les auroient chargés, si Châlons & Rupt, deux Officiers Généraux, ne les avoient contenus.

Traité d'Elchen

Les Princes n'avoient plus de ressources que l'Angleterre. Leur

Ambassade dispersée s'étoit rassemblée & étoit enfin arriyée à Londres, accrue d'un nouveau Collégue, Pierre Versailles Moine Benédictin, habile négociateur. La Cour instruite de toutes leurs démarches, avoit fait passer secretement en cette ville pour les traverser Kervieu premier Ecuyer du Corps. Il se conduisit très sagement dans cette commission délicate, il étoit secondé par le Prince de Galles, non par inclination pour la France, mais par jalousie contre son frere le Duc de Clarence, qui devoit commander ce secours. Tous ces souterrains furent inutiles, le Roi d'Angleterre n'écouta que ses intérêts, mais il imposa les plus dures conditions aux Ambassadeurs, des conditions même déshonorantes, & qu'il n'y avoit pas d'exemple qu'aucun Prince du Sang de France eût jamais subies. Pour peu qu'on s'é-

1412. entre les Confédérés & le Roi d'Angleterre.

M. S. D. l. 32. c. 4. S. Remi, c. 22. 23. P. Ansel.

1412. carte des bornes du devoir, bientôt on les a toutes franchies. Le Roi d'Angleterre abusoit de l'état des Princes, mais ils se réservoient sans doute de se relever de leurs engagemens lorsque cet état seroit changé, & qu'ils le pourroient faire impunément

Il fut donc passé entre le Roi d'Angleterre & les Princes un Traité le 8 de Mai à Elchen, l'une de ses Maisons Royales. Ils le reconnoissoient Souverain de toute la Guienne, & en conséquence se déclaroient ses vassaux. Le Duc de Berri pour le Comté de Poitou, le Duc d'Orléans pour les Comtés d'Angoulême & de Périgord, le Comte d'Armagnac pour des terres qu'il possédoit en Guienne. Ils s'obligeoient à joindre leurs forces à celles du Roi Henri, pour le mettre en possession de toutes lesplaces que la France tenoit dans cette Province.

A ces conditions le Roi d'Angleterre s'obligea d'envoyer incessamment à ses frais au secours des Princes, huit mille combattans commandés par le Duc de Clarence, mais les Princes étoient tenus de les payer & de les entretenir pendant quatre mois. Henri fit ratifier ce Traité à son Parlement, & renvoya les Ambassadeurs bien satisfaits. Kervieu revint en instruire le Roi au siége de Dun-le-Roi. Sa Majesté fut très-affligée & très-alarmée de voir les Princes de son sang introduire au cœur de la France les anciens ennemis de l'Etat. Le Duc de Bourgogne qui comprenoit les longueurs d'un armement, se flatta d'avoir réduit ses ennemis avant la descente des Anglois & d'avoir le tems de s'y opposer. 1412.

Par ce Traité toute correspondance fut rompue entre le Roi d'Angleterre & le Duc de Bourgo-

1412. gne. On ne parla plus du mariage de sa fille avec le Prince de Galles. Le Roi Henri tâcha sous les appas du Commerce, à détacher les Flamands de la France. Il n'y réussit pas. Les Magistrats de Gand demeurerent fidéles à leur devoir, & envoyerent au Roi & au Duc les lettres du Roi d'Angleterre.

Les malheurs de la guerre civile ne se faisoient pas sentir dans la seule Province de Berri. Par tout où il y avoit encore des Places & des Châteaux appartenans aux Princes, ce n'étoit que courses, que rencontres, qu'entreprises réciproques, & souvent il y avoit beaucoup de sang répandu. Le plus grand mal tomboit sur les gens de la campagne, exposés à l'avidité des deux partis. La guerre se faisoit plus réguliérement du côté de la Normandie; le Comte d'Alençon y possédoit l'Alençonnois & le Perche. Dreux étoit dans

le voisinage, & à portée d'être 1412.
secouru par le Comte de Richemont, déclaré pour les confédérés, comme le Prince Richard son frere l'étoit pour le Roi, étant dans l'armée Royale avec un corps de Bretons. Le Roi de Sicile & le Connétable s'étoient chargés de dépoüiller le Comte d'Alençon.

Ce dernier assiégoit Dreux avec des troupes aguerries & beaucoup de Noblesse; il avoit avec lui Jean de Luxembourg son neveu, la Heuse & Antoine de Croï, Chefs de réputation. Le siége tirant en longueur, il envoya les deux derniers avec un détachement assiéger Domfront. La ville se rendit bientôt, le Château tint bon, le Comte d'Alençon marqua un jour pour le secourir & pour combattre les assiégeans. Le Connétable laissant à Dreux ses lignes garnies, se rendit à Domfront avec la jeune Noblesse pour partager la gloi-

1412. re de cette journée. On s'attendoit si bien à une bataille, qu'il fit des Chevaliers. Luxembourg, Robert VI. Comte d'Harcourt, Harcourt-Beaumesnil, Jean de Montmorency-Beaussart, Herbamets, le Brun de Sains, Pierre Cour & Renaud d'Azincour furent du nombre ; mais le Comte d'Alençon ne parut point.

La timidité du Comte rendant plus fier le Connétable, il éleva un Fort qui tenoit d'un côté le Château de Domfront bloqué, pendant que les troupes de la Ville le serroient de l'autre. Avec le reste de son armée il passa entre Alençon & Sées, & alla assiéger S. Remi, petite ville à quatre lieues de Dreux, assez forte dans ce tems-là, & qui est à deux cens pas de l'Aure. Il avoit douze cens lances garnies, ce qui faisoit plus de cinq mille chevaux, & de l'Infanterie à proportion. Il fit venir de Ver-

non des machines, des bombar- 1412.
des, & commença de la battre rudement.

Le Comte d'Alençon ne voulant pas laisser prendre S. Remi presque sous ses yeux, commanda à Gaucour de le secourir. Gaucour joint à Jean de Tréve & à plusieurs vaillans Officiers, rassembla ce qu'il put de troupes réglées, de paysans armés, & marcha jour & nuit droit à S. Remi, comptant surprendre le Connétable. Ce Prince averti par un déserteur, dressa lui-même une embuscade à Gaucour. Il posta dans un chemin creux, à côté d'un étang & proche un défilé par où il falloit nécessairement que Gaucour passât, quatre cens Archers ou Arbalêtriers; ayant fait mettre pied à terre à ses hommes d'armes, il se tint un peu loin au pied de sa banniere en bonne contenance. Gaucour avoit déja passé

Combat de S. Remi.

M. S. D. l. 32. c. 6. S. Remi, c. 22. Jouv. des Ursins.

1412. la moitié du défilé, lorſque les gens de l'embuſcade ſe leverent & tomberent ſur lui à l'impro-viſte. Le Connétable accourut & l'attaqua avec furie. Gaucour, quoique ſurpris, ſe battit en Capitaine. Il fondit ſur les Archers & les mit en déſordre. Il y en eut pluſieurs de tués, mais les hommes d'armes réparerent ce déſavantage. On combattit quelque tems avec beaucoup de courage. Les Arbalêtriers tirant aux chevaux, les chevaux emporterent bientôt les Cavaliers. Les payſans ne tinrent pas ferme. Enfin la troupe de Gaucour ſe mit à fuir. Alors les hommes d'armes du Connétable reprirent leurs chevaux, & pourſuivirent les fuyards. Il y en eut beaucoup de tués, entr'autres quatre cens payſans. On fit auſſi cent priſonniers, & parmi eux d'Aſniere & Garenciere. Gaucour ſe voyant inutile dans cette Province,

Province, alla se jetter dans Bourges. 1412.

Cette action conduite avec vigueur & jugement fit honneur au Connétable, qui jusques-là ne s'étoit signalé par aucun exploit éclatant. Il alla tout de suite prendre Saint Remi dont la garnison fut prisonniere de guerre. Parmi les Officiers, il s'en trouva un jeune dont le pere servoit dans l'armée Royale; il fut si irrité de voir son fils engagé avec les Princes qu'il traitoit de rébelles, que tirant son épée il courut à lui, & la lui eût passée au travers du corps si les autres Officiers ne l'eussent arrêté : que la haine de parti est puissante ! elle éteint dans les cœurs les plus tendres sentimens de la nature.

Le Connétable avec la même facilité s'empara du Château de Donfront qui se rendit vie & bagues sauves, ensuite de Château-

1412. neuf en Thimerais & de Belesme. Le Roi de Sicile réclama ces deux villes en vertu du don que le Roi lui avoit fait des places dont on feroit la conquête dans ses quartiers, & il les unit à son Comté du Maine. Mais dans les guerres civiles les dons ne sont pas irrévocables, ni les conquêtes permanentes.

Le Connétable fut obligé de laisser le soin du siége de Dreux au Maréchal de Loigny, ayant été appellé en Picardie pour rassurer cette Province où les Anglois sans respecter la tréve, venoient de s'emparer de Bavelinguen, petite ville qui appartenoit au Seigneur de Dixmude : ils l'avoient escaladée sans que le Gouverneur eût fait de mouvement pour se défendre. Comme lui & sa femme resterent avec les Anglois, on conjectura qu'il avoit vendu sa place.

Le Connétable arriva en Picardie suivi de la Heuse & de huit cens hommes d'armes, sa présence rassura la Province. Pour montrer aux Anglois que malgré la guerre civile, on ne les craignoit pas, il alla forcer, piller & brûler la ville d'Ardres : expédition assez frivole, le Château où la garnison s'étoit retirée, étant hors d'atteinte. Il prit ensuite son quartier à Boulogne, pour couvrir la frontiere. 1412.

Le Maréchal de Loigny affoibli par le corps de troupes qu'avoit emmené le Connétable, eût continué en vain le siége de Dreux s'il ne lui fût venu de Paris un renfort de cinq cens hommes d'armes conduit par Roussel & l'Olive, avec grande quantité de machines. Ce secours arriva par terre & par eau le 10 de Juillet. Il y eut plusieurs attaques où on combattoit autant par passion que

1412. par devoir. Les Parisiens firent des merveilles. Enfin il y eut une bréche suffisante le 14, au point du jour du 15 on donna un assaut furieux, la ville fut prise, tout l'honneur en fut dû aux milices Parisiennes, qui ayant passé par une petite bréche dont l'ouverture étoit négligée, arborerent leur étendart sur le rempart, attaquererent vivement l'ennemi, baisserent le pont levis & introduisirent les assiégeans. La ville fut tout le jour au pillage, mais la garnison eut le tems de se retirer dans le Château, ce fut à recommencer.

Siége de Bourges.

M. S. D. l. 32. c. 5. 7. 8. P. Anselme. P. Dan.

Tous ces petits exploits ne décidoient pas. C'étoit à la ville de Bourges dont le Roi alloit faire le siége en personne, qu'étoit attaché le destin des Princes. Le Duc de Berri s'y étoit renfermé avec le Duc de Bourbon, le Sire d'Albret, un nombre prodigieux

de Noblesse & plus de deux mille 1412.
hommes d'armes sans la Bourgeoisie très attachée à son Prince. La ville passoit pour une des plus fortes de France. Il y avoit des vivres en abondance : personne n'ignoroit que le Duc d'Orléans & le Comte d'Alençon tenoient leurs troupes en état pour joindre les Anglois & venir avec eux au secours de Bourges.

Le Roi partit de Dun-le-Roi le 10 de Juin. Il s'arrêta à moitié chemin de Bourges, & envoya avertir le Duc de Berri, pour l'obliger à quelques démarches ; il répondit par des protestations de fidélité & de respect. Mais lorsque le Roi lui ordonna de se rendre auprès de lui, il refusa nettement. L'armée continua sa route & le siége commença le 11.

Ce fut un spectacle rare qui surprenoit tous les François ; le Roi assiéger son oncle dans la Capi-

1412. tale de ſon appanage, lorſque perſonne n'ignoroit que l'oncle & le neveu s'aimoient tendrement, & que perſonnellement ils n'avoient aucun ſujet de ſe vouloir du mal! Quel devoit être le génie du Duc de Bourgogne? il ſçavoit maîtriſer les eſprits, forcer les cœurs, & par le plus ſçavant manége faire ſervir à ſon ambition & à ſa haine la nation entiere & le Roi lui-même. Malheureux peuple! victime de la foibleſſe de l'un & de la fureur de l'autre.

Jamais ſiége ne fut plus mal conduit: il ſembloit que le Maréchal de Heilly qui en faiſoit les diſpoſitions, fût d'intelligence avec les ennemis. On ne fit des lignes qu'en deçà de l'Auron petite riviére qui ſe jette à Bourges dans l'Eure; il n'y avoit que la moitié de la ville aſſiégée, & on ne daignoit pas fermer les portes de la

moitié restée libre. Le Maréchal 1412
prétendoit que l'armée n'étoit pas assez nombreuse pour l'investissement de toute la ville, & que le quartier au-delà de l'Auron étoit impraticable par rapport aux marécages. On reconnut depuis le foible de ce raisonnement.

Il attaqua la ville par la grosse tour, prétendant que si on l'emportoit, Bourges capituleroit sur le champ. Quoiqu'on eût dressé plusieurs batteries, & même la griette, ce redoutable pierrier qui avoit renversé Dun-le Roi, la tour se trouva à l'épreuve. Les machines tirant par dessus, renversoient les maisons de la ville & tuoient beaucoup de monde. Mais ces funestes destructions des hommes & de leurs biens n'avançoient en rien les affaires du siége. Les pierriers donnoient jusqu'au Château où étoient le Duc & la Duchesse. Le péril pressant obligea le Duc

1412. de le quitter ; la Duchesse en donna avis au Roi, le suppliant, puisqu'elle y étoit restée seule, de ne plus faire tirer contre le Château. Le Roi qui avoit toujours dans le cœur quelque chose de tendre pour cette belle Princesse, le lui accorda de bonne grace. Le Duc de Berri ne fut pas plus en sûreté hors du Château. Le Duc de Bourgogne informé par ses espions des lieux où il se retiroit, fit toujours pointer contr'eux les machines. Il lui fallut changer sept fois de retraite. Cette conduite aigrissoit encore son cœur contre le Duc qui sembloit en vouloir à sa vie, sans en tirer aucun avantage.

Le 21, Gaucour fit une sortie sur la grande attaque. Il avoit projetté, tandis qu'il occuperoit les Bourguignons & les Picards qui la défendoient, de passer au quartier du Roi où on ne se dé-

ſoit de rien, d'y enlever ce 1412.
Prince, le Dauphin, & de les emmener dans Bourges. Il avoit pour y réuſſir une intelligence avec trois Gentishommes qui pouvoient l'introduire juſques dans la tente du Roi.

L'eſpoir d'une plus grande fortune avoit lié avec Gaucour ces trois Gentilshommes. Ce projet échoua par la valeur de Robert de Bar; avec deux cens hommes d'armes il attaqua Gaucour, le ſerra de ſi près, qu'il n'eut pas le tems de s'écarter de ſa troupe & de marcher au quartier du Roi. Bientôt de Bar fut joint par un gros détachement; Gaucour eût ſuccombé ſans la vigueur qu'il témoigna en ſe battant en déſeſpéré; il fut heureux de pouvoir rentrer dans Bourges après avoir perdu cinq cens de ſes plus braves ſoldats. Quelques jours après, on ſurprit des lettres de trois eſpions.

1412. Ils furent arrêtés, & avouérent dans leur interrogatoire le projet non exécuté dans la sortie du 21; ils furent décapités, & on prit de nouvelles précautions pour la sûreté de la personne du Roi.

Le siége continua avec une extrême vivacité. Il ne se passoit pas de jours qu'il n'y eût des sorties, & qu'il ne se répandît beaucoup de sang. Chaque parti se distinguoit par des faits mémorables; on observa qu'à ce siége le Roi arma plus de cinq cens Chevaliers, dont plusieurs apportoient à ce Prince ou aux Généraux leurs bannieres pliées pour les développer. C'étoit des Chevaliers Bannerets.

Le Duc de Bourgogne reconnut la faute qu'on avoit faite d'attaquer Bourges par l'endroit le plus fort, & de ne pas l'investir entiérement. Cette faute permettoit aux assiégés de se pourvoir de vivres aux environs & bien au

loin jusqu'à Sancerre : la ressour- 1412.
ce de cette derniere ville leur manqua, Jaligni ayant attiré dans le parti S. Ilpise son cousin qui en étoit Gouverneur; mais il restoit beaucoup d'autres endroits d'où ils en pouvoient recevoir. Les fourrages commençoient à manquer à l'armée, tout le pays étoit ruiné à huit lieuës à la ronde. Après trois semaines le siége n'étoit gueres plus avancé que le premier jour.

Le Duc ordonna que la moitié de l'armée allât passer l'Auron, trois lieuës au dessus de Bourges, d'où elle investit la place vis-à-vis la porte de Saint Privat. On y trouva des fourrages en abondance. De ce moment la ville fut resserrée & assiégée dans les formes. On n'y avoit pas ménagé les vivres en supposant très imprudemment que l'ennemi resteroit toujours dans son même camp, & que le secours arriveroit bientôt. La nombreuse

1412. garnison & un si grand peuple en hâterent la consommation ; on fut réduit à les distribuer avec mesure, ce qui mécontenta également les soldats & les habitans. Le fond du prêts diminua sans que le Duc de Berri sçût comment y suppléer. Il avoit dépensé tout ce qu'il avoit d'argent comptant, & vendu ses pierreries qui passoient pour être les plus belles de l'Europe.

Le Duc de Bourgogne n'étoit pas plus pécunieux, mais il avoit une bonne ressource dans Paris ; il y envoya le Prevôt des Essarts l'idole des Parisiens, il leur faisoit faire tout ce qu'il vouloit. Il partit le 1er de Juillet & revint le 10 avec un grand convoi d'argent qui arriva en sûreté dans le camp, le Duc ayant envoyé au devant le [illegible]hal de Heilly & le Sire de [illegible]vec 400 hommes d'armes. [illegible]on & la Nouë, deux par[illegible]rmagnacs, s'étoient em-

busqués à quatre lieuës de Bour- 1412.
ges pour l'enlever.

Des Essarts rapporta que tous les Corps & toutes les Communautés de Paris étoient en priéres & faisoient alternativement des processions pour le succès des armes Royales. Ces Processions étoient composées de tant de monde, qu'à celle de l'Université la tête étoit déja à Saint Denis, que le Recteur n'étoit encore qu'aux Mathurins.

Bourges investi de tous côtés, les assiégeans ranimés par l'espérance du succès, les assiégés redoublerent de vigueur. Il survint bientôt un fléau plus redoutable pour les uns & pour les autres, que la disette de vivres & d'argent; ce fut une maladie conta-
[illegible]use qui se répandit également
[illegible]mp & dans la ville. On croit
[illegible] grandes chaleurs, la mau-
[illegible]rriture, les malpropre-

1412 Royaume, & la tige de la Maison de Peralte. Le corps du Comte fut porté à Paris & enterré aux Chartreux. Le Comté de Mortaing qu'il tenoit de la libéralité du Roi, fut réuni à la Couronne.

Le Comte de Savoye se rend médiateur entre le Roi & les Princes.

M. S. D. l. 32. c. 7.

Les affaires étoient en cette situation, il régnoit dans le camp & dans la ville un effroi général sur cette contagion, lorsqu'on apprit que le Comte de Savoye (a) petit-fils du Duc de Berri & gendre du Duc de Bourgogne, envoyoit des Ambassadeurs au Roi pour offrir sa médiation. Cette nouvelle fut reçue avec une grande joie, il arriverent le lendemain le Grand-Maître de Rhodes (b) qui n'avoit pas voulu prendre de parti dans cette guerre, se joignit à eux, & offrit aussi sa médiation. Il s'étoit rendu au camp, & peut-être dans cette vûe.

(a) Amedée VI.
(b) Philibert de Naillac.

Il est vraisemblable que ces démarches ne se faisoient pas sans être concertées avec le Duc de Bourgogne, qui depuis le siége de Bourges étoit bien revenu des espérances dont il s'étoit flatté. Il voyoit qu'il n'avançoit point, & qu'il seroit obligé de lever le siége, si les Anglois descendus en France étoient joints par les Princes. Il étoit informé que la flotte Angloise étoit prête de mettre à la voile : quelle révolution n'alloit-il pas arriver à son désavantage ! Que lui serviroient toutes ses conquêtes mal gardées & sur le point de lui échapper au moindre revers ? l'Auvergne, le Bourbonnois, l'Armagnac & du côté de Paris, Alençon & le Perche tenoient encore pour les Princes ; comment réduire tant de Provinces ? Faudroit-il encore y traîner un Roi mourant ? quel prodige n'étoit-ce pas qu'il fût resté en santé depuis 1412.

1412. trois mois au milieu de tant de fatigues ? Le Duc n'ignoroit pas que toute la France murmuroit d'y voir exposé si long-tems ce Prince infortuné.

Il désiroit toujours de se raccommoder avec les Princes d'Orléans. Quelqu'endurci qu'il parût sur la mort de leur pere, quelqu'affectation qu'il eût à soutenir qu'il en avoit donné l'ordre légitimement, qu'il avoit en le donnant servi l'Etat, le remords de sa conscience & la force de la vérité qui porte son flambeau jusqu'au fond des cœurs, déposoient contre lui & le déchiroient en secret. Il vouloit & faire taire cette voix intérieure, & effacer le honteux souvenir de cet assassinat.

Quelque vif que fût ce désir, & quelque passion qu'il eût de se réconcilier avec ces Princes, tout étoit subordonné à la soif de dominer & à la résolution de se

maintenir dans le Gouvernement. 1412.
Il crut avoir pris de justes mesures pour le conserver, en tenant sur pied une armée aguerrie, en demeurant le maître de la personne du Roi, de celle du Dauphin son gendre, enfin en se voyant assuré de la ville de Paris disposée à suivre aveuglément ses ordres, & à ne faire de mouvemens que conformément à ses volontés.

Toutes ces dispositions pesées, il résolut de tenter encore un accommodement avec les Princes. Il consentit que les Ambassadeurs de Savoye & le Grand-Maître offrissent leur médiation. Le Roi qui gémissoit de l'effusion du sang, & qui dans le fond aimoit tendrement son oncle & ses neveux, l'accepta avec joie, en disant qu'il avoit toujours les bras ouverts pour recevoir en grace des personnes si cheres : il permit aux médiateurs d'entrer dans Bourges & de dispo-

1412. ser le Duc de Berri & ses alliés à rentrer dans le devoir.

Ce Duc ne pouvoit pardonner que sans qu'il eût pris les armes contre son Roi, sans qu'il se fût joint ouvertement aux confédérés, on fût venu l'attaquer dans son appanage, l'en dépouiller, l'assiéger dans sa Capitale & lui faire tant de fois courir risque de la vie. Bourges n'étoit pas trop pressé, il attendoit le secours des Anglois & des Princes; enfin il sçavoit l'état où la contagion réduisoit l'armée Royale.

La maladie commençoit de se répandre dans Bourges, le secours étoit lent & incertain, on manquoit de vivres & de munitions; de plus, il ne se pouvoit que le petit-fils du Roi Jean n'eût le cœur François, qu'il ne se reprochât d'introduire les Anglois en France, d'où lui-même avoit tant contribué à les chasser, & qu'il ne fût

nsible aux malheurs de sa patrie. 1412.
se laissa donc fléchir aux prieres des médiateurs, & accepta leur médiation pour lui & pour tout son parti.

Il commença par envoyer au Roi l'Archevêque de Bourges son Chancelier, faire ses soumissions & présenter ses respects à Sa Majesté & au Dauphin. Le Duc de Bourgogne étoit présent, que le Chancelier ne daigna pas saluer suivant les ordres de son maître : on ne fit pas attention à cette impolitesse. On n'écouta pas plus les assurances que ce Ministre donna, que le Duc de Berri n'avoit fait aucun traité avec les Anglois, & que le reproche qu'on lui en faisoit étoit une calomnie. On sçavoit à quoi s'en tenir ; mais le Duc de Bourgogne avoit pris son parti, on vouloit finir une guerre qu'on ne pouvoit plus soutenir de part & d'autre.

1412. On étoit convenu d'une suspen-
Entrevue sion d'armes pour tout le tems que
des Ducs les médiateurs resteroient dans
de Berri Bourges : on la renouvella après
& de que le Roi eût reçu les soumissions
Bourgo- du Duc de Berri, pour tout le
gne. tems de la négociation, quoiqu'il

M. S. D. l. 32. c. 8. Monstrelet.

y eût encore quelques hostilités de part & d'autre, mais qui n'eurent pas de suite. Les médiateurs jugerent à propos avant de travailler, que les Ducs de Berri & de Bourgogne se vissent. C'étoit eux en effet qui devoient donner le mouvement au traité & convenir de l'essentiel. Le lieu de l'entrevûe fut fixé à une distance égale de la ville & du camp. On dressa une barriere qui séparoit les deux Princes. Ils devoient être accompagnés de leur Conseil, & suivis un peu de loin d'un nombre égal de Gendarmes.

Lorsqu'ils parurent seuls l'un devant l'autre, la barriere en-

re deux, le Duc de Berri ne put 1412.
s'empêcher de dire au Duc de Bourgogne d'un ton un peu alteré, *Mon neveu, lorsque votre pere vivoit, il ne falloit point de barriere entre lui & moi.* Le Duc de Bourgogne ne répliqua rien & parut un peu confus. Il fit cependant quelques honnêtetés à son oncle qui suffirent pour rappeller dans ce bon Prince la tendresse du Sang. Il ajouta : *J'avouë avec larmes que j'ai eu tort. Mais vous, mon neveu, n'en n'avez-vous pas plus que moi ? reconnoissons nos fautes & les réparons en rendant à l'Etat le calme que nous lui avons ôté.* Il lui tendit la main, ensuite ils s'embrasserent. Leur Conseil s'approcha, & ils nommerent des Commissaires pour travailler avec les médiateurs.

Le Duc de Berri demanda un préalable sur lequel toute la négociation fut sur le point d'être rom- Traité de Bourges. *M. S. D. l. 32. c. 8.*

1412. pue. C'étoit que tous les confédérés & leurs partisans fussent rétablis en tous leurs biens, charges, honneurs & dignités. Les Commissaires du Roi refuserent absolument de le passer, le Duc de Bourgogne dont ils recevoient secretement les ordres, ne s'y opposoit pas avec moins de fermeté. Les inconvéniens en étoient infinis. Il falloit déplacer ses plus fidéles serviteurs pourvus des Charges & des dignités des Armagnacs sur les ordres & les provisions du Roi. Il en falloit dépouiller d'autres des confiscations qui leur avoient été légitimement adjugées. Où retrouver les meubles & les fruits consommés ? Que devenoit l'autorité Royale, si les droits qu'elle avoit exercés contre des rébelles étoient anéantis ? si les bienfaits du Prince tournoient contre ceux qu'il en avoit gratifiés ? La fidélité étoit donc punie ? le crime récompensé ?

Jouv. des Ursins. P. Ansel.

ſé ? Quel exemple pour l'avenir ! 1412.
quel déſordre ! quelle foule de procès contre les poſſeſſeurs & leurs héritiers ! Ne falloit-il pas que le Roi dédommageât tous ces donataires ? à peine les revenus de la Couronne y euſſent pû ſuffire pendant pluſieurs années. Ce qui touchoit le plus le Duc de Bourgogne, ce qui le rendoit inflexible, c'étoit qu'il falloit déplacer le Comte de Saint Paul, le plus zelé de ſes amis, celui qui l'avoit ſervi aveuglément, & le deſtituer honteuſement de la Charge de Connétable pour la rendre au Sire d'Albret, l'ennemi mortel & implacable du Duc. Par cette reſtitution accordée à tous les Armagnacs, il les voyoit en état de lui faire plus de mal que jamais, de recommencer la guerre, & en même tems il mécontentoit tous ſes amis qui l'abandonneroient à l'avenir dans le beſoin, & avec juſte raiſon.

1412. Les Commissaires des Princes ne se rendoient à aucune de ces raisons, & les médiateurs n'osoient décider, certains qu'on ne se rendroit pas à leur jugement; on contestoit sans aucune apparence d'accomodement; on alloit se séparer avec rupture, lorsque le Dauphin survint qui prit connoissance du différend. Comme il inclinoit dans son cœur pour les Princes, & surtout pour la paix, il fut d'avis de leur accorder cette grace, se chargeant de l'obtenir du Roi; & sur la résistance des Commissaires de Sa Majesté, il leur dit avec une fermeté au dessus de son âge, que *la réconciliation de la Maison Royale étoit le souverain bien de l'Etat, dont le salut devoit être la premiere loi.*

Cette difficulté aplanie, le traité fut mis au net. Il portoit que le Duc de Berri remettroit Bourges au Roi dans trois jours, & que

dans un certain délai, les autres 1412.
confédérés lui rendroient aussi les autres places qu'ils occupoient encore; qu'ils renonceroient à l'alliance d'Angleterre & à toute autre, même à celle qu'ils avoient faite entr'eux; que la paix de Chartres subsisteroit dans toute sa force, aux changemens près que Sa Majesté trouveroit à propros d'y faire; qu'en conséquence il y auroit une union & une parfaite réconciliation entre les Ducs d'Orléans & de Bourgogne, le Duc de Berri stipulant pour le Duc d'Orléans, & s'en faisant fort. A l'égard de l'article de la restitution des Princes en tous leurs biens, honneurs & dignités, on ne décida rien de positif; il fut mis seulement dans le traité, que le Duc de Bourgogne & tous les Princes supplieroient le Roi de la leur accorder: clause qui laissoit aux confédérés tout à espérer, &

1412. au Duc de Bourgogne un prétexte pour l'éluder suivant les occasions & son intérêt.

Les Commissaires des Princes leur porterent le traité à signer le 13 de Juillet. Ce dernier article si obscur fit craindre au Duc de Bourgogne qu'ils ne refusassent de signer. Il étoit si résolu de n'y rien changer, qu'il donna ses ordres pour que les batteries recommençassent à tirer dès le matin du lendemain, & pour que le Roi se fît apporter l'Oriflame qui seroit déployé à la pointe du jour.

Ces précautions furent inutiles, le Duc de Berri & ses alliés ayant signé le traité sans faire la moindre difficulté. Ce n'est pas qu'ils ne comprissent la défectuosité de l'article de la restitution, & que dans les termes ambigus où il étoit conçu, ils n'eussent lieu de tout craindre des mauvaises intentions du Duc de Bourgogne.

[M]ais le Dauphin s'étoit engagé 1412.
[d]e parole de la leur faire obtenir,
[&] ils se flattoient d'y déterminer
[l]e Roi lorsqu'ils auroient auprès
[d]e lui un libre accès. Revenus des
[i]dées de détruire leur ennemi par
[l]a force, tant qu'ils seroient éloignés de la Cour, & que cet ennemi auroit en sa puissance le Roi & le Dauphin, ils avoient pris le parti d'y retourner à quelque prix que ce fût, de combattre le Duc de Bourgogne avec les mêmes armes, de s'insinuer dans l'esprit du Roi, de gagner le Conseil, les Courtisans, la plûpart même des principaux Bourgeois de Paris; de dissimuler en attendant, & cependant de demeurer unis, pour opposer à ce Duc leur crédit & leurs intrigues.

Ce fut dans ces dispositions qu'on signa la paix de Bourges. Tout parut calme au dehors. Tout étoit agité au dedans. Le Duc de Bour-

1412 gogne vouloit dominer
sur tous les Princes, de
ils ne songeoient qu'à l'él
la Cour pour gouvern
place. Quoiqu'ils fuss
grand nombre, le Du
par la force de son géni
troupes dont il disposoit
crédit sur la ville de Pari
plus puissant & plus
qu'eux tous ensemble.

Trois jours étoient
c de Berri pour la
ges, il n'en pri
demain 14 de
t en apporta
attendoit d
droite le
Duc de
nné
ncit
en

:ilshommes portant tous, ainsi 1412.
lui, l'écharpe blanche, signal
'union des Princes. La suite
nombreuse pour un vaincu.
·artisans de Bourgogne furent
lalisés de voir subsister enco·
narque de la confédération,
:elle n'avoit pas été défendue
traité, & les Bourguignons
·nt pas quitté la croix de S.
: c'étoit de part & d'autre
·aux qu'on pouvoit regar-
me indifférens.
uc de Berri en entrant
ente du Roi, fit à trois
égales trois profon·
n ces, avec un air si
ble, qu'il ne paroissoit
·tenance que du res-
êlange ni de crainte
Il supplia le Roi de
bonnes graces & de
ucun ressentiment
voit apporté à lui
e, son cœur n'aiant

1412 gogne vouloit dominer & tenir bas tous les Princes, de leur côté ils ne songeoient qu'à l'éloigner de la Cour pour gouverner en sa place. Quoiqu'ils fussent en si grand nombre, le Duc tout seul par la force de son génie, par les troupes dont il disposoit & par son crédit sur la ville de Paris, paroissoit plus puissant & plus redoutable qu'eux tous ensemble.

Le Duc de Berri se rend auprès du Roi.

M. S. D. l. 32. c. 8. P. Anselme.

Trois jours étoient accordés au Duc de Berri pour la reddition de Bourges, il n'en prit qu'un. Dès le lendemain 14 de Juillet, il en sortit & en apporta les clefs au Roi qui l'attendoit dans sa tente, ayant à sa droite le Dauphin, à sa gauche le Duc de Bourgogne, & étant environné de sa Cour. Chacun étoit attentif à toutes les démarches de cette entrevûe, elle eut quelque chose de bien pompeux. Le Duc de Berri étoit escorté par cinq cens Seigneurs ou

Gentilshommes portant tous, ainsi que lui, l'écharpe blanche, signal de l'union des Princes. La suite étoit nombreuse pour un vaincu. Les partisans de Bourgogne furent scandalisés de voir subsister encore la marque de la confédération, mais elle n'avoit pas été défendue par le traité, & les Bourguignons n'avoient pas quitté la croix de S. André : c'étoit de part & d'autre des signaux qu'on pouvoit regarder comme indifférens. 1412.

Le Duc de Berri en entrant dans la tente du Roi, fit à trois distances égales trois profondes réverences, avec un air si aisé & si noble, qu'il ne paroissoit dans sa contenance que du respect sans mêlange ni de crainte ni de bassesse. Il supplia le Roi de lui rendre ses bonnes graces & de ne conserver aucun ressentiment du délai qu'il avoit apporté à lui rendre obéissance, son cœur n'aiant

1412. jamais manqué d'amour ni de respect pour son Roi. On lisoit sur le visage du Roi le plaisir qu'il avoit de le voir & de l'entendre. Bientôt Sa Majesté lasse de se contraindre, ne garda plus un cérémonial gênant; elle le prit par la main, & le fit asseoir auprès d'elle en la place du Duc de Bourgogne, & rappellant tout d'un coup l'amitié & la familiarité naturelles entre un oncle & un neveu qui s'étoient toujours aimés, elle lui prodigua les plus tendres caresses, s'informa de sa santé & de la santé des autres Princes, ne lui cacha point la joie & l'impatience qu'elle avoit eüe de se voir réunie avec lui & avec eux. Dans un seul moment le Duc de Berri se trouva aussi-bien & mieux encore avec le Roi, qu'il ne s'y étoit vû avant la guerre civile.

Tout le monde étoit surpris de voir l'accueil que le Roi faisoit au Duc de Berri, que ce Prin-

ce fût rentré si promptement dans 1412.
son amitié & dans sa faveur. Il fut aisé de comprendre combien on avoit forcé l'humeur & le caractère du Roi en le faisant poursuivre ce Duc & les autres Princes à main armée, & que dans toute cette guerre il n'avoit rien fait par lui-même.

Le Duc de Bourgogne trouva dans ce retour si prompt une vaste matiere à de fâcheuses réflexions, il en craignit les suites dangereuses. Mais armé d'un courage invincible & soutenu de son ambition féconde en ressources, & toujours si heureuses, il dissimula profondément, feignit de croire qu'on alloit travailler à une réconciliation sincére, & cependant tint alertes tous ses partisans, mit en mouvement tous les ressorts qui pouvoient lui assurer le Gouvernement ; il ne désespéra pas même de trouver des momens heureux pour ramener dans ses

1412. intérêts un Prince foible, facile à recevoir des impressions & des soupçons insinués avec art.

Le même jour, le Duc de Berri jura solemnellement l'observation du traité, & s'engagea de le faire exécuter aux Princes ses alliés. Le Roi indiqua la ville d'Auxerre pour la cérémonie de leur serment & de la réconciliation des deux Maisons. Le Duc rentra dans Bourges où la paix fut publiée aussi-bien que dans le camp le 15 au son des trompettes & des clairons. Alors chacun se livra à la joie, les assiégés & les assiégeans se mêlerent dans le camp & dans la ville. On se visitoit, on s'embrassoit, on se régaloit mutuellement, chacun retrouvoit son parent, son ami, on détestoit la fureur de la guerre civile. Il sembloit que toutes les haines fussent étouffées & qu'il n'y eût plus qu'un parti; ce qui peut être n'étoit pas agréa-

ble au Duc de Bourgogne. Le Comte de la Marche qui depuis le combat du Puiset étoit prisonnier dans la grosse tour de Bourges, eût d'abord sa liberté. Tous les autres prisonniers furent réciproquement délivrés sans rançon. 1412.

La malheureuse ville de Touri en Beauce ne put jouir du bénéfice de la paix, sa funeste catastrophe arriva quelques jours avant le traité. Helion de Jaqueville, ce passionné partisan de Bourgogne, joint à Férebout, Capitaine Breton avoit assiégé Janville; le Commandant de Touri rassembla la garnison voisine du pays d'Orléans, & marcha pour faire lever le siége: Jaqueville vint au devant, il y eut un combat assez vif, où les Bourguignons furent victorieux. Les vaincus se réfugiérent à Touri; Jaqueville l'assiégea, abandonnant l'entreprise de Janville, d'autant plus volontiers

L'incendie de Touri.

M. S. D. l. 32. c. 9.

1412. qu'il sçavoit Touri rempli des effets des petites villes voisines, qui les y avoient portés comme en un lieu de sûreté.

Les assiégés pris au dépourvû, étonnés de leur défaite, & trop foibles pour résister, offrirent de se rendre vie & bagues sauves : Jaqueville plus avide de butin que de gloire, ne les voulut recevoir qu'à discrétion. Il leur restoit encore une porte libre ; ils résolurent de se sauver après avoir mis le feu à leur ville, pour priver des richesses qui y étoient leur impitoyable vainqueur : déseſpoir qui tourna contr'eux d'une maniere pitoyable.

A peine avoient-ils commencé de mettre le feu à quelques maisons, qu'un vent impétueux l'étendit aux maisons voisines & successivement à celles qui conduisoient à cette porte ; en y courant ou en cherchant à se sauver,

il furent tous brûlés; vingt-neuf 1412.
qui descendirent du haut des murs avec des cordes, tomberent entre les mains de Jaqueville qui sans pitié de leur misere & de la mort de tant d'habitans, les envoya à Paris commes des rebelles où ils furent tous pendus ou noyés. Suite de cette rage qui animoit alors les Bourguignons contre les Armagnacs.

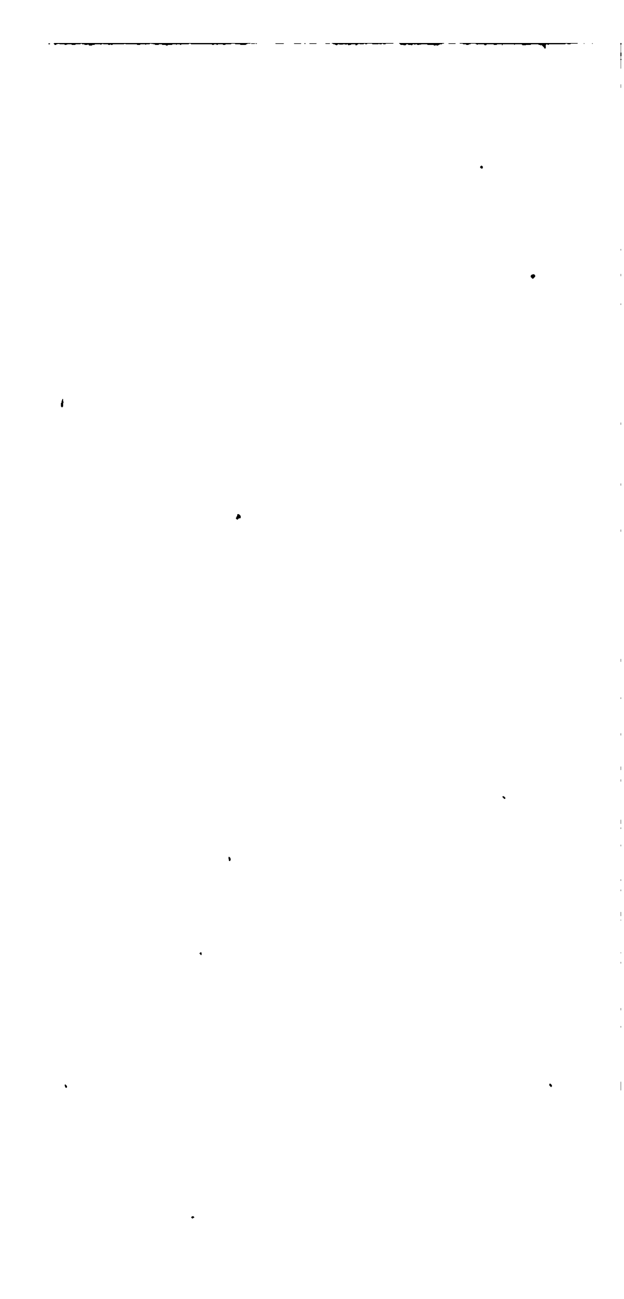
Jaqueville ayant pillé à Touri tout ce qu'on put arracher aux flammes, mit encore le feu au Château, sa fureur allant jusqu'à faire la guerre aux choses inanimées.

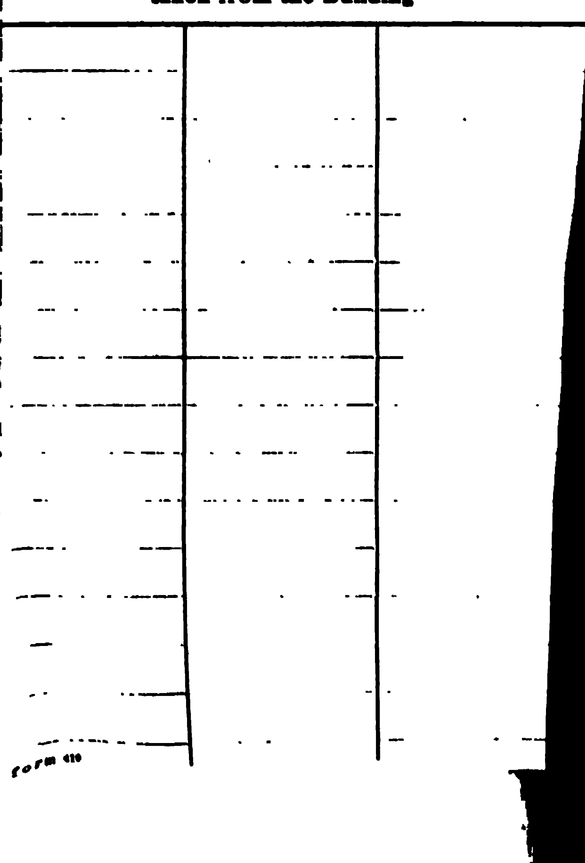
Il n'en fut pas de même à Dreux dont le Château se défendit si vaillamment contre le Maréchal de Loigni: la nouvelle du traité de Bourges arriva à tems & procura la levée du siége.

Ce fut par un miracle visible de la Providence qui regardoit encore la France avec pitié, que

1412. cette paix se conclut si précipitamment. Les Anglois étoient descendus en France deux jours avant sa conclusion. Si les Princes en avoient été informés, que devenoit la paix de Bourges si honteuse pour eux ? quelle eût été leur fierté ? Que de crimes, que de sacriléges épargnés à des hommes furieux ! Que de victimes eussent été immolées à leur vengeance ! Que de flots de sang ils auroient fait couler ! La Monarchie étoit perdue ; cette nation, son ennemie mortelle, l'auroit ébranlée jusques dans ses fondemens.

Fin du cinquième Tome.




form 410

